

UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES DE L'EDUCATION ET
INGENIERIE EDUCATIVE

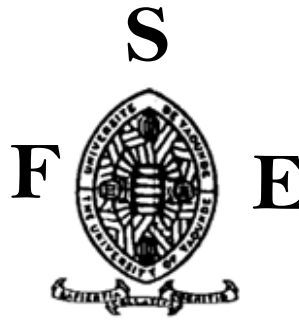
DEPARTEMENT EDUCATION
SPECIALISEE

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

DOCTORAL RESEARCH CENTRE
AND TRAINING SCHOOL IN SOCIAL
AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH AND
TRAINING SCHOOL IN EDUCATION
AND EDUCATIONAL ENGINEERING

DEPARTMENT OF SPECIALIZED
EDUCATION



DYNAMIQUES ASSOCIATIVES ET AUTONOMISATION DES DEFICIENTS VISUELS : CAS DU CJARC

*Mémoire rédigé et présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Intervention,
Orientation et Education Extrascolaire*

Spécialité : **Intervention et action communautaire (IAC)**

Par

MBOO Anne Roselyne

Titulaire d'une licence en Lettres Modernes Françaises

Matricule : 22W3280

Sous la Supervision de

Pr NJENGOUE NGAMALEU Henri Rodrigue

Professeur Titulaire des Universités



Devant le Jury composé de :

Président	DONGO Etienne	<i>Professeur</i>
Examineur	MBEY Adolf TANYI	<i>Maitre de conférences</i>
Rapporteur	NJENGOUA NGAMALEU Henri Rodrigue	<i>Professeur</i>

25 Septembre 2024

SOMMAIRE

DÉDICACES	2
REMERCIEMENTS	3
LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.	4
LISTE DES TABLEAUX.....	Erreur ! Signet non défini.
LISTE DES FIGURES	5
RESUME.....	6
ABSTRACT	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	8
PREMIERE PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES ET DE L'AUTONOMISATION DES DEFICIENTS VISUELS	14
CHAPITRE I : CONCEPTUALISATION DES CONCEPTS ET RÔLE DES ASSOCIATIONS POUR LES DÉFICIENTS VISUELS.	15
CHAPITRE 2 : DYNAMIQUES D'AUTONOMISATION.....	31
DEUXIEME PARTIE : CADRE METHODOLOGIQUE ET EMPIRIQUE	45
CHAPITRE 3 : ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES.	46
CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET DISCUSSION.....	61
CONCLUSION GENERALE.	86
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.	89
ANNEXES	94

A

Ma famille

REMERCIEMENTS

La mise sur pied de ce travail de longue haleine a connu l'implication de nombreux acteurs de l'éducation qui méritent qu'on leur adresse une profonde gratitude notamment :

- Pr Remy Magloire ETOUA, Recteur de l'université de Yaoundé I pour son esprit d'initiative dans l'accompagnement des filières des sciences de l'éducation dans cette institution universitaire.
- Pr Cyrille Bienvenu BELA, doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation pour son dynamisme, son encadrement et sa disponibilité tout au long de ce cursus.
- Pr Vandelin NGBWA, Chef de département de l'éducation spécialisée et d'Intervention, Orientation et éducation extrascolaire.
- Pr Henri Rodrigue NJENGOUÉ NGAMALEU pour son encadrement, sa patience, sa disponibilité sans faille et son ouverture d'esprit.
- À tous les enseignants de la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Yaoundé I pour leur accompagnement sans faille.
- M. Coco Bertin MOWA, Directeur du CJARC, d'avoir concrétisé le désir de faire un stage au sein de son institution, pour sa magnanimité, sa grandeur d'âme, et sa disponibilité.
- Mme Juliette NGONO épouse BESSALA, Directrice de l'Ecole Maternelle Primaire Bilingue Inclusive Louis Braille pour avoir accordé l'accès de la structure.
- Mme Marcelle ASSE et Mme Blandine MBAPPE, Personnels du Centre National d'Inclusion pour leur accueil et encadrement chaleureux.
- M. Leonel Joël TCHUENTE, encadreur spécialisé et chargé de la sonothèque au CJARC.
- À tout le staff du CJARC pour leur disponibilité et leur ouverture d'esprit.
- À toute ma famille et mes amis pour leur soutien incommensurable.

LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.

BM	Banque Mondiale
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CBM	Christian Blind Mission
CCCP	Center Cameroon Cluster Programme
CJARC	Club des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun
CPA	Centre de production avicole.
DAAP	Direction de l'accueil et l'accompagnement psychosociale
DAF	Direction Administrative et Financière
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations Unies
ELECAM	Elections Cameroon
EMPBI	Ecole maternelle et primaire bilingue inclusive
ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général.
ESEDA	Ecole Spécialisée pour Enfants Déficients Auditifs
FED	Fonds Européen de Développement
FNE	Fonds National de l'emploi .
FSE	Faculté des Sciences de l'Education.
MEB	Mission Evangélique Braille
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des affaires sociales
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des enseignements secondaires
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PASC	Programme d'Appui à la Société Civile
PBS	Personne à Besoins Spéciaux (ou personnes en situation de handicap)
PH	Personne en situation de Handicap
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PROMHANDICAM	Service pour la Promotion des Handicapés du Cameroun
PvH	personne vivant avec un handicap.
RCA	République centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo .
SAT	Services d'aides techniques .
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

LISTE DES FIGURES

Figure 1:présentation du CJARC	46
Figure 2: Répartition des sources de financement	78

RESUME

La littérature sur la question de la déficience visuelle est vaste et diversifiée. De l'essence associatif vers le développement des compétences d'autonomisation ainsi que le renforcement des capacités et plaidoyers, les chercheurs l'ont tour à tour exploré sous divers angles. Cependant les écrits sur le cas du CJARC demeurent encore très réduits. Si tant est vrai que son action dans la lutte pour l'autonomisation des déficients visuels est résonnante, nombre de leviers restent encore à activer pour un meilleur écho. Tel est le fondement même de cette étude. De ce fait la présente recherche repose essentiellement sur les dynamiques associatives et l'autonomisation des déficients visuels au CJARC. En effet cette étude a porté une réflexion sur les initiatives mises en place par le CJARC pour permettre l'empowerment des personnes déficientes visuelles. A ce titre l'objectif général est de présenter le CJARC en tant qu'acteur majeur de la socioprofessionnalisation de la personne déficiente visuelle. Pour y parvenir, la démarche méthodologique de recherche a été qualitative et l'échantillonnage basé sur une étude de cas menée auprès de cinq (5) déficients visuels du CJARC dont deux responsables de la structure, deux formateurs et un ancien membre adhérent vivant actuellement à l'étranger. Cet échantillonnage a donné lieu à un entretien semi-directif pour la collecte des données et la méthode d'analyse de ces données a été orientée vers une analyse de contenus. Au terme de cette démarche, les résultats obtenus mettent en lumière les initiatives, les actions et les stratégies implémentées par le CJARC pour rendre autonomes les déficients visuels. Les rapports d'activités depuis sa germination, les plans quinquennaux d'actions et de stratégies ainsi que les rapports triennaux présentent à suffisance la dynamique au sein du CJARC à travers les formations de divers ordres (pédagogie, artisanat, menuiserie, etc.), les partenariats entre plusieurs acteurs nationaux (MINAS, MINESEC...) et internationaux (MEB,CBM ,Fondation La Cause ...), les activités de sports et de loisirs ainsi que les pratiques d'insertion professionnelle à travers des recrutements dans les différentes entités du CJARC . En somme le CJARC participe à la socioprofessionnalisation des déficients visuels au regard de tout ce qui est sus-mentionné et est ainsi un levier pour le développement et par là même un acteur indispensable dans l'atteinte des ODD même si un meilleur accompagnement décuplerait ces résultats.

Mots clés : Déficience visuelle, CJARC, dynamiques, associations, autonomisation empowerment.

ABSTRACT

The literature on the issue of visual impairment is vast and diverse. From the associative essence to the development of empowerment skills, as well as capacity building and advocacy, researchers have explored it from various angles. However, writings on the case of CJARC remain quite limited. While its actions in the fight for the empowerment of visually impaired individuals are resonant, many levers still need to be activated for a better impact. This is the very foundation of this study. Consequently, the present research primarily focuses on associative dynamics and the empowerment of visually impaired individuals at CJARC. Indeed, this study reflects on the initiatives implemented by CJARC to enable the empowerment of visually impaired persons. In this regard, the general objective is to present CJARC as a major actor in the socio-professionalization of visually impaired individuals. To achieve this, the research methodology was qualitative, and the sampling was based on a case study conducted with five (5) visually impaired individuals from CJARC, including two leaders of the organization, two trainers, and a former member currently living abroad. This sampling led to a semi-structured interview for data collection, and the method of analyzing this data was oriented towards content analysis. At the end of this process, the results obtained highlight the initiatives, actions, and strategies implemented by CJARC to empower visually impaired individuals. The activity reports since its inception, the five-year action and strategy plans, and the three-year reports sufficiently present the dynamics within CJARC through various training programs (pedagogy, crafts, carpentry, etc.), partnerships with several national (MINAS, MINESEC, etc.) and international (MEB, CBM, La Cause Foundation, etc.) actors, sports and leisure activities, as well as professional integration practices through recruitment in different CJARC entities. In summary, CJARC contributes to the socio-professionalization of visually impaired individuals in light of all that has been mentioned and is thus a lever for development and an indispensable actor in achieving the SDGs, even though better support would amplify these results.

Keywords: Visual impairment, CJARC, dynamics, associations, empowerment.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

0.1. Contexte et justification de l'étude.

Le rapport mondial sur la vision publié en 2020 évalue à au moins 2,2 milliards le nombre de personnes vivant avec une déficience visuelle. Et un pourcentage représentatif de cette population reste dépendant de leur environnement et des personnes à charges qui les soutiennent. Parallèlement, une étude menée au Cameroun estime à 4% de la population le nombre de déficients visuels ; certains rejetés par leurs familles, ils se retrouvent en situation de mendicité ou de précarité. Ce diagnostic peut avoir des effets significatifs sur la vie quotidienne. En effet les débats issus de la conférence internationale de consensus de l'Organisation Mondiale de la Santé à Rome en Décembre 2015 ont permis de dégager une définition large de la déficience : elle correspond à toute perte de substance ou une altération d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique .Et la déficience visuelle concerne donc la baisse de vision ou de la perception du champ visuel causé par une anomalie du développement ou une altération d'une des composantes anatomiques , physiologiques ou neurologiques du système visuel (Ajeegah ,2015).

Selon la Classification Internationale des Maladies (CIM 10), la déficience visuelle regroupe la malvoyance (ou basse vision) et la cécité. L'OMS définit l'amblyope (malvoyant) comme étant une personne présentant une déficience visuelle même après traitement et/ou meilleure correction optique. Elle a une perception de la lumière et son acuité visuelle est inférieure à 3/10 mais égale ou supérieure à 1/10 avec correction et son champ visuel est inférieur à 10 autour du point de fixation. Et le terme cécité vient du latin « caecus » qui signifie « aveugle ». C'est donc l'état d'une personne qui a perdu la vue. Selon les données de l'OMS (2020) les principales causes de cécité sont : les vices de la réfraction non corrigés (la myopie, l'hypermétropie, astigmatisme ...) : 123,7millions ; La cataracte (65 ,2millions), le glaucome (6,9millions) ; la dégénérescence maculaire liée à l'âge (7%), la rétinopathie diabétique (4%), le trachome (3%), des maladies oculaires de l'enfant (3%) et l'onchocercose (0 .7%). Il est à préciser notamment que la cataracte sévit plus dans les régions subsahariennes de l'Afrique tandis que le glaucome et la DMLA ont pignon sur rue dans les pays à hauts revenus. Ainsi avoir une déficience visuelle est associée à une mobilité plus restreinte (Douglas et al., 2011), à un accès réduit à l'emploi et à l'éducation Simui et al., Bell et Silverman (2018.), à un niveau de qualité de vie et de participation sociale moins important (Assi et al,2021). Ces effets sont variables et semblent différer d'une personne à une autre, d'un pays à un autre.

Le 21^e siècle ayant apporté des mutations importantes dans la recherche de l'autonomie chez les personnes en situation de handicap notamment les déficients visuels, Lavoie (2014) dans le cadre de référence du Regroupement québécois des intervenants communautaires définit donc l'autonomie comme la capacité d'affirmation des personnes , à leur statut de sujet actif qui exerce un certain contrôle sur leurs conditions de vie .Elle se manifeste par la prise en charge plutôt que la dépendance , notamment par rapport à l'Etat .L'autonomisation est donc le processus axé sur la transformation et le développement social , la capacité pour une personne, un groupe ou une communauté d'avoir les moyens de contrôler sa destinée .Ce qui implique l'appropriation du pouvoir nécessaire pour réfléchir , décider et agir dans l'optique de permettre aux individus , aux collectivités de développer leur confiance en soi et leur capacité à faire des choix personnels , sociaux , économiques ,culturels et politiques .Et Jusque-là , seule l'écriture braille était considérée comme le principal moyen de communication chez les déficients visuels : c'était les réduire voire les confiner dans une sorte d'enfermement à un système de lecture tactile .Or le fonds fiduciaire, les ODD , les OMD, l'EPT, la Convention des Nations Unies pour les personnes vivant avec un handicap ,l'OMS, tous ces mécanismes sont des instruments des Nations-Unies qui œuvrent dans le renforcement des capacités et des connaissances en matière d'éducation , d'information et de nouvelles technologies , de la culture ,de la justice et surtout de la santé , dans l'objectif d'une meilleure intégration sociale , qui ne laisse aucun être humain à la merci de la misère et de la vulnérabilité. Et dans ce sens la dynamique associative joue un rôle essentiel dans ce processus. C'est le mouvement, le progrès engendré sur différents plans (social, économique, politique, culturel, sanitaire, écologique, technologique etc. .) par les actions concertées et coordonnées de tous les membres de l'association eux-mêmes(Tayé 2006) . Il est à relever que l'association est impliquée également dans un réseau de relations externes avec d'autres associations ou partenaires sans lesquels les résultats des actions menées seraient insignifiants .En examinant cette dynamique associative , on peut aisément analyser comment les personnes déficientes visuelles conjuguent leurs efforts au sein d'une association en vue de favoriser leur autonomisation .C'est dans cette optique que la mise sur pied de ce travail a été circonscrit dans l'arrondissement de Yaoundé IV au sein du Club des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun (CJARC) mis sur pied le 04 Août 1988 par M .Coco Bertin MOWA et M. Martin Luther AMAHATA ADIBITA tous deux déficients visuels et dont le leitmotiv est « perdre la vue mais garder la vision d'une société où les expériences des uns et des autres sont au service de tous ».

Cette association a principalement pour mission la construction d'un espoir, la formation professionnelle des personnes à besoins spéciaux notamment les déficients visuels dans les domaines de l'éducation, la menuiserie, l'artisanat, l'informatique, etc. Elle œuvre par ailleurs dans le développement des capacités physiques de ses membres à travers diverses activités physiques et sportives telles que le cécifoot, le goal Ball, bref les handisports. L'on comprend aisément que l'objectif majeur de cette association est l'indépendance des déficients visuels sur le plan socio-économique à travers le développement des activités génératrices de revenus, d'amener les pouvoirs publics et la société civile à mieux prendre en compte leurs préoccupations et à mener des actions de plaidoyer auprès des décideurs en vue de la promotion des droits des déficients visuels.

Nonobstant les moyens déployés pour l'autonomisation des personnes déficientes visuelles et l'implication des entités associatives notamment le CJARC, leurs actions ainsi que les mesures gouvernementales prises ne répondent que partiellement à leurs besoins spécifiques vu que les démarches menées sont beaucoup plus axées autour de leur handicap, leur incapacité que sur leur apport dans la transformation de la société et de l'environnement de vie pour les rendre plus autonomes. D'ailleurs la récente manifestation du 27 Juin 2022 précédée du mot d'ordre de grève relayée par Actu Cameroun l'illustre à suffisance. En effet une vingtaine de déficients visuels manifestant devant la primature pour dénoncer leurs pénibles conditions de vie et le difficile accès à l'emploi et aux soins s'est vu brutalisée et embastillée au commissariat central numéro 1 de la ville de Yaoundé. Le porte-parole de ce groupe de manifestants s'insurgerait contre la sélection de trois déficients visuels au dernier recrutement direct à la Fonction Publique mais dont les candidatures ont été rejetés à la phase orale ; si tant est vrai que la loi de 2010 portant promotion des personnes en situation de handicap stipule dans son article 38, « qu'à qualification égale, la personne en situation de handicap est prioritaire. »

Face à cela une meilleure compréhension de la vie quotidienne, des trajectoires de vie, des besoins et des ressources des personnes déficientes visuelles au sein du CJARC est une étape fondamentale pour répondre efficacement à leurs besoins concrets et accéder pleinement à leur autonomie, à une vie épanouissante. De ce fait la pertinence de ce travail réside indubitablement dans le dédale observé entre l'action communautaire menée par le CJARC pour l'autonomisation des déficients visuels et l'empowerment peu significatif de ces derniers. Il convient alors d'identifier des solutions en retraçant le quotidien des déficients visuels au sein du CJARC, le but étant de répondre aux besoins identifiés en vue d'améliorer leur connaissance du public, leurs ressources et leur intégration sociale.

0.2 Formulation du problème / problématique.

Au regard de ce qui précède, force est de relever en s'interrogeant à plusieurs niveaux : comment accompagner la personne déficiente visuelle dans le processus d'autonomisation au sein d'une association ? Et Comment la dynamique associative impacte –t-elle sur la personne déficiente visuelle pour sa marche vers l'autogestion ? Tous ces questionnements mènent donc à la problématique suivante : Comment les dynamiques associatives contribuent-elles à l'autonomisation des personnes déficientes visuelles ? Quelles sont les initiatives mises en place par le CJARC pour rendre autonomes les personnes déficientes visuelles ? Ce problème de recherche vise à examiner les mécanismes par lesquels le CJARC participe de l'autonomisation des déficients visuels ; comment facilite-t-il leur accès à l'éducation, à l'emploi, aux services de santé et à la participation sociale ? En ce sens il serait donc pertinent et opportun d'analyser les initiatives mises en place par le CJARC pour favoriser leur autonomisation et pourquoi pas ses effets bénéfiques sur leur bien-être, et leur participation active dans la société.

0.3 Questions de recherche.

De là découle la question principale de recherche à savoir : Quelles sont les différentes stratégies et politiques implémentées par les dynamiques associatives pour une socio professionnalisation de leurs membres ? Dès lors résultent les questions de recherche spécifiques :

- ❖ **QSR1** : Quelles initiatives et actions (bonnes pratiques et modèles efficaces, plans de stratégie) sont implémentées par le CJARC pour favoriser l'efficacité et l'autonomisation des déficients visuels ?
- ❖ **QSR2** : Quelles sont les ressources et les outils spécifiques développés par le CJARC pour soutenir l'autonomisation des déficients visuels ?
- ❖ **QSR3** : La collaboration du CJARC avec d'autres acteurs (gouvernement, entreprises, institutions, plaidoyers) favorise-t-elle l'autonomie des déficients visuels ?

0.4 Objectifs de l'étude.

L'objectif général est de présenter la participation du CJARC dans le processus d'autonomisation des déficients visuels ; et de déceler les leviers à actionner pour une plus grande prise en charge et insertion professionnelle. Autrement dit-il s'agit ici d'explorer le CJARC dans ses missions, ses objectifs, ses axes d'intervention et les mécanismes autonomes

qui peuvent aider les déficients visuels à acquérir plus d'indépendance et à améliorer leur intégration sociale.

Les objectifs spécifiques :

- Analyser les différentes initiatives (la création d'entreprise, l'accès à l'éducation, le développement des compétences professionnelles) que développe le CJARC pour accompagner l'autonomisation des déficients visuels.
- Examiner en analysant les objectifs, les activités et les réalisations du CJARC.
- Evaluer l'impact des initiatives autonomes mises en place sur les déficients visuels eux-mêmes.
- Explorer le rôle des technologies d'assistance et des innovations dans l'autonomisation des déficients visuels et évaluer leur efficacité dans différentes situations et contextes.
- Proposer des recommandations politiques et sociales pour promouvoir une plus grande autonomisation des déficients visuels, en mettant l'accent sur les mesures gouvernementales et les programmes de sensibilisation et de plaidoyer.

0.5 Intérêt de l'étude.

Ce travail de recherche a vraisemblablement une portée psychologique, sociale et scientifique.

0.5.1. Portée psychologique

Si l'on s'en tient d'une part à la définition que Piaget apporte à la psychologie comme une étude scientifique des faits psychiques notamment la vie mentale, cette étude permet à suffisance de comprendre les aspects psychiques liés à l'autonomisation des déficients visuels tels que l'estime de soi, la confiance en soi, leur considération vis-à-vis des autres, leurs relations interpersonnelles, etc. ; car une image positive de soi projette son environnement comme un espace sûr avec lequel on peut interagir. Ce qui entraîne une plus grande socialisation et une approche des objectifs avec une meilleure attitude et davantage de ressources .

0.5.2. Le plan social.

Il réside dans la volonté de favoriser l'autonomie et l'émancipation des déficients visuels. Il vise à explorer la dynamique associative et la manière dont les individus interagissent au sein de leur association pour pouvoir renforcer leur autonomie. Il pourrait permettre de développer les outils et les stratégies pour améliorer l'autonomie et la qualité de vie des

personnes déficientes visuelles en s'appuyant sur les mécanismes et les objectifs du CJARC. Elle vise à promouvoir une citoyenneté pleine pour les déficients visuels en mettant en place des actions telles que la défense de leurs droits, l'accompagnement personnalisé, l'apprentissage du braille, la valorisation des compétences, ou encore la sensibilisation à la déficience visuelle en somme offrir un soutien global pour permettre aux individus déficients visuels de s'épanouir et de participer activement à la société .En expliquant ce qui précède , on peut aisément comprendre les mécanismes du CJARC qui favorisent leur participation active dans la société , permettre d'identifier des bonnes pratiques , des obstacles à surmonter et des solutions innovantes pour améliorer la qualité et l'intégration sociale des personnes déficientes visuelles .

0.6. Présentation du travail

L'ossature de ce travail reposera essentiellement sur quatre chapitres déroulés ainsi qu'il suit : de prime abord le premier chapitre expliquera les concepts de l'étude et survolera l'historique et le fondement même des associations liées au handicap visuel. Le second chapitre par la suite s'étendra sur les dynamiques d'autonomisation à travers le développement des compétences d'autonomisation et le rôle des associations dans cette démarche. Enfin les deux derniers chapitres dérouleront de part et d'autre la dynamique du CJARC ainsi que la méthodologie de la recherche où seront présentés les résultats, la discussion et les perspectives.

**PREMIERE PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET
THEORIQUE DES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES ET DE
L'AUTONOMISATION DES DEFICIENTS VISUELS**

CHAPITRE I : CONCEPTUALISATION DES CONCEPTS ET RÔLE DES ASSOCIATIONS POUR LES DÉFICIENTS VISUELS.

Le présent chapitre s'articule autour de quelques concepts fondamentaux dont la clarification est essentielle pour une meilleure circonscription du cadre sémantique en vue de dérouler aisément l'état des lieux.

1.1. Clarification des concepts.

1.1.1. Dynamiques associatives.

❖ Association.

Etymologiquement le substantif « association » est issu du latin « ad » qui signifie « rapprochement, proximité » et « socius » qui signifie « joint, uni, allié ». Le dictionnaire Larousse le définit donc comme un groupement, une réunion de personnes dans un but ou un intérêt commun. En France, selon la loi du 1^{er} Juillet 1901, l'association est la convention par laquelle au moins deux personnes décident de mettre en commun leurs moyens ou leurs connaissances pour exercer une activité dont la finalité n'est pas l'enrichissement personnel de ses membres. On les qualifie d'association à but non lucratif.

L'article 2 de la loi camerounaise N°90/053 du 19 Décembre 1990 sur la liberté d'association quant à elle la définit comme sus relevé : « L'association est la convention par laquelle des personnes mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que le partage des bénéfices. » D'après le droit camerounais, une association est donc un regroupement d'au moins deux personnes physiques ou morales qui permettent à ses membres de découvrir le milieu dans lequel ils pourront s'épanouir et donner le meilleur d'eux-mêmes pour l'aboutissement d'une cause.

Et dans le cadre de notre recherche Cohen définit l'association comme ce regroupement hiérarchisé à but non lucratif de personnes acquises à la même cause et unifiant toutes leurs énergies, savoirs et savoir-faire afin de défendre leurs intérêts et atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, nous pouvons donc considérer l'association comme un système dont les éléments font un tout et sont interdépendants.

❖ **Dynamique.**

Quant au substantif « dynamique », il provient du latin « dunamikos » qui désigne « puissant ». Le dictionnaire Larousse le définit comme ce qui est relatif au mouvement , qui manifeste de l'énergie , de l'efficacité , actif ,énergique .C'est donc le mouvement ascendant qu'engendre une chose sous l'effet de sa propre force .Plus précisément , il s'agit de l'action conjointe d'éléments formant un tout organisé concourant au même résultat et dont l'interaction augmente le potentiel .Sur la base de ces préalables une dynamique associative désigne donc le mouvement, le progrès engendré sur différents plans (social, économique, politique, culturel, sanitaire , écologique ,technologique etc. .) par les actions concertées et coordonnées de tous les membres de l'association eux-mêmes(Tayé 2016) .Cependant cette définition serait étriquée si l'on considérait uniquement l'aspect interne car une association est impliquée également dans un réseau de relations externes avec d'autres associations ou partenaires qui rendent perceptibles les actions menées .

Et dans ce sens la dynamique associative joue un rôle essentiel dans ce processus. À ce titre Tayé (2016) du département de sociologie-anthropologie de l'université d'Abomey au Bénin apporte une définition claire de ce concept. Au préalable il est à rappeler que Vallon (2014) désigne une association comme une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but non lucratif. Et dans le cadre de notre travail, une association renvoie à un regroupement hiérarchisé d'individus acquis à la même cause et unifiant leurs énergies, savoirs et savoir-faire dans l'optique d'atteindre les objectifs fixés .Et par dynamique on comprend le mouvement ascendant d'une entité sous l'effet de sa propre force .En d'autres termes c'est l'action conjointe d'éléments formant un tout organisé concourant au même résultat et dont l'interaction augmente le potentiel .Ainsi une dynamique associative désigne le mouvement , le progrès engendré sur les plans social, économique ,politique ,culturel sanitaire ,écologique, technologique etc. par les actions concertées et coordonnées de tous les membres d'une association .Il s'agit donc d'un déploiement de forces à l'interne par les membres de l'association eux-mêmes .Cette définition serait étriquée si l'on n'entrevoit que l'aspect interne de la dynamique . Il est à relever que l'association est impliquée également dans un réseau de relations externes avec d'autres associations ou partenaires sans lesquels les résultats des actions menées seraient insignifiants. En examinant cette dynamique associative, on peut aisément analyser comment les personnes déficientes visuelles conjuguent leurs efforts au sein d'une association en vue de favoriser leur autonomisation.

❖ **Autonomisation.**

Le terme « autonomie » dans le domaine du handicap est souvent associé à la question de la perte et donc de l'autonomie fonctionnelle. Chez le psychologue, il interroge plus souvent celui de l'autonomie psychique. Dans un sens strict, le mot autonomie, du grec « autonomos », indique la faculté à se gouverner par ses propres lois et renvoie à la capacité à ne pas être dépendant d'autrui. Ce terme est donc opposé à celui d'hétéronomie qui, lui, renvoie au concept de recevoir sa loi de dehors, des autres (Nuss, 2011). Avec une approche plus psychologique, Steinberg (1989), qui traite de la période de l'adolescence, distingue trois types d'autonomie, émotionnelle, comportementale et idéologique : - l'autonomie émotionnelle, laquelle renvoie à la maîtrise des affects, des pulsions, des sentiments et suppose une différenciation personnelle et une rupture avec les liens de dépendance affective de l'enfance, - l'autonomie comportementale se définit par la maîtrise des actions et de leurs conséquences, - l'autonomie idéologique qui concerne la maîtrise des valeurs et des idées et donc l'indépendance dans la formation de ses jugements et de ses opinions dans des domaines variés. Or, dans les situations de handicap, l'autonomie émotionnelle, notamment, n'est pas toujours atteinte et parfois n'est pas favorisée par les parents, qui peuvent développer un sentiment de faute, une envie de réparation, des stratégies de surprotection, etc. Dans ce sens, les parents maintiennent la dépendance psychique ; ce qui peut avoir des répercussions sur l'autonomie dans les trois axes évoqués ci-dessus. L'autonomie est traitée dans le domaine du déficit à deux niveaux. Le premier est celui de la perte fonctionnelle et donc la mise en place d'activités d'accompagnement médico-social visant à favoriser notamment l'autonomie fonctionnelle. Le deuxième renvoie à l'incapacité psychique à s'appuyer sur ses propres ressources pour envisager le possible. Dans ce sens, et comme nous le verrons par la suite, le manque d'autonomie psychique peut avoir un impact sur la capacité à être indépendant. Si l'autonomie ne se réduit pas à la capacité à choisir, à juger selon ses propres règles et lois, elle implique logiquement la capacité à être indépendant. C'est-à-dire à ne pas être tributaire de quelqu'un, que ce soit sur le plan matériel, psychique ou moral. De même, souvent les équipes pluridisciplinaires jugent la capacité d'un jeune à être autonome à partir du fait que ce dernier est en capacité à demander de l'aide lorsque la situation le requiert. Or, cette capacité n'est expression d'autonomie que lorsqu'elle s'appuie sur la possibilité à faire un choix selon le contexte, la situation problème. Notre expérience clinique, avec des jeunes adultes déficients visuels précoces, nous montre que souvent ces jeunes manquent d'autonomie, voire parfois d'une réelle indépendance. S'ils peuvent être autonomes en sachant faire appel aux autres en

cas de besoin, ils ne le sont pas lorsque ce recours aux autres dévient la condition sine qua non pour réaliser des tâches élémentaires (se faire à manger, faire le ménage) ou des tâches plus complexes (sortir sans dépendre d'une tierce personne). Bien que la déficience visuelle, et donc la cécité, implique parfois une limitation fonctionnelle et une période de dépendance, cette dernière n'est pas une fatalité, comme cela peut être le cas dans d'autres types de handicap (handicap physique, par exemple). En effet, si on prend l'exemple des déplacements, une personne aveugle est tout à fait capable de se déplacer sans aide humaine. Mais la capacité psychique à être autonome dans les déplacements n'est pas donnée à tout le monde. Souvent parce qu'elle n'a pas été favorisée psychiquement dès qu'elle s'est imposée, notamment par les parents qui ont choisi la surprotection comme mécanisme de défense pour faire face au handicap et aux angoisses associées.

1.1.2. Déficience.

Etymologiquement le mot déficience est issu du latin deficientia qui signifie « affaiblissement ». Le dictionnaire de l'Académie française la définit comme une insuffisance d'ordre physique ou intellectuel. En effet les débats issus de la conférence internationale de consensus de l'Organisation Mondiale de la Santé à Rome en Décembre 2015 ont permis de dégager une définition plus large de la déficience. Elle correspond à toute perte de substance ou une altération d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique. Elle équivaut donc dans sa définition du handicap, à la notion d'altération de fonction.

❖ Déficience visuelle.

Avant la fin du XIXes, il n'y avait pas de définition claire de la déficience visuelle car on parlait plutôt de la cécité. Elle était transposée plutôt à des critères pratiques tels que l'incapacité à travailler. La déficience visuelle concerne donc la baisse de vision ou de la perception du champ visuel causé par une anomalie du développement ou une altération d'une des composantes anatomiques, physiologiques ou neurologiques du système visuel. (AJEAGAH,2015)

Selon la Classification Internationale des Maladies (CIM 10), la déficience visuelle regroupe la malvoyance (ou basse vision) et la cécité. L'OMS définit l'amblyope (malvoyant) comme étant une personne présentant une déficience visuelle même après traitement et/ou meilleure correction optique. Elle a une perception de la lumière et son acuité visuelle est inférieure à 3/10 mais égale ou supérieure à 1/10 avec correction et son champ visuel est

inférieur à 10 autour du point de fixation. Et le terme cécité vient du latin « caecus » qui signifie aveugle.

1.2. De la genèse du mouvement associatif lié au handicap.

Contrairement aux précédents auteurs, De Nomazy (2019) présente l'association Valentin Haüy créée au XVIII^ès par Maurice de la Sizeranne comme l'une des pionnières œuvrant dans le social. Cette association naît suite aux mauvais traitements infligés aux déficients visuels dans la société de cette époque. Elle se fixe comme objectif de redonner à la personne déficiente visuelle sa dignité perdue au vu du statut des exclus et des parias de la société à eux donné. Malgré leurs bonnes intentions ; ils connaîtront des moments difficiles, ce qui ne les empêchera pas de poursuivre les objectifs fixés à savoir : permettre à tous l'accès à la culture, à l'éducation et à la lecture dans un premier temps. Puis une meilleure autonomisation de leurs personnes. Ceci sera un levier motivateur pour d'autres associations à l'instar de la fédération des Aveugles de France en ce siècle des lumières. Chottin (2014) présente la germination de cette association. En effet, suite aux séquelles physiques laissées par la seconde guerre mondiale notamment la perte de la vue par nombreux, elle s'engage à accompagner toutes les victimes à travers un encadrement sans faille en défendant avec constance les droits des personnes déficientes visuelles et en étendant son action au-delà des frontières. D'abord Amitié de France, elle devient par la suite Fédération des aveugles de France.

Par ailleurs les différents acteurs du champ associatif présentent un discours historique qui oppose deux ères : d'abord la période de la fin de la Deuxième Guerre Mondiale au cours de laquelle des militants bénévoles auraient uni leurs forces pour pallier les défaillances des pouvoirs publics pour la prise en charge des victimes de guerre en situation de handicap. Guidés par leur altruisme, ils auraient fait la promotion d'un autre nouveau type d'association : association gestionnaire et de décision, optant pour de nouvelles orientations stratégiques dans l'optique d'une organisation plus ouverte et participative. A contrario d'autres regroupements se veulent plus rationnelles dans la domination et l'obtention du monopole de ce que Weber nomme « la contrainte psychique légitime » et qui ne prennent pas en compte le véritable contrôle démocratique. (Hély,2009). C'est de là que naîtra l'ADAPEI fondée en 1948 par Me Perret Gayet avocat et père d'un enfant en situation de handicap. L'association regroupe alors les parents d'enfants déficients et est chargée de leur gestion en organisant l'entraide familiale, lobby ...Marqué par le catholicisme social, ils œuvrent dans la solidarité parentale et font la promotion des mouvements d'action catholique tels que le scoutisme et font bénéficier à ces familles des entrées gratuites dans des colonies de vacances ou des hébergements gratuits pour

des bénévoles. Cette association œuvre enfin dans la construction d'une prise en charge de ses adhérents en vue de les convaincre de la qualité des modes de prise en charge promus par les spécialistes du secteur.

Plus loin d'une part aux Etats-Unis si l'on remonte aux années 1800, l'on retrouvera des mouvements activistes pour les intérêts des personnes en situation de handicap qui se sont accentués et ont évolué dans les années 1900 à l'instar de la ligue des personnes handicapées physiques mis sur pied en 1930 et luttant pour l'insertion professionnelle pendant la Grande Dépression. D'autre part un groupe de patients psychiatriques crée l'association « We are not alone ». Ils accompagnent les patients de la phase transitoire de l'hôpital à l'intégration communautaire. Plus loin en 1950 plusieurs associations locales se mettent ensemble et forment l'Association Nationale pour les enfants retardés avec pour objectif majeur la lutte pour les intérêts des personnes en situation de handicap soutenue par les différents gouvernements en place (Truman, Kennedy) qui œuvrèrent fortement en organisant des comités de lutte et de recherche pour les différentes déficiences. Ce combat perdura jusqu'à la signature du traité de la Coalition des Citoyens Américains porteurs du handicap en 1977. Ce qui fut à l'origine de l'introduction des programmes d'études pour déficients dans les universités. Finalement après moult protestations notamment le « Capitol Crawl », la loi ADA (American Disabilities Act) fut ratifiée en 1990 sous Georges W. Bush et amendée en 2008 qui met en avant le statut de la personne en situation de handicap.

En outre au Canada la genèse est tout aussi lointaine datant d'avant la première guerre mondiale. En effet l'Association montréalaise pour les aveugles, fondée en 1908 par Philip E. Layton, a pour mission de promouvoir les intérêts sociaux et économiques des personnes non-voyantes. En 2006, elle fusionne avec le Centre de réadaptation Mackay pour former le Centre de réadaptation MAB-Mackay. Dans la même lancée l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), principal organisme œuvrant pour les personnes ayant une déficience visuelle au Canada, a été incorporé en 1918. Il a notamment créé un département de musique indépendant en 1939 et établi des normes de formation pour les musiciens, professeurs et accordeurs de pianos. Parallèlement l'Association éducative et récréative des aveugles (AÉRA), fondée en 1972, sert les personnes touchées par la déficience visuelle dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Elle offre des services personnalisés de soutien, d'accompagnement et d'apprentissage, ainsi que des activités visant à briser l'isolement. Et pour finir à ce jour le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ), créé en 1978, est une fédération réunissant 15 associations qui rassemblent près de 3000 personnes en

situation de handicap visuel dans tout le Québec. Ainsi la Fondation des aveugles du Québec a pour rôle de soutenir les personnes aveugles et ayant une déficience visuelle, de les conseiller et de les aider à mener une vie autonome et active, notamment en leur offrant des services de loisirs et des logements accessibles.

Au Cameroun enfin le premier mouvement des personnes en situation de handicap au Cameroun est apparu dans les années 1970 sous le nom d'Union Générale des Grands Infirmes du Cameroun (UGAGIC). Son siège était situé à Douala, dans le quartier de New Bell. Le président fondateur, M. NYAGA Alphonse, était un déficient visuel de naissance mais aussi un leader ambitieux et rassembleur. Il a présidé l'UGAGIC, l'association faîtière des personnes en situation de handicap au Cameroun, jusqu'en 1981. Cette année-là, l'UGAGIC a été remplacée par l'Union Nationale des Handicapés du Cameroun (UNACAM), présidée par M. ZOGO MEGNE Alphonse, un handicapé moteur. En juin 1985, l'UNACAM, qui était jusqu'alors l'organisation mère regroupant des membres individuels, a cédé la place à la Fédération Nationale des Associations des Handicapés du Cameroun (FENAHCAM). Cette fédération prenait en compte les différentes associations et unions par secteur d'intervention. La FENAHCAM jouit d'une double tutelle des Ministères des Affaires Sociales et de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1971, succédant ainsi à l'UGAGIC. Parmi les associations créées, on peut citer :

- L'Association Nationale des Aveugles du Cameroun (A.N.A.C.) , 1985 .
- L'Association Nationale des Handicapés Moteurs et Amputés du Cameroun.
- L'Association Nationale des Anciens Lépreux du Cameroun (A.N.A.L.CAM.)
- L'Association Nationale des Déficiants Auditifs du Cameroun (A.N.D.A.C.)
- L'Association Nationale des Sourds Muets du Cameroun (A.S.CAM.)
- L'Association des Handicapés Moteurs et Amputés du Cameroun (A.H.M.A.C.)
- L'Association des Parents d'Enfants Handicapés (COLOMBE)
- La Fédération des Handicapés Sportifs du Cameroun
- La Fondation Petit DAN et SAHAH pour les enfants orphelins
- Le Club des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun (C.J.A.R.C.), 1988.
- La Ligue de Solidarité des Femmes Handicapées du Cameroun (LI.SO.F.H.A.C.)

- L'Association des Étudiants Handicapés (A.E.H.)
- L'Amicale Nationale des Handicapés du Cameroun.

Cette liste n'est pas exhaustive, car depuis la promulgation de la loi sur la liberté des associations en 1990, de nombreuses autres associations pour les personnes en situation de handicap ont été créées au Cameroun. Chacune de ces associations a un statut juridique et un règlement intérieur conformément à la loi. Elles sont toutes affiliées à la FENAHCAM, tout en conservant leur autonomie, moyennant le paiement d'un montant défini par le Comité exécutif de la FENAHCAM (Fédération Nationale des Associations des Handicapés du Cameroun) qui est placée sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales (MINAS). Cette fédération bénéficie d'un statut d'utilité publique accordé par le Président de la République, lui conférant certains privilèges. Cependant, les principales difficultés rencontrées par ces associations sont le manque d'autonomie financière, les retards dans l'organisation de leurs assemblées générales. Le gouvernement n'alloue pas de budget spécifique pour leur permettre de fonctionner conformément à leurs statuts.

De plus, la loi de 1990 sur la liberté d'association a favorisé la création de nombreuses associations de personnes en situation de handicap, dont certains leaders sont motivés par des intérêts personnels plutôt que par l'intérêt des personnes en situation de handicap. La pauvreté et le chômage poussent certaines personnes à se tourner vers le milieu associatif pour trouver des ressources et des soutiens externes. Néanmoins, le texte souligne que tous les dirigeants d'associations de/pour les personnes en situation de handicap ne sont pas à mettre dans le même panier. Certains leaders possèdent les compétences et le dévouement nécessaires pour agir efficacement en faveur des personnes en situation de handicap au Cameroun.

Au final, l'on se rend à l'évidence que plusieurs auteurs ont présenté les associations et particulièrement celles à vocation sociale qui oeuvrent pour le respect des droits des personnes en situation de handicap. La dynamique y est donc évolutive selon les pays.

1.3. Missions et activités des associations liées au handicap visuel.

Devant la diversité des déficiences et des demandes, les missions des associations se multiplient et se diversifient au fil des années pour répondre de manière adéquate aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

En France de manière générale, les associations oeuvrent depuis le XVIIIes déjà et leur mission essentielle est de porter la parole des personnes déficientes visuelles de tous âges auprès

de l'opinion publique, des acteurs publics, politiques, administratifs et économiques et de les accompagner, au travers de son tissu associatif, vers l'autonomie en mobilisant leurs capacités et leurs aptitudes. Cependant elles ont quelques spécificités :

Ainsi l'INJA, l'institut national des jeunes aveugles créé en 1786 par Valentin Haüy, est chargé de soutenir le développement des initiatives et des innovations permettant aux personnes atteintes de troubles de la vision (aveugles et malvoyants) de mieux s'intégrer dans la société et dans la vie professionnelle. de la sensibilisation du public : les associations pour les personnes déficientes visuelles ont pour mission d'informer la population, les décideurs politiques et les entreprises sur les défis auxquels sont confrontées quotidiennement les personnes en situation de handicap .Ainsi cet institut initie ou identifie, finance et accompagne des projets impactants et des créations originales en faveur de l'autonomie et de l'accessibilité. Son objet est aussi d'éclairer les entreprises, les leaders d'opinion, les start-up, les mécènes... sur ces grands enjeux, dans une dynamique positive de pleine intégration du handicap visuel, afin d'assurer aux personnes aveugles ou malvoyantes leur légitime place au sein de la société. Leurs actions contribuent, par exemple, à faciliter l'accès aux transports en commun. De plus elle se charge aussi de la promotion de l'inclusion sociale : les associations œuvrant pour les déficients visuels luttent contre les discriminations et encouragent l'intégration de cette population dans la société. Elles apportent notamment leur soutien pour aider les déficients visuels à trouver un emploi adapté à leurs besoins après avoir organisé des formations.

Par ailleurs l'association Valentin Haüy créée en 1889 par Maurice de La Sizeranne et reconnue d'utilité publique en 1891 déploie depuis plus de 125 ans moult actions dont l'objectif est de défendre leurs droits, assurer leur formation et l'accès à l'emploi, restaurer et développer leur autonomie, promouvoir l'accès à l'écrit et proposer des activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles. Elle compte de grandes priorités à savoir l'autonomie physique et numérique, l'accès à la lecture et plus généralement à la vie sociale, l'accompagnement à un emploi. Elle se réfère aux valeurs qui sont : l'autonomie, le service, le bénévolat. Ensuite elle insiste sur l'accueil des personnes déficientes visuelles ; elle assure le besoin de formation des accueillants et la sensibilisation de l'entourage et enfin le renforcement de l'accessibilité physique et technologique.

De plus la fédération des aveugles fondée en 1917 quant à elle, a trois missions principales : une mission d'accompagnement : elle est présente en effet pour aider et soutenir les déficients visuels, quel que soit leur âge ou leur situation. Elle offre des conseils et un soutien sur divers sujets tels que les droits, l'éducation, les moyens de transport et l'accessibilité, ainsi que le

matériel adapté. Elle favorise également les rencontres et les échanges pour aider chacun à surmonter son handicap et gagner en autonomie. Elle a en outre une mission d'emploi : depuis sa création en 1909, la fédération s'est engagée à offrir des opportunités d'emploi adaptées aux déficients visuels. Aujourd'hui, elle emploie plus de 70 travailleurs en situation de handicap dans deux entreprises adaptées et trois centres de distribution de travail à domicile. L'insertion professionnelle des personnes déficientes visuelles reste une priorité pour la fédération. Et enfin la Représentation et la défense des droits : Avec près de 600 membres, la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est est une association régionale majeure. Fondée par et pour les personnes déficientes visuelles, elle les représente au niveau local, régional et national. Elle agit pour défendre leurs droits, promouvoir l'accessibilité pour tous, et faire reconnaître les besoins spécifiques liés au handicap visuel. La fédération intervient auprès des autorités compétentes, des pouvoirs publics et du grand public dans ce sens. Elle est aussi, au travers des associations qui la composent, un organisme gestionnaire de services sociaux, médico-sociaux et sanitaires dont la vocation est de contribuer à l'exercice plein et entier des droits, des chances et de l'égalité des personnes déficientes visuelles.

La Fédération des aveugles et amblyopes de France elle a pour activités les groupes de parole , la tradition orale , la gym braille afin de permettre les mouvements et déplacements selon les points braille , les jeux braille (jeux de cartes , de société , de mots ...), le café presse qui réunit les déficients visuels autour d'un petit déjeuner pour la lecture des journaux , l'atelier mosaïque pour la fabrication des multiples objets destinés à la vente , le club d'échecs , les visites de musées et d'exposition , spectacles au théâtre .Elle peut également organiser des activités ponctuelles telles que la galette des rois , journée barbecue , des voyages dans le pays ou à l'étranger , des stages de dessin ...

En outre l'Union nationale des aveugles de France (UNAF) œuvre depuis 1929 dans l'accompagnement quotidien des déficients visuels : elle offre un soutien et une assistance aux individus en situation de handicap et à leurs familles, en fournissant des informations, des conseils, des formations, et en proposant des solutions pratiques, notamment en cas de détérioration de la santé.

Enfin l'Association des Aveugles et Malvoyants de France quant à elle a pour rôle la protection des droits des personnes en situation de handicap : les associations conseillent et aident les personnes déficientes à faire valoir leurs droits en fonction de leur handicap, facilitant ainsi l'accès à des aides financières spécifiques.

Au Cameroun plusieurs associations oeuvrent depuis les années 1980 pour la défense des intérêts des déficients visuels notamment :

Par ailleurs l'association nationale des aveugles du Cameroun (ANAC) créée en 1985 par Paul Tezanou a pour mission de doter les aveugles des instruments juridiques de promotion et de protection des déficients visuels.

Le club de jeunes aveugles réhabilités du Cameroun (CJARC), créé en 1988 a pour principale mission d'accompagner les déficients visuels dans leur parcours d'insertion professionnelle à travers la diversité de ses activités notamment la réhabilitation psychologique, l'éducation, la formation professionnelle dans divers domaines ,l'organisation des séances sportives et culturelles puis la mise sur pied des ateliers de formation et de renforcement des capacités de ces derniers .

De plus le CREFISAC créé en 2004 par Franky Vincent Nanfack a pour but principal de rendre les déficients visuels autonomes et ceci à travers les activités telles que l'apprentissage du braille, l'élevage, la vannerie, l'informatique ...

Enfin l'association des jeunes éleveurs aveugles du Cameroun a pour mission d'encourager et développer la pratique de l'agriculture et de l'élevage pour les aveugles du Cameroun. Il s'agit de rendre l'aveugle indépendant financièrement, faire connaître par d'autres acteurs de la société dans le but de promouvoir l'égalité de chance entre les voyants, amener les non-voyants à s'éloigner de la mendicité, leur permettre de développer des connaissances dans le domaine de l'élevage.

1.4. Soutien et accompagnement des déficients visuels.

Les associations interviennent dans les différentes étapes de la vie des déficients visuels et les accompagnent de la scolarisation à l'insertion professionnelle. Les évolutions se produisent lentement, principalement en fournissant une assistance et en proposant des parcours séparés (éducation dans des écoles spécialisées, activités professionnelles dans des ateliers de cannage, de rempaillage de chaises, etc.). En Europe et en France particulièrement, l'intérêt de Valentin Haüy pour les déficients et la création du premier institut de formation et l'écriture en relief donnera le ton à Vienne et dans de nombreuses capitales européennes. Des Centres de Rééducation Professionnelle régis par l'Assurance maladie, chargés de la formation professionnelle des déficients visuels sont privilégiés. Malgré l'intérêt tant bien que mal suscité par les philanthropes, les premières compensations financières n'ont été accordées qu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Les invalides de guerre ont été les premiers à recevoir des

pensions, un droit qui n'a été étendu aux invalides civils qu'après la Seconde Guerre mondiale. La loi Cordonnier du 5 août 1948, bien qu'elle considère les handicapés civils comme "incapables", leur accorde des subventions. Les années 2000 verront véritablement une avancée significative de leur soutien et accompagnement par les pouvoirs publics. Ainsi avec la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, se trouve réaffirmée. (Blaiteau, 2009, p23). Le décret 2005-1752 du 30 Décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap, invite tous les déficients à s'inscrire dans les établissements les plus proches de leurs domiciles et aussi dans des IDJA (Instituts de soins et d'éducation pour jeunes aveugles) et les IEDSV(Institut départemental pour Jeunes aveugles) , Plus loin un décret rendant l'accessibilité numérique obligatoire sous certaines conditions est entré en vigueur le 25 juillet 2019. Il vise à faciliter l'accès aux informations numériques pour les personnes en situation de handicap, sachant que les personnes déficientes visuelles sont les principales concernées. Les technologies identifiées sont les suivantes : Les sites internet, intranet, extranet ; les progiciels, dès lors qu'ils constituent des applications utilisées au travers d'un navigateur web ou d'une application mobile. Les SAT, Les applications mobiles conçues et développés pour les téléphones intelligents (Smartphones) et les tablettes et enfin le mobilier urbain numérique. En somme les personnes déficientes visuelles ont connu des avancées significatives en termes de prise en charge d'éducation et de technologie pour faciliter leur vie quotidienne.

Au Cameroun, des textes constituent le cadre juridique pour le soutien, l'accompagnement et la protection des personnes en situation de handicap. Même si dans la pratique la loi de 1983 dans son article 3 portant protection des personnes en situation de handicap en général n'est toujours pas respectée dans les domaines de l'éducation , l'emploi , l'environnement , la santé , l'accessibilité , elle interdit tout de même leur discrimination .Par ailleurs des centres de réhabilitation des personnes en situation de handicap sont créés à Yaoundé , Buea et Garoua dans l'optique de les accompagner dans leur formation professionnelle dans des domaines spécifiques ; l'ESEDA est également créé pour les déficients auditifs ainsi que le Centre Jamot pour le suivi des malades mentaux .En outre les dispositions de l'article 24 dans son alinéa 2 du décret de 1990 leur octroie une assistance matérielle ou financière pas toujours respectée .Et l'article 23 alinéa 2 dispose des assistances collectives qui doivent être reversées aux groupes et organisations reconnus les prenant eux ou leurs familles en charge . Parallèlement en 1996 le Comité National de Réadaptation et de Réinsertion des

personnes en situation de handicap visant à fédérer les initiatives ayant pour objectif de créer un environnement d'opportunités égales en leur faveur est mis sur pied et peuvent bénéficier des subventions en conformité avec la législation existante. Au-delà de ces structures gouvernementales, il est créé en 2004 la commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés du Cameroun (CNDHL) œuvrant pour la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap. De plus le forum sur les droits des personnes en situation de handicap, tenu en 2005 s'engage pour la création d'un fonds de solidarité nationale pour soutenir ces couches vulnérables et accompagner les associations caritatives qui les encadrent. Le MINAS et le MINESEC ont signé un document traduisant la gratuité de l'éducation secondaire pour les enfants en situation de handicap leur donnant droit à une carte nationale d'invalidité instituée par le Président de la République par décret. Au-delà de tous ces cadres légaux, les associations caritatives dès 1985 jusqu'à nos jours accompagnent au moyen des dons, des formations et des renforcements des capacités le soutien aux personnes déficientes visuelles.

1.5. Sensibilisation et représentation (plaidoyers) des dynamiques associatives.

Le plaidoyer permet la participation, l'engagement civique et le contrôle citoyen. Il favorise un dialogue permanent entre acteurs étatiques et non étatiques. Au cours du XXe siècle et au début du XXIe siècle en France, divers instruments juridiques ont été développés pour soutenir les personnes en situation de handicap. Ces textes, qu'ils soient d'envergure internationale ou nationale, illustrent une transformation progressive de la perception du handicap. Les termes employés et les mesures proposées contribuent à instaurer une nouvelle approche. Bien que ces textes n'aient pas tous la même force contraignante selon leur nature (conventions, chartes, déclarations, lois, décrets, normes, référentiels, etc.), leur importance réside dans le fait qu'ils constituent un véritable "arsenal" au service d'un combat : celui de l'intégration des personnes en situation de handicap dans notre société. S'inscrivant dans une tradition de défense des droits humains, ces textes définissent de nouvelles normes tout en cherchant à engendrer des changements et à encourager de nouveaux comportements, soutenus par une vision politique.

Les dispositions relatives à l'accès à la culture et à l'information, sont relativement récentes et ont été particulièrement étudiés. Plusieurs textes marquent le passage d'une approche d'assistantat à la reconnaissance d'un droit à la réparation pour les personnes en situation de handicap, qui étaient autrefois désignées par des termes tels qu'invalides, infirmes ou inadaptés.

Le droit à la culture est inscrit dans deux textes fondamentaux : le préambule de la Constitution de 1946, révisé en 1958, qui stipule que "La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation et à la culture."

Au niveau international, dès 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme proclame, dans son article 27, que "Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en découlent." L'article 21 de cette même déclaration établit les principes relatifs au droit à l'information et à l'expression, stipulant que les États doivent permettre aux individus d'exercer "le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris la liberté de demander, recevoir et communiquer des informations et des idées, sur la base de l'égalité avec les autres et en utilisant tous les moyens de communication de leur choix." Bien que ces deux textes fondateurs ne mentionnent pas spécifiquement les personnes handicapées, ils englobent tous les êtres humains, soutenus par une philosophie de liberté et de bien-être, qui aborde déjà la question de la participation et de l'égalité d'accès. Une avancée majeure a eu lieu en 1975 avec la loi d'orientation 75-534, qui affirme la responsabilité nationale en matière de handicap.

En 2001, la création de la Commission Culture handicap a pour mission de "faciliter l'accès à la culture des personnes en situation de handicap, quel que soit leur type de handicap, afin de leur permettre de participer pleinement à la vie culturelle." Cette commission propose des mesures dans divers domaines, notamment l'accès aux équipements, à la pratique artistique, à la formation et aux métiers de la culture. Elle continue de servir de plateforme de dialogue entre les ministères, les associations de personnes handicapées et le milieu culturel.

À l'échelle européenne, le 6 mars 2003, le Conseil européen a adopté une résolution sur l'accès des personnes en situation de handicap aux infrastructures et activités culturelles (2003/C 134/05), incitant les États membres à prendre des mesures pour améliorer cet accès. La Convention internationale de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en 2006, est particulièrement précise sur le droit à la participation à la vie culturelle, récréative, aux loisirs et aux sports. Elle traite de l'accessibilité des produits culturels, des médias, des spectacles, ainsi que de l'accès aux lieux culturels, y compris les bibliothèques, et de la reconnaissance d'une identité culturelle spécifique. De nombreux textes fondamentaux, chartes et codes de déontologie concernant les bibliothèques intègrent également ces valeurs, telles que la contribution à l'indépendance intellectuelle des lecteurs, l'accès démocratique à l'information et la diffusion des savoirs. Il existe donc des convergences significatives entre les dispositions législatives, les valeurs défendues et l'éthique des bibliothèques. Ces convergences devraient

permettre aux lecteurs déficients visuels d'évoluer dans un environnement favorable. Cependant, la situation actuelle mérite d'être examinée de plus près.

1.6. Développement des services d'aides techniques.

Développés dès le XVIII^e siècle, les services d'aides techniques sont des dispositifs d'assistance qui visent soit à corriger une fonction déficiente soit à compenser une incapacité. Les services proposés par les SAT sont l'évaluation des besoins de la personne, l'attribution des aides adaptés et l'entretien puis la réparation des aides techniques. Dans le cas de la déficience visuelle, les aides techniques visuelles favorisent la compensation découlant de ce handicap. En France la Fédération des Aveugles et Amblyopes s'occupe de conseiller aux déficients visuels des acteurs sans intentions commerciales. Et dès le deuxième millénaire, ces aides sont de toute nature et comprennent :

❖ **L'aide humaine** : réalisée à domicile par des professionnels des établissements ou des services spécialisés tels que des ergothérapeutes, des orthopédistes, des experts en informatique adaptée, des instructeurs de locomotion et des instructeurs en Activité Journalière ; des aides techniques et animalières spécifiques.

❖ **L'aide visuelle** (optique, électronique et numérique) : il s'agit des dispositifs d'éclairage et aménagement du logement qui permettent l'optimisation de l'environnement à la perception des contrastes pour les malvoyants. Par ailleurs on retrouve également des verres filtrants et teintés qui protègent la rétine des ultraviolets. En outre les systèmes microscopiques et télescopiques sont des grossissants d'optique (systèmes de Galilée, système de Kepler ou monoculaires) qui accompagnent la vision de la télévision à travers des grossissements très élevés .Enfin des téléagrandisseurs parfois vocalisés et des loupes électroniques aident à la lecture et à l'écriture (tablette ou machine à braille).

L'aide non visuelle : elle englobe les aides techniques sollicitant d'autres sens tels que l'ouïe et le toucher. Il s'agit des lecteurs d'étiquettes vocales(identification des produits du quotidien .) ; le dictaphone(pour les prises de notes) ; la canne blanche qui est une aide à la mobilité qui permet de se repérer dans l'environnement spatial en évitant les obstacles et parfois à l'aide des ultrasons, laser, infrarouges, on parle alors de canne électronique mais aussi d'indiquer aux autres personnes son handicap ; (N-Vibe, Audio Spot, Feel object...). Gosense Rango ,Wizigo et Noor créés par Chaumont et Birot qui s'appuient sur le développement du

son 3D et analyse à la fois les mouvements du sujet et de son environnement afin de contourner les obstacles .) Les aides aux activités quotidiennes et domestiques (couteau-guide adapté)

❖ **Les aides numériques(équipements d'information et de communication .)**les aides informatiques (lecteurs d'écrans qui restituent vocalement les informations affichées sur l'écran , les logiciels de reconnaissance vocale qui permettent la saisie en guidant la voix ; logiciel de zoom , adaptateur braille, claviers à grosses touches avec contraste de couleurs facilitant la lecture alphanumérique, les plages braille pour la retranscription du texte dans des cellules braille ,les blocs notes braille...) ; la téléphonie fixe filaire ou sans fil constituée des smartphones avec commandes vocale et retour vocal est devenue un véritable couteau-suisse (FAF,2021) avec l'option accessibilité .Aussi l'ordinateur contient des logiciels d'assistance spécifiques tels que les lecteurs d'écran avec synthèse vocale ,les logiciels d'agrandissement de caractères , le scanner et la reconnaissance de caractères pour la lecture et modification des documents papiers , les systèmes de navigation par GPS pour la locomotion .

❖ **L'aide animale (le chien-guide)** comme aide au déplacement après avoir été dans un centre labellisé.)

CHAPITRE 2 : DYNAMIQUES D'AUTONOMISATION.

De la misère au Moyen-âge à l'intégration sociale actuelle, le parcours des personnes déficientes visuelles est riche de leur action personnelle et volontaire pour exister pleinement dans la société (Ragui, 2000). L'autonomisation des déficients visuels s'est donc faite de manière véritablement lente et progressive avec des avancées technologiques et des changements dans la société allant de la période moyenâgeuse jusqu'à nos jours.

2.1. Développement des compétences d'autonomie.

Il n'y a pas d'autonomie sans les compétences pour agir. C'est pourquoi il convient de mettre l'accent sur les apprentissages qui les nourrissent, et donc sur des démarches d'enseignement qui y contribuent ainsi que sur ce qui peut les déterminer, c'est-à-dire une connaissance et une représentation plus justes de l'élève.

Considérés comme des parias et des reclus de la société jusqu'au XIX^{es}, les déficients visuels étaient en proportion plus nombreuse de la population. En effet Weygand (2003) dépeint avec réalisme la situation piteuse et caustique des déficients visuels à cette ère en mettant l'emphase sur les méandres et les attermolements d'une alphabétisation en germination réservée à la classe sociale maîtrisant au préalable la lecture et l'écriture ordinaires. Le XVIII^{es} verra la reconnaissance sociale des déficients visuels avec l'apparition du langage écrit appelé langage en relief créé par Valentin Haüy en 1784. Il faudra attendre quelques années plus tard pour voir apparaître Braille et son écriture. Parallèlement les déficients visuels apprennent la vannerie, la fabrication des cordes et la tapisserie. Dès la première moitié du XIX^{es}, on observe les prémises d'une évolution; Valentin Haüy utilise la pédagogie de la vicariance centrée sur le toucher pour les former aux métiers de l'imprimerie, et de la musique. Au même moment Reisinger utilise les chiens dressés pour accompagner l'orientation et la mobilité des déficients visuels. A la fin de la seconde moitié du XIX^{es}, l'Hospice des quinze-vingt les employait dans des fabriques de draps, des manufactures de tabac et pour la filature de laine. L'on note alors que le sujet déficient visuel se construit à la croisée des expériences individuelles et collectives que l'Etat se contente d'accompagner.

Le XX^{es} à proprement parler verra une nette progression de l'autonomisation des déficients visuels en fournissant une assistance à travers la loi Cordonnier qui leur apporte une subvention et en suivant des parcours séparés (éducation dans des écoles spécialisées, activités professionnelles dans les ateliers de cannage, de rempaillage de chaises, etc.) En 1931 le journaliste et auteur Jean Delage inventa la canne blanche qui fut une réelle avancée dans la

mobilité et l'orientation des déficients visuels. Ce sera la période de la réadaptation fonctionnelle et professionnelle dans les centres réadaptés. Plus tard ils seront redirigés vers les métiers dits « accessibles » à savoir la kinésithérapie, la standardisation ou les professionnels de la musique. A cet effet l'Italie réservait uniquement le métier de standardiste aux déficients visuels. Et au même moment moins de 3 % de la population déficiente est active professionnellement et 21% de la population suit des études post-secondaires en face de 41% pour les valides.

Les années deux mille verront leurs actions plus nombreuses et plus efficaces. Parallèlement , de nouvelles voies possibles de formation se sont ouvertes , grâce à des passerelles vers les dispositifs de droit commun ,offrant ainsi la possibilité de penser pour un plus grand nombre de jeunes des parcours de formation en dehors du simple milieu médico-social ou sanitaire .Car avec la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances , la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap , se trouve réaffirmée .(Blaiteau , 2009 , p23) . Le décret 2005-1752 du 30 Décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap, invite tous les déficients à s'inscrire dans les établissements les plus proches de leurs domiciles. Ce qui facilite activement leur prise en charge et leur éducation même si celle-ci varie selon leurs pays d'origine et leur classe sociale. Ainsi on peut citer entre autres les instituts thérapeutiques éducatifs et professionnels (Itep) ; les établissements régionaux d'enseignement adaptés (EREA) ; les instituts de soins et d'éducation pour jeunes aveugles (IDJA), les instituts départementaux pour jeunes aveugles (IEDSV).Et les formations données ouvrent l'accès à un éventail de filières en sciences humaines et sociales , en informatique , en droit et économie ,en kinésithérapie et bientôt praticiens du bien-être .Même si le taux d'insertion socioprofessionnelle demeure faible, il n'en reste pas moins que diverses associations oeuvrent dans ce sens. Les statistiques récentes affichent un taux de 63% d'emploi des jeunes diplômés en précisant l'insertion professionnelle des 80% des déficients visuels ayant une qualification égale à un bac plus trois (INSSE,2020). Ce qui indique inévitablement l'avancée grandissante dans ce domaine professionnel. Parallèlement l'accessibilité aux activités physiques et sportives se fait ressentir et les déficients visuels développent des compétences inimaginables, ce qui a conduit à l'adoption des échelles de classification de ce handicap.

Par ailleurs le décret exigeant l'accessibilité numérique pour tous entre en vigueur en Juillet 2019 facilitant ainsi leur autonomisation à travers les NTIC notamment des logiciels adaptés, des SAT appropriés à leur handicap, des Smartphones réduisant leur dépendance ...Et en 2020 le taux d'insertion des déficients visuels reste fixé à 6 % de l'effectif de l'entreprise .Ainsi toute entreprise est tenue de recruter à hauteur de ce pourcentage les personnes déficientes visuelles afin d'encourager l'emploi sous toutes ses formes au risque de s'acquitter d'une contribution financière auprès de l'URSSAF .Enfin il est à noter que de nombreux textes concernant les bibliothèques intègrent ces valeurs et contribuent à l'accessibilité des déficients visuels au savoir et donc dans un environnement favorable .

Au Cameroun, parce que sous-scolarisés et sous-employés, les déficients visuels sont exposés à la mendicité ambiante due à la conjoncture économique assez rude. De ce fait pour y remédier , l'Etat depuis les années 80 a mis sur pied un certain nombre de mesures visant à améliorer les conditions de vie de ces derniers .Tout d'abord la loi de 1983 a assoupli les conditions de limitation de l'âge d'accès à l'école pour les enfants déficients visuels ; et l'article 5 dans son alinéa 3 conforte cela en disposant que « les élèves et étudiants handicapés sont autorisés à reprendre deux fois la classe fréquentée lorsque leur échec aux examens est lié aux difficultés inhérentes à leur état physique ou mental » leur octroyant la possibilité d'être scolarisés malgré leur déficience .La même loi réduit leur coût de transport , ce qui n'est pas toujours le cas .Ensuite il encourage les déficients visuels dans son article 15 du décret de 1990 à la création des entreprises individuelles et des coopératives et à participer aux formations techniques .Par ailleurs des structures de formation telles que « Bobines d'or » à Yaoundé mettent à leur disposition des formations en couture et en designing avec à la solde une machine à coudre et une assistance financière pour entamer leur propre activité . Et à Buea le RIB les forme en artisanat ...En outre l'accessibilité des édifices est envisageable à travers la loi de 1983 même si jusqu'à ce jour aucune avancée n'a été notable. Il est à relever que l'acquisition de l'autonomisation au-delà des lois se fera concrètement grâce à l'investissement des associations en lien avec le handicap dès les années 1980 telles que l'ANAC, le CJARC, PROMHANDICAM ...qui oeuvrent depuis toujours à la formation des déficients visuels dans divers domaines tels que l'élevage, l'artisanat, la couture, l'enseignement et le renforcement des capacités en orientation et mobilité sans oublier les activités physiques et sportives.

2.1.1. Mobilité et orientation.

La mobilité et l'orientation sont des aspects essentiels pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles. Ces aspects permettent de se repérer, de s'orienter et de se déplacer. Au-delà de l'aspect pratique, ils contribuent à préserver l'autonomie, à rompre l'isolement et à favoriser une vie sociale et citoyenne. En France, jusqu'au 18^e siècle, les déficients visuels utilisaient des moyens improvisés pour éviter les obstacles dans la rue. Cependant, au 15^e siècle, lors des premières fouilles de la cité d'Herculanum détruite par le Vésuve en 79 avant J.-C., une fresque représentant un mendiant en haillons appuyé sur une canne et guidé par un chien a été découverte. Il a fallu attendre 1780 pour que Joseph Reisinger, un savant aveugle, imagine de dresser plusieurs chiens de manière rationnelle pour aider et assister les déficients visuels (Weygand,2003). La conquête de l'autonomie sociale était donc en marche. Ce n'est que dans les débuts du XX^es que la canne blanche, le premier outil de mobilité fait son apparition pour les déficients visuels. Par ailleurs il existe des formations pour devenir instructeur en autonomie pour les personnes déficientes visuelles. Ces professionnels sont formés pour accompagner, aider à l'acquisition et à la restauration de l'autonomie, ainsi que pour conseiller sur les aides techniques et matériels de compensation. Ces domaines permettent aux individus de se repérer, de se déplacer et de préserver leur indépendance. Voici quelques éléments à considérer :

- Réadaptation en locomotion: elle vise à travailler la mémoire et les stratégies cognitives pour aider les personnes déficientes visuelles à se repérer et à se déplacer. Elle contribue à préserver leur autonomie, à rompre l'isolement et à favoriser leur participation sociale et citoyenne.
- Formation des instructeurs pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles: ce sont des professionnels formés pour accompagner ces individus. Leur rôle consiste à aider à l'acquisition et à la restauration de l'autonomie, à prévenir la perte d'autonomie due à la déficience visuelle, et à conseiller sur les aides techniques et matériels de compensation.
- Dispositifs de guidage: outre les méthodes traditionnelles (cannes blanches, chiens guides), des dispositifs plus sophistiqués ont émergé pour améliorer la mobilité et l'indépendance des déficients visuels. Ces avancées technologiques (cane électronique ...) offrent des fonctionnalités avancées pour faciliter la navigation. Les progrès de la digitalisation ont joué un rôle essentiel dans l'autonomie des personnes en situation de handicap visuel.

En somme, la mobilité et l'orientation sont des enjeux clés pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles, et des professionnels formés jouent un rôle crucial dans leur accompagnement.

La locomotion dans ses objectifs en lien avec la personne déficiente visuelle relève des déplacements de cette dernière avec un maximum d'autonomie, de sécurité et de confort dans des lieux connus ou inconnus. Elle a pour but d'évaluer les difficultés d'orientation et l'équilibre dans l'optique d'adapter, de réaménager l'enseignement aux besoins spécifiques issus de leur handicap. Ces enseignements reposent sur des techniques appropriées qui traduisent la meilleure manière ou la plus sûre de l'accompagner dans sa déficience. Ainsi ces principaux objectifs sont entre autre dans un premier temps de développer et d'entraîner des techniques de protection et d'orientation, d'identifier et d'utiliser des repères auditifs et tactiles ou visuels en cas d'amblyopie. Ensuite de mémoriser les repères lors d'un trajet en se familiarisant avec la circulation (trafic, signaux sonores des passages piétons ...) et les aménagements routiers (carrefours , rues) dans le but d'apprendre et de maîtriser de nouvelles stratégies d'utilisation des transports publics , bus , métro , trains ainsi que l'orientation dans les magasins et supermarchés pour pouvoir se déplacer en toute sécurité .C'est également un volet important de la rééducation en locomotion .Ces prestations concernent toutes les tranches d'âge ;Il peut arriver que l'instructeur fasse des cours à domicile pour l'adaptation à un nouvel environnement ou à un nouveau déménagement .

2.1.2. Gestion du quotidien.

Depuis le Moyen-âge dans la société française, le quotidien des déficients visuels a été fait des représentations sociales. C'était une perpétuelle mise en scène des déficients visuels dans leur principale activité de mendicité où la cécité semble être un lot de vices et signe de péché et de tares sociales et donc abandonnés de leurs familles. Bien qu'ayant bénéficié des privilèges de l'institution Quinze-Vingt, ils continueront cependant à mendier en vagabondant jusqu'au XVIIes et en étant les acteurs principaux d'une fresque exposant leur indigence et un ridicule d'animal de foire dont ils ont été caractérisés tout au long de ces siècles. Weygand (2003) par conséquent dépeint avec réalisme la situation piteuse et caustique des déficients visuels à cette ère médiévale en mettant l'emphase sur leur classe sociale. Les plus indigents et donc les plus nombreux sont taxés de pécheurs ou ayant commis des tares morales. De par leur situation de handicap, ils sont ainsi tournés en bourrique et sont des clowns de service à travers les occupations rabaisantes telles que les amuseurs publics, les mendiants ...L'élan philosophique du XVIIIes leur permet d'occuper leurs journées à l'aide des apprentissages vicariants en développant des procédés tactiles pour lire et écrire mais toujours dépendants de leur entourage et considérés comme une charge. La mendicité interdite alors se transforme en assistance puis en allocation qui leur sera versée. Le XIXes semblera plus reluisant pour eux

avec l'utilisation de la canne pour se déplacer et des chiens guides comme compagnons même si réservés aux déficients visuels de la haute classe.

Lors du XX^ès et du XXI^ès, les personnes en situation de déficience visuelle rencontrent toujours au quotidien des difficultés spécifiques qu'il s'agisse de se déplacer, faire ses courses, consulter ses comptes, prendre un rendez-vous médical, réserver un billet pour une manifestation culturelle, entreprendre des démarches administratives en lien ou non avec leur handicap, rechercher un emploi... Toutefois l'avancée des nouvelles technologies et le passage vers le numérique ont permis des innovations essentielles chez les déficients visuels. En effet 88 % d'entre eux utilisent au quotidien un ordinateur ou un téléphone portable car ils facilitent leur quotidien et leur autonomisation. Cependant ces avantages ne réduisent en rien les aléas qui meublent leur quotidien. Malgré la loi de 2005, la fracture numérique est bel et bien présente à cause non seulement d'un manque de moyens mais également à cause d'un difficile accès aux équipements adaptés ou même faute d'être formés. A ce titre l'information en ligne est inaccessible à 50 % ou présente des défauts d'accessibilité universelle. Au fil du temps des services d'aides techniques sont créés pour compenser leur handicap et faciliter leur autonomie, il s'agit entre autres d'une création de deux ingénieurs Galle et Boussahoul en 2018 le Vibe qui est le premier GPS vibrant pour déficients visuels permettant de rendre l'espace public accessible à tous ; Grâce à ce système de vibration, l'utilisateur peut rester à l'écoute des dangers environnants et rejoindre sa destination en toute sécurité. La Fondation Valentin Haüy soutient l'expérimentation de la solution indoor, prolongement de la solution outdoor. Elle a pour objectif d'exploiter cette fonctionnalité au sein de bureaux d'entreprise, de zones de déplacement comme les gares, favorisant ainsi l'emploi (Colliot, 2017). Il existe par ailleurs des installations sonores dans les rues servant le déploiement aisé de la personne déficiente visuelle quant aux feux de signalisation ; les dispositifs d'accessibilité dans les infrastructures publiques et privées.

En Afrique et au Cameroun en particulier l'évolution ne semble pas différente. Bien que n'ayant pas d'informations précises sur les déficients visuels depuis le Moyen-Âge, la documentation des années 1980 est néanmoins disponible et présente un quotidien aussi indigent où le déficient visuel mendiant continue de dépendre des autres et considéré tel un paria de la société. Même avec les textes gouvernementaux régissant leurs pleins droits, rien n'y fait. Les associations de lutte pour leurs droits avec à leurs têtes des déficients visuels essayent tant bien que mal de s'arrimer à la facilitation de leur quotidien à travers l'adoption

de la canne blanche , de l'utilité de s'abonner dans ces associations et d'acquérir sa carte d'invalidé.

2.1.3. Insertion socioprofessionnelle.

Ayant longtemps pensé à une inactivité des déficients visuels dans la société, leur insertion professionnelle s'est faite difficilement car pensant qu'ils n'étaient capables d'aucun rendement. Timidement, ils sont partis de la mendicité à l'assistanat en recevant désormais une allocation. Des personnalités, comme Maurice de la Sizeranne (1857-1924), se sont intéressées à l'éducation des jeunes aveugles. Aveugle depuis l'âge de 9 ans et étudiant à l'I.N.J.A., il a fondé l'Association Valentin Haüy en 1889 et créé le premier atelier de travail pour aveugles en 1893. Puis s'en suivirent des métiers tels le tissage, la fabrication des cordes, la vannerie ... Plus tard l'écriture braille va se révéler être un tremplin désormais pour cette tranche de la population vers une autonomisation certaine. Après la pédagogie de la vicariance, ils apprendront les métiers de l'imprimerie, de professionnels de la musique ...

Les responsables de missions handicap sont confrontés à de nombreuses interrogations, d'où l'impératif pour eux de partager les expériences. Le Club Handicap et Compétences a été créé sous forme associative en décembre 2010, à l'initiative de l'entreprise Adecco, et compte aujourd'hui 30 entreprises membres. Son actuel président est Johan Titren, directeur Diversité et Inclusion, The Adecco Group. Sa philosophie : regrouper des entreprises engagées pour croiser leurs regards sur les thématiques du handicap dans les trajectoires professionnelles. Son objet : favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Ses ambitions : proposer un espace de réflexion et d'étude ; définir des pistes d'amélioration ; développer des outils de sensibilisation.

De nos jours la formation initiale et les stages de fin d'études sont les deux paramètres qui favorisent le plus l'entrée dans la vie professionnelle. L'accompagnement associatif suit, et sont nommés la Fédération des aveugles de France, l'Association Valentin Haüy et Tremplin Handicap.

Des entreprises répondantes utilisent des canaux de recrutement classiques. Elles ont pour politique RH de placer les compétences avant le frein de l'employabilité (handicap, maladie chronique...), et qu'il faudra accompagner; leurs pages web de recrutement sont ainsi ouvertes sans aucune discrimination. De plus en plus de recruteurs internes sont sensibilisés ou formés au handicap ne nécessitant pas d'intervention de prestataires spécialisés. Certaines d'entre elles utilisent aussi des voies spécifiques via des prestataires ou des fora de

recrutement. Ce processus répond à deux constats: le manque de candidatures spontanées et le manque de profils en études supérieures pour des postes qualifiés. Et dans le public, cela se traduit par des recrutements par dérogation. Tandis que d'autres collaborateurs identifient un certain nombre de difficultés comme l'appréhension par les autres du handicap visuel comme le premier frein à une bonne intégration socioprofessionnelle. Puis l'aménagement u poste de travail (solutions techniques et outils de compensation) dont les procédures sont jugées très longues. Et enfin l'accessibilité à l'espace professionnel (repère vers et dans de nouveaux lieux) comme un réel obstacle cité. Les défis demeurent donc énormes et une meilleure adaptation des conditions de travail garantirait leur accessibilité ainsi qu'un accompagnement et soutien adéquats pour un mieux-être.

2.2. Rôle des associations dans le renforcement des capacités.

2.2.1. Formation et ateliers.

Il n'y a pas d'autonomie sans les compétences pour agir. C'est pourquoi il convient de mettre l'accent sur les apprentissages qui les nourrissent, et donc sur des démarches d'enseignement qui y contribuent.

En France depuis le Moyen-âge, les formations des déficients visuels tournent autour de tout ce qu'ils ne peuvent lire à savoir : la musique , le tissage , le pressage de fruits ...La deuxième moitié de la Renaissance jettera les bases de l'alphabétisation par la culture par l'oral ,les secrétaires .Avec la pédagogie de la vicariance pratiquée par l'association Valentin Haüy , l'écriture braille s'impose et ouvre véritablement une voie aux déficients visuels pour diverses formations notamment les métiers de l'imprimerie , la reliure d'ouvrages ,la tapisserie , la vannerie et l'éducation .Le XX^ès est caractérisée par la formation professionnelle des déficients visuels en électricité , en ébénisterie, en kinésithérapie ou encore des professionnels de la musique . En Italie comme dans plusieurs autres pays d'Europe , ils réservaient de manière légale aux déficients visuels des professions dites dédiées telles que standardiste ...Et au XXI^ès de nombreuses voies de formation sont ouvertes et proposées dans les différents établissements et instituts spécialisés abordant différentes spécialités .Au-delà des formations initiales type , accessibles aux déficients visuels , les formations de niveau bac et plus offrent un éventail un peu plus large en donnant accès à d'autres filières ; informatique , sciences humaines et sociales, droit et économie , kinésithérapie et bientôt praticiens du bien-être.

De nos jours, le renforcement des capacités des déficients visuels dans les associations se fait généralement à travers plusieurs approches : la formation et ateliers. Les associations organisent des sessions de formation sur l'acquisition des compétences de vie quotidienne, l'utilisation des technologies adaptées et les techniques d'orientation. L'organisation des activités en atelier telles que la musique, l'écriture , la cuisine , etc

La Fédération des Aveugles et amblyopes de France organisent des formations et activités en atelier telles que les cours d'anglais, l'écriture, l'apprentissage du braille, la poterie ,l'informatique , le tricot , le sport ... Ce service collabore avec la personne déficiente visuelle adulte afin de l'amener vers une autonomie maximale selon ses potentialités. Il la soutient dans son milieu de vie par une approche thérapeutique, individualisée et collective. Il travaille sur l'accessibilité de son environnement. L'équipe pluridisciplinaire est compétente dans des domaines tels que le choix, l'apprentissage et l'utilisation de matériel spécifique, le soutien

psychologique, les activités quotidiennes et les déplacements. L'équipe contribue aussi à rendre l'environnement accessible grâce à des conseils, actions d'information, sensibilisation de l'entourage, adaptation de supports, sites culturels, etc.

2.2.2. Groupes de parole et d'entraide.

Ce sont des thérapies de groupe basées sur la parole, les échanges et la libre expression. Sa conduite est à cet effet assurée par un expérimenté, habitué à la gestion d'une dynamique groupale (psychologue, psychothérapeute, médiateur, coach...) ou encore par un usager ayant vécu la même problématique. Ce thérapeute est ici un accompagnant, qui instaure les liens, aplanit aussi les tensions, facilite en gros la communication. Son approche est non directive ou semi-directive.

Ces groupes de parole et d'entraide sont constitués par des personnes partageant un problème commun liée soit à un traumatisme, soit à un trouble psychique ou une problématique particulière. Et dans le cadre de la déficience visuelle il est question de créer une plateforme d'écoute et d'expression où la parole peut être prise sans contrainte afin de partager les frustrations vécues, les difficultés rencontrées en tant que déficients visuels et les défis auxquels ils sont confrontés au quotidien. Cet espace d'échange et de partage au sein des associations ou ailleurs met à jour les expériences et le vécu de chaque membre dans l'optique de trouver des pistes et des solutions à ces problèmes .Ces groupes de parole et d'entraide au sein des associations ont un double rendement .Elle permet aux déficients visuels impliqués un mieux-être psychologique qui autorise , de fait , des retombées relationnelles positives vis-à-vis de l'institution .(SASAMA ,2021)De ce fait ces groupes de parole peuvent influencer positivement les autres thérapies conduites dans l'association (psychothérapies individuelles ...) Ces thérapies peuvent se faire de plusieurs manières : la première laisse la parole libre à qui veut s'exprimer. Ce qui peut générer des angoisses, contrariétés, déceptions, colères qui sont gérées par les thérapeutes. La seconde manière consiste à proposer des thèmes choisis par des habitants eux-mêmes en fonction des difficultés repérées. Cela permet de relativiser en sachant que d'autres déficients visuels gèrent mieux leur état ; et de cette manière trouvent des moyens de mobiliser des ressources indispensables pour affronter la réalité.

Les groupes de parole et d'entraide fonctionnent dans la discrétion et la confidentialité, le non jugement, la bienveillance ce qui permet à chacun de rester authentique dans sa démarche. Ce qui permet de réduire l'isolement social, de créer de nouveaux liens, de comprendre sa dynamique personnelle et de favoriser son estime de soi. Dans le cas de l'association Amis des Aveugles , c'est une pratique de psychothérapie qui rassemble plusieurs

personnes, patients, membres du personnel de l'association , etc., généralement autour d'un thème prédéfini animé par des professionnels et bénévoles. Ensuite, il est poursuivi en ligne, en réunion virtuelle à travers la technologie de la visioconférence. En synthèse, ce qui se joue avec les autres permet aussi à chacun de devenir acteur de son changement, stimulé par la solidarité et la créativité que génère le groupe (FAF ,2021).

2.2.3. Dispositif de soutien individualisé.

Dans les associations liées au handicap visuel, le dispositif de soutien des déficients visuels est constitué de plusieurs éléments clés à savoir tout d'abord l'accompagnement individualisé où chacun bénéficie d'un suivi personnalisé en vue de répondre aux besoins spécifiques incluant des conseils sur l'autonomie et l'intégration sociale. Concrètement cet accompagnement maximise leurs potentialités en vue de développer une autonomie manifeste. Autrement dit ils sont soutenus dans leur milieu de vie par une approche thérapeutique, individualisée et collective (SASAMA, 2020). Ils travaillent sur l'accessibilité de leur environnement. Ensuite les formations spécialisées sur l'utilisation des nouvelles technologies, des services d'aide adaptés, les compétences de vie quotidienne ainsi que les techniques d'orientation et de mobilité. En outre le soutien psychologique incarné par les services d'aide psychologique accompagnent les individus dans les défis à surmonter au quotidien en lien avec leur déficience et à renforcer par là leur confiance en soi. Par ailleurs les activités de socialisation représentées par des groupes de parole et des ateliers créatifs (tels que la cuisine ou l'écriture) encadrent l'échange et le partage d'expériences entre les participants. De plus la sensibilisation et l'information traduites par les campagnes sont menées dans l'optique d'éduquer le public et les professionnels sur la déficience visuelle en vue d'une meilleure inclusion. Les ressources accessibles sont indispensables pour l'autonomie des déficients visuels. Celles –ci sont adaptées par les associations en vue de garantir leur accessibilité, il s'agit du braille, de l'audio ou du numérique. Et enfin les partenariats qui sont un réel support pour les associations en lien avec la déficience visuelle sont effectués avec d'autres organismes en vue d'améliorer l'accessibilité des infrastructures publiques et des services. Tous ces dispositifs visent à favoriser l'autonomie, l'intégration sociale et la reconnaissance des compétences des personnes déficientes visuelles.

2.3. Théories explicatives.

Fischer (1996) définit une théorie comme « un ensemble de propositions cohérentes qui tendent à montrer pourquoi tel ou tel comportement se produit et quelles relations peuvent être établies entre tel ou tel phénomène et telle ou telle attitude ». L'élaboration conventionnelle d'une recherche scientifique repose sur des théories qui servent d'accompagnateur et qui ont des valeurs explicatives en rapport avec le sujet de recherche. La théorie est donc à cet instant une construction intellectuelle, méthodique et organisée ayant un caractère synthétique et hypothétique c'est la raison pour laquelle Touzard (1998) au sujet de la théorie l'a définie comme : « Une construction intellectuelle abstraite permettant d'appliquer certains nombres de phénomènes du réel. Dans cette optique, les références théoriques inhérentes à notre sujet pour servir de modèles explicatifs sont : la théorie de l'empowerment, la théorie compensatoire de l'adaptation, la théorie de l'apprentissage social de Bandura (1980).

2.3.1. Théorie de l'empowerment. (1981)

Développée par plusieurs chercheurs et théoriciens en psychologie notamment Rappaport dans les années 80 en santé mentale, puis par Paul Freire et également Bandura, l'empowerment pour ces chercheurs est un processus dont le postulat repose sur la prise de contrôle par des individus de leur vie, de développer des capacités à agir et de changer leur environnement. (Fauzia et al,2017). L'empowerment n'est pas seulement perçu comme une approche théorique et philosophique mais une approche concrète qui peut être appliquée à l'accroissement du bien-être et aux meilleures conditions de vie, d'organisation et même de niveaux plus élevés. Plusieurs universitaires se sont attardés sur les problèmes communautaires en utilisant la théorie de l'empowerment comme solution aux problèmes de pauvreté, de santé, des personnes en situation de handicap, mères célibataires, leadership, etc. Elle est perçue par ces théoriciens comme une porte de sortie aux divers problèmes à travers le renforcement des capacités des individus et des communautés pour une prise en charge effective de leurs aptitudes. Et dans le contexte du développement communautaire, l'empowerment « refers to the mechanisms that individuals, organizations and communities gain to control over life and issues related to them in the economic, social, psychological and political aspects. » (Fauzia et al., 2017). ET aussi « Empowerment is the process of increasing the capacity of individuals or groups to make choice and to transform those choices into desired actions and outcomes. Central to this process are actions which both build individual and collective assets, and improve the efficiency and

fairness of the organizational and institutional context which use of these assets. » (Csaszar, 2004). En accord avec ce concept, il s'inscrit en droite ligne avec l'esprit développé par la dynamique du CJARC. Dans le cadre de leurs missions et de l'atteinte de leurs objectifs, le CJARC œuvre dans le renforcement des capacités de ses membres en vue de permettre leur insertion socioprofessionnelle. Si l'on s'en tient aux différents plans stratégiques quinquennal et triennal mis sur pied par le CJARC, par les membres en voie d'autonomisation, par les accompagnements psychologiques visant à booster leur motivation et confiance en soi. Cette théorie justifie à suffisance les pratiques et les mécanismes mis en place par le CJARC dans la marche vers une autonomisation certaine.

2.3.2. Théorie compensatoire de l'adaptation (années 1980).

Développée dans les années 1980 par le psychologue et chercheur américain Richard S. Lazarus, la théorie compensatoire de l'adaptation repose sur le postulat selon lequel les individus peuvent compenser un handicap ou une limitation dans un domaine en développant des compétences supplémentaires dans d'autres domaines. En d'autres termes lorsque quelqu'un rencontre une difficulté ou une déficience dans un aspect de sa vie, il peut apprendre à compenser cela en renforçant d'autres compétences ou capacités. Cette théorie met donc en avant la capacité des individus à s'adapter et à surmonter les obstacles en trouvant des moyens alternatifs pour atteindre leurs objectifs. Et dans le cadre de l'autonomisation au CJARC, cette théorie vient expliquer le développement des capacités en mobilité orientation dactylographie et bien d'autres domaines de formation afin de compenser le handicap visuel.

2.3.3. La théorie de l'apprentissage social de Bandura (1980)

Bandura (2010) Le processus d'apprentissage social, aussi appelé **apprentissage vicariant**, repose sur l'observation réfléchie d'un modèle répondant à certaines conditions. Selon Bandura (1980), en observant les actions d'autrui, un individu se forge une idée sur la manière dont de nouveaux comportements sont générés. Ensuite, il utilise ces informations pour guider sa propre reproduction du comportement, lui évitant ainsi de nombreuses difficultés inutiles. Ce processus implique une observation active permettant à l'individu d'identifier les règles sous-jacentes aux comportements observés, afin de développer des comportements similaires à ceux du modèle et même d'aller au-delà en acquérant de nouvelles compétences et comportements. L'apprentissage social repose sur quatre opérations clés : l'attention, la rétention, la reproduction et la motivation. Bandura (1980) souligne que le modelage n'est pas le seul processus impliqué

dans l'apprentissage social. Il identifie deux autres processus essentiels : la symbolisation et l'autorégulation. La symbolisation fait référence à la capacité de l'individu à analyser ses propres expériences, communiquer, créer, imaginer, anticiper et évaluer ses actions.

D'autre part, l'autorégulation concerne le rôle des processus autorégulateurs dans la mise en avant de l'action. Ce concept, ultérieurement appelé "agentivité humaine", désigne la capacité de l'homme à influencer intentionnellement le cours de sa vie et de ses actions, reposant sur le sentiment d'efficacité personnelle. Bandura (1986) avance le concept de "déterminisme réciproque" dans l'apprentissage social, soulignant l'influence mutuelle entre l'environnement et les comportements. La stratégie d'apprentissage social s'adresse principalement aux apprenants débutants ou intermédiaires dans un domaine spécifique. Sheffield (1961) affirme que suivre l'exemple d'un expert favorise le développement d'une représentation optimale de la tâche à reproduire. Cependant, d'autres auteurs comme Zelaznik et al. (1978) ou Bird et Rikli (1983) soutiennent que l'observation d'un modèle varié (et donc novice) est plus propice à l'apprentissage par observation. Dans le même ordre d'idées, Adams (1986) suggère que lorsqu'on observe un modèle novice, l'observateur peut tirer profit des erreurs commises par ce dernier.

L'apprentissage social peut implémenter trois types de stratégies d'orientation :

1. **Les stratégies dirigées par l'enseignant** : adaptées aux apprenants débutants, cette approche consiste à ce que l'enseignant serve de modèle aux apprenants, qui apprennent par observation ou imitation (apprentissage par modelage) pour acquérir les compétences visées. L'enseignant accompagne les apprenants dans leurs activités en leur fournissant le soutien nécessaire.

2. **Les stratégies dirigées par les pairs** : cette méthode convient à des apprenants de tous niveaux d'expertise (novices, intermédiaires ou experts) à condition de former des dyades ou de petits groupes avec une hétérogénéité limitée. Les apprenants confrontent leurs points de vue, leurs connaissances et leurs stratégies lors de la résolution de problèmes et d'études de cas pour valider leurs connaissances. Cette confrontation favorise l'émergence d'un conflit sociocognitif propice à l'apprentissage.

3. **Les stratégies dirigées par les outils** : adaptées à tous les niveaux d'expertise, cette approche tire parti des outils technologiques tels que les réseaux sociaux, les wikis, les fora et le partage de vidéos. Les communautés de pratique virtuelle en sont un exemple phare, où les participants interagissent pour partager et mutualiser leurs expériences et connaissances, favorisant ainsi l'apprentissage et l'acquisition de nouvelles compétences.

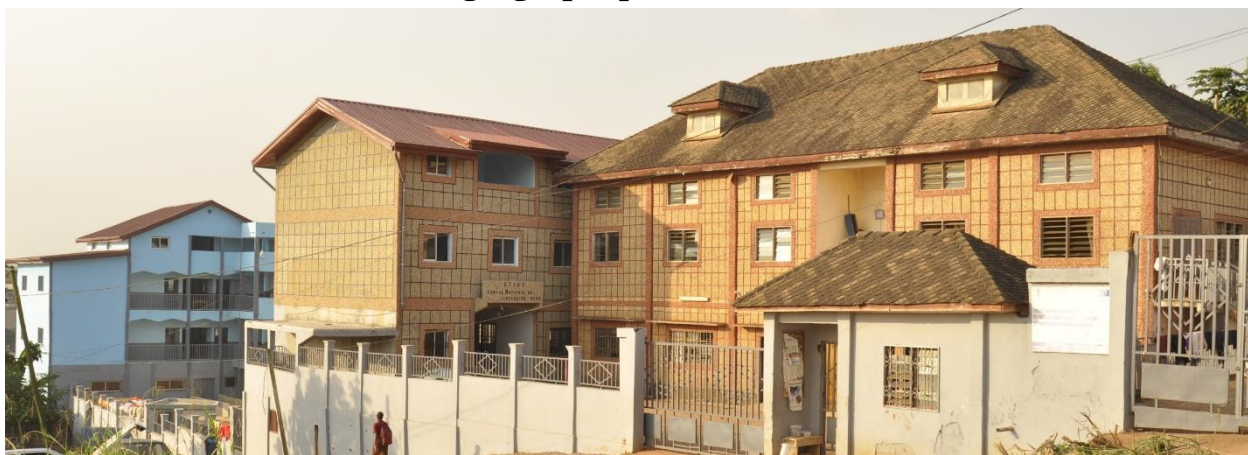
DEUXIEME PARTIE : CADRE METHODOLOGIQUE ET EMPIRIQUE

CHAPITRE 3 : ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES.

Cette partie retracera l'approche méthodologique utilisée en présentant de part et d'autre le site de l'étude, le type de recherche, la population d'étude, la méthode d'échantillonnage, en précisant l'échantillon et les instruments de collecte de données utilisés. Il s'achèvera sur la présentation et la discussion des résultats. Mais avant toute chose, il convient de présenter la structure CJARC.

3.1. Vue synoptique du CJARC : De la germination à l'édification.

3.1.1. Présentation géographique du site.



Source : plan stratégique 2023.

Figure 1:présentation du CJARC

Situé dans la capitale politique camerounaise, le siège social du CJARC trône au quartier Ékie dans d'arrondissement de Yaoundé 4 lieuudit "chambre froide". En effet il est localisé dans le département du Mfoundi, région du Centre-Cameroun qui a pour chef-lieu Kondengui et couvre une superficie 58,8km² avec une population de 477350 habitants dont moins d'1% est déficiente visuelle. Le site en lui-même s'étale sur une superficie d'environ 2000 m².et sa zone d'intervention s'étend sur toute l'étendue du territoire camerounais et peut en cas de besoin créer des représentations dans d'autres pays.

3.1.2. Historique.

Historiquement la mise sur pied du Club des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun prend naissance à l'initiative de deux jeunes déficients visuels Coco Bertin MOWA et Martin Luther AMAHATA ADIBITA le 04 Août 1988. En effet formés au Réhabilitation Institute for the Blind de Buea en 1986, ils décident de mettre sur pied avec une somme de 61 mil XAF, qui leur avait été remise au sortir du centre, le COJARY qui deviendra plus tard CJARC. Reconnu

par le Gouvernement, le CJARC devient une organisation de la société civile camerounaise, ayant obtenu un Récépissé de Déclaration d'Association en date du 20 septembre 1990 délivré par le Ministère de l'Administration Territoriale. Et en 1994, le CJARC met sur pied son premier siège en matériau provisoire au sein des services des affaires sociales à Essos .Les deux premières antennes verront le jour l'année d'après à Njombé et Douala .Ensuite le projet de création de l'ASAMC inspiré par René Minkong actuellement aux Pays-Bas et dont Martin Luther sera président et Coco Bertin secrétaire est mis sur pied. Par ailleurs ils débutent leur autonomisation de manière précaire par le tissage des chaises à domicile. Puis peu après de nombreuses années et d'efforts conjoints, ils acquerront un terrain à Ahala où sera ouverte la première ferme avicole qui servira de mamelle nourricière à l'association. De fil en aiguille la production deviendra significative et il faudra attendre le début des années 2000 pour reconnaître le réel envol du CJARC avec le lancement des travaux de construction de l'immeuble siège à Ékié, Yaoundé dont l'intégration se fera en 2002. En 2013, il obtient l'agrément d'ONG par Arrêté N°0000045/A/MINATD/DAP / SDLP / SONG en date du 19 février, lui conférant ainsi le statut officiel d'ONG. En 2014, le CJARC obtient le statut consultatif ECOSOC du Conseil Economique et Social des Nations Unies et en 2017 il reçoit par arrêté n°2017/AS/0002/A/MINAS/SG/DPPHPA/SDRPH/SEISIS du 17 février un nouveau statut l'autorisant à exercer en qualité d'œuvre sociale privée .En 2018 en collaboration avec ELECAM, le CJARC transcrit les bulletins de vote en braille pour les élections présidentielles. Spécialisé initialement dans l'accompagnement des personnes déficientes visuelles, le CJARC s'engage désormais dans la réhabilitation et l'insertion sociale et économique de toutes les personnes ayant des besoins spéciaux, telles que définies par la loi de 2010. Et ceci à travers la mise sur pied des structures de formation entre 2018 et 2020 telles que l'EMPBILB, le CENI, l'ENIEG bilingue et inclusive, le centre de formation professionnelle Coco Bertin, le dernier – né et un collègue en germination. Parallèlement des ateliers de menuiserie, d'artisanat, de couture et des exploitations agricoles sont mis sur pied. Des séminaires de renforcement des capacités du personnel et des formations en informatique sont organisés par l'entremise des partenaires internationaux et des acteurs étatiques à travers des projets de riposte contre la COVID 19, la lutte pour la protection de l'environnement avec le projet Handi protect ou encore opendata . Au fil de ses trente-six années d'existence, l'organisation a étendu ses activités dans d'autres régions du pays, poursuivant ses objectifs de réhabilitation et d'insertion avec des adaptations locales. Son Programme d'Alphabétisation Fonctionnelle des Aveugles (PAFA), lancé en 2005 à Yaoundé et parrainé par le Programme National d'Alphabétisation (PNA), a renforcé sa présence nationale dans différentes régions. Reconnu tant au niveau national qu'international,

le CJARC a vu son travail salué lors de l'inauguration de son siège à Yaoundé en décembre 2003 par la première dame du Cameroun, en reconnaissance des efforts déployés par les fondateurs et l'équipe humanitaire. Au niveau national, il opère dans les dix régions du Cameroun à travers des antennes, avec une coordination à Yaoundé. À l'international, ses activités englobent le plaidoyer, les partenariats contractuels et la collecte de fonds. Actuellement sur le projet SUPEH, qui est une plateforme numérique créée pour le suivi et la géolocalisation des personnes en situation de handicap dans tout le pays, le CJARC bénéficie d'un appui financier de la Mission Evangélique Braille, InterAction, Agricultech, Newviall et l'accompagnement du Gouvernement camerounais. En plus d'effectuer les travaux d'extension des bâtiments de l'Ecole primaire, appuyé par l'ambassade japonaise, le CJARC vient de célébrer les 36 ans d'une ONG en plein essor et au service de la nation qui reste tourné vers de nouvelles perspectives.

3.1.3. Organisation interne.

Le CJARC est structuré selon un organigramme bien défini. Il a à sa tête un Conseil d'Administration de 7 membres dont 3 femmes et 4 hommes ; une chargée des relations du CJARC avec l'ONU ; une administration centrale avec 20 cadres et agents dont 13 femmes et 7 hommes ; un personnel de l'Ecole primaire Inclusive Louis Braille ayant en son sein un effectif de 14 enseignants dont 11 femmes et 3 hommes et enfin des représentants d'antennes constitués de 16 personnes dont 2 femmes et 14 hommes. (Voir organigramme.)

3.1.4. Fonctionnement et Missions.

Le CJARC fonctionne selon un organigramme bien établi, un règlement intérieur et des statuts servant de feuille de route. Sa principale mission est de "Combattre le désespoir et la mendicité, et donc la pauvreté parmi les personnes en situation de handicap en général et les personnes handicapées visuelles en particulier, en proposant des formations théoriques, pratiques et ludiques, en sensibilisant la société et les décideurs à une meilleure prise en compte de leurs préoccupations, et en facilitant leur (ré)insertion socio-professionnelle". Cette mission, présente dans les statuts, diffère de celle proposée dans le plan stratégique précédent de 2007-2009. Elle a été reformulée comme suit pour prendre en compte l'inclusion et transmettre un message positif : « Soutenir dans un cadre inclusif, la construction d'un espoir, l'autonomisation des personnes à besoins spéciaux pour leur propre prise en charge, à travers l'éducation, la formation, les appuis et la mobilisation des acteurs ». Elle est évolutive et s'adapte sans cesse aux besoins spécifiques de ses membres.

Les ressources humaines du CJARC sont en majeure partie constituées des bénévoles et des stagiaires. Seuls quelques personnels bénéficient de certaines rémunérations, émoluments. Les ressources financières quant à elles proviennent essentiellement des prestations et des activités économiques du CJARC ; le reste est réparti entre les dons et les subventions des partenaires publics, parapublics, étrangers ...

Les ressources matérielles quant à elles constituées en majeure partie des équipements des centres multimédia, ENIEG, EMPBILB, le foyer ...sont des dons des différents partenaires nationaux et internationaux du CJARC.

3.2. Méthodologie de recherche

Cette section s'étend principalement sur les éléments liés à la méthodologie de recherche, la présentation des résultats, la discussion et les perspectives.

L'objectif de la science est d'observer, d'expliquer, de prédire les raisons ou encore d'expliquer un phénomène. Fonkeng et Chaffi (2014) ressortent une dizaine de méthodes de recherche employées dans le domaine des sciences sociales. Il y a différentes formes de recherche : historique, descriptive ou explicative, comparaison, évaluation, expérimentale, action, théorique, conceptuelle, expérimentale, action, conceptuelle et théorique, fondamentale, étude de cas et enquête. Elles sont toutes soumises à une logique scientifique qui demande parfois des ajustements méthodologiques en fonction de la spécificité du type de recherche, sans toutefois s'écarter de la diachronique scientifique. C'est grâce à l'application de ces principes méthodologiques que nous qualifions notre recherche de descriptive car elle permet de décrire les dynamiques mises en place par le CJARC pour l'autonomisation des personnes déficientes visuelles.

Une méthode est un ensemble de normes qui permettent de choisir et de coordonner les techniques (Grawitz, 2001). En règle générale, les méthodes sont réparties en deux catégories en fonction de leur nature. Les méthodes quantitatives et qualitatives sont donc différenciées. Selon Nkoum (2006), les premières partagent une logique hypothético-déductive tandis que les deuxièmes adoptent une logique inductive exploratoire. Nous avons utilisé la méthode qualitative et donc inductive exploratoire dans cette étude.

3.2.1. Formulation de la méthode de recherche.

Notre recherche a pour objectif après analyse du contexte d'identifier les initiatives mises sur pied par le CJARC en vue de rendre effectif l'autonomisation des personnes déficientes visuelles. A cet effet l'approche méthodologique adoptée est qualitative. Ce type d'approche est une recherche qui produit et analyse des données descriptives telles que les paroles écrites, les observations des personnes, des comportements, les rapports des données, etc. Elle renvoie à une méthode de recherche intéressée par le sens et l'observation d'un phénomène social en milieu naturel. Elle traite des données difficilement quantifiables. Elle ne rejette pas les chiffres ni les statistiques mais n'y accorde pas une proportion majeure. Compte tenu du processus à observer, notre approche épistémologique est inductive.

3.2.2. But de la méthode qualitative.

L'intérêt du chercheur repose dans la quête des facteurs conditionnant un certain aspect du comportement de l'acteur social mis au contact d'une réalité. Il se sert alors d'un modèle interprétatif où l'accent est mis sur les processus qui se développent au sein des acteurs. De ce fait chercher à comprendre, chercher à décrire, explorer un nouveau domaine, évaluer les performances d'une entité, aller à la découverte de l'autre, évaluer une action, un projet sont des démarches dont la quintessence demeure en partie liée à la qualité de la recherche dite « qualitative » sur laquelle elles s'appuient. « Le but de la recherche qualitative est de développer des concepts qui nous aident à comprendre les phénomènes sociaux dans des contextes naturels (plutôt qu'expérimentaux), en mettant l'accent sur les significations, les expériences et les points de vue de tous les participants. » (Mays et Pope, 1995, p. 43). Elle se fait donc : pour détecter les besoins, poser un choix, améliorer un fonctionnement, des performances, cerner un phénomène, tester aussi des propositions scientifiques.

3.2.3. Raisons du choix de la méthode qualitative.

Différentes motivations ont guidé le choix de ce type de méthode. Premièrement, la méthode qualitative s'appuyant sur un nombre réduit de cas, la pertinence de son choix réside indubitablement dans la minorité du choix des cas étudiés afin d'avoir une meilleure compréhension du contexte et deuxièmement sur la disponibilité défailante des informations et connaissances relatives à ce sujet. L'objectif n'est pas d'obtenir une quantité importante de données, mais d'obtenir des données de fond de qualité. L'approche qualitative de type exploratoire rejoint inexorablement l'objectif de ce travail qui est d'analyser et de comprendre les mécanismes mis sur pied par le CJARC en vue d'une autonomisation effective de ses

membres. Il convient alors d'affirmer sans nul doute que cet objectif sied mal à un traitement de type quantitatif en raison de la rareté et complexité des données recueillies.

Malgré les avantages énoncés précédemment, l'approche qualitative regorge de quelques limites. Tout d'abord, la difficulté majeure dans l'analyse des mots plutôt que des chiffres (Miles, Huberman et Bonniol, 2003). Ces auteurs affirment que les mots peuvent avoir un sens différent selon ceux qui les précèdent ou les suivent, ce qui fait en sorte que ces données ont un risque plus élevé d'être interprétés de façon erronée par rapport aux chiffres. D'ailleurs, au-delà de tout, le chercheur peut également introduire différents biais dans sa recherche (Depelteau, 2000). Par exemple, il peut arriver que l'objectivité soit embuée au moment de l'analyse des résultats. Cependant dans la mesure où l'objectif de ce travail n'est pas de procéder à une analyse des dynamiques associatives du Cameroun, mais de présenter la dynamique du CJARC en particulier dans l'arrondissement de Yaoundé IV ; cette méthode semble donc à suffisance appropriée à cette étude de cas.

3.2.4. Etude de cas

Il existe quatre (04) stratégies de recherche qualitative selon Thietart (2003), qui sont les suivantes :

□ **L'enquête** qui est une méthode de recueil de données primaires à partir d'un questionnaire administré à un échantillon issu d'une population cible. Elle a une introduction présentant le but et des parties, les questions peuvent être ouvertes ou fermées. Questions qui feront l'objet d'analyse et de résultats.

□ **L'expérimentation** qui consiste à tester la validité d'une hypothèse en reproduisant un phénomène et en faisant varier un paramètre.

□ **L'étude historique** exploite les archives disponibles et les témoignages, elle permet de décrire l'événement historique pouvant servir de référence, c'est-à-dire celui qui a donné la plus forte extension et/ou qui fit le plus dédommageable.

□ **L'étude de cas** est une méthode utilisée qui permet de se pencher sur un cas particulier. Elle vise une étude approfondie spécifique. Elle conjugue l'observation directe participante ou non et les différentes sources documentaires relatives à la pratique et aux discours pertinents à l'objet de l'étude. Il ya plusieurs façons de l'intégrer dans le déroulement d'une réflexion. Elle peut se porter sur une ou plusieurs entités. Et dans notre cadre d'étude, il a été retenu l'étude de cas qui sied aisément à notre type de recherche.

3.3. Définition des variables /modalités/ indicateurs.

3.3.1. Les variables.

Les variables sont les éléments dont les valeurs peuvent changer et prendre différentes formes quand on passe d'une observation à une autre. Les variables avec leurs indicateurs sont comparables à des instructions qui font savoir comment les observations seront faites. Il y a lieu de procéder à des définitions opérationnelles qui précisent les activités ou opérations nécessaires à leur mesure. Une variable n'est pas indépendante ou dépendante par elle-même mais par le rôle qu'elle joue dans la relation. En science on distingue quatre catégories de variables que sont :

- La variable indépendante encore appelée (VI) : elle correspond au phénomène manipulé par le chercheur et elle est censée avoir une influence sur une autre variable dite dépendante. C'est encore la variable cause, l'origine, la source ou le stimulus. Elle est considérée comme la cause présumée d'un phénomène dans une recherche. C'est une variable dont le facteur explique la variable dépendante. De ce fait la variable indépendante de notre sujet est : 'Dynamiques associatives'.
- La variable dépendante (VD) : c'est la variable passive ou variable réponse, c'est elle qui subit l'action mesurée par le chercheur. C'est le résultat, la réaction, l'effet ou le comportement. C'est aussi l'effet présumé d'un phénomène à étudier dans une recherche. Encore appelée variable entière, elle indique le phénomène que le chercheur tente d'expliquer et subit par ailleurs l'action de la variable indépendante. Ici, partant de notre sujet, la variable indépendante est 'autonomisation des déficients visuels'
- La variable intermédiaire : elle intervient directement sans être prise en compte par la question de recherche. Elle s'intercale entre la VD et la VI.
- La variable stimulus : c'est un événement ou une condition susceptible de produire un changement de comportement. Elle fait corps avec la VI.

Dans le cadre de notre recherche nous nous attarderons de manière spécifique sur la variable indépendante et la variable dépendante.

3.3.2. Les modalités.

Ce sont les différentes positions que peut prendre une variable (basse, haute, favorable, défavorable etc...)

3.3.3 Les indicateurs.

Ce sont des manifestations concrètes, visibles de chaque variable.

- **La variable indépendante (VI) :** Dynamiques associatives.
- **Modalité 1 :** Stratégies mises sur pied par le CJARC.
- **Indicateur :** le développement des compétences.
- **Indices :** La mobilité et l'orientation.
- **Modalité 2 :** Initiatives adoptées par le CJARC.
- **Indicateur :** programmes de renforcement des capacités.
- **Indices :** Modules d'informatique.

L'opérationnalisation de notre variable dépendante (VD) : Autonomisation des déficients visuels.

- **Modalité 1 :** L'accès à l'éducation pour les déficients visuels.
- **Indicateur :** La scolarisation des déficients visuels peut donner lieu à de nouvelles opportunités.
- **Indices :** L'apprentissage du Braille facilite la communication et les interactions dans la société. L'apprentissage des nouvelles technologies est une porte ouverte au monde.
- **Modalité 2 :** L'accès à la professionnalisation.
- **Indicateur :** L'apprentissage d'un métier facilite l'insertion des déficients visuels.
- **Indices :** Pratiquer un métier rend la personne déficiente indépendante et autonome

3.4. Rappel du problème et de la question de recherche.

3.4.1. Rappel du problème

Le problème qui se pose est l'écart entre les efforts consentis par le CJARC pour la socioprofessionnalisation des déficients visuels et leur empowerment tout de même peu significatif.

3.4.2. Rappel de la question de recherche.

La question de recherche principale est la suivante : quelles sont les politiques et stratégies implémentées par les dynamiques associatives pour une insertion socioprofessionnelle des déficients visuels ?

3.5. Population d'étude

La population de l'étude peut se définir comme un ensemble de personnes ou d'objets localisé dans l'espace ou le temps, et sur lequel portent les observations. C'est donc un rassemblement de tous les cas qui répondent à un ensemble déterminé de caractère considéré.

Selon Angers (1992) « l'ensemble d'éléments ayant une ou plusieurs caractéristiques en commun qui les distinguent d'autres éléments et sur lesquels porte l'investigation ».

Pour Fonkeng et al. (2014), la population « c'est la collection d'individus ou ensemble d'unités élémentaires sur lesquels l'étude est portée. Ces unités partagent des caractéristiques communes » Pour le cadre de cette étude, nous pouvons définir la population d'étude comme étant un groupe d'individus appartenant à une même institution sur laquelle le chercheur veut mener ses investigations. Pour ce faire, nous distinguons ainsi trois types de population : la population mère ou parente, la population cible, la population accessible.

Dans le cas qui nous préoccupe, le choix de notre population est porté sur les déficients visuels du CJARC basé à Yaoundé.

3.6. Population cible

La population cible est celle qui englobe l'ensemble des individus répondant aux critères généraux de l'étude. C'est également l'ensemble de tous les individus intéressés par la recherche entreprise. Elle peut également être appréhendée comme une collection d'individus appartenant à une institution commune sur laquelle le chercheur voudrait appliquer les résultats de sa recherche. Et dans le cadre de notre recherche, il s'agit de 5 déficients visuels exerçant et ayant exercé au CJARC.

3.6.1. Critères d'inclusion.

Il est à rappeler que les cinq déficients visuels choisis sont employés au CJARC ou l'ont été : le principal responsable de la structure, son adjoint, une enseignante, un encadreur spécialisé et chef secteur informatique et le dernier comme travailleur à l'international. L'enseignante est âgée de 28 ans, l'informaticien de 39ans, le Directeur et son adjoint sont des quinquagénaires et la Diaspora est une quarantenaire. Tous sont issus du CJARC et résident dans la ville de Yaoundé et à l'étranger.

3.7. L'échantillonnage

C'est un procédé qui permet de définir un échantillon dans un travail d'enquête. Il s'agit d'étudier une partie sélectionnée pour établir des conclusions applicables à un tout. En d'autres termes, c'est une sélection précise de personnes ciblées pour réaliser un entretien, un *focus group*, un sondage ou un questionnaire. (Gaspard, 2019). La présente étude est essentiellement qualitative. Et le type est l'étude de cas qui répertorie un échantillon réduit.

3.7.1. Taille de l'échantillon.

L'échantillon est une « enquête qui consiste à faire porter une observation sur un petit nombre d'individus appartenant à l'univers de l'enquête , individus choisis de telle sorte que l'on puisse valablement affirmer que les caractères observés sur cet échantillon sont également présents dans les mêmes proportions de la population sur laquelle il a été prélevé, Rongere(1976) .Et dans le cadre de notre travail elle a consisté à mener l'enquête sur un échantillon de cinq personnes déficientes visuelles appartenant au CJARC ou ayant appartenu au CJARC , de plus de 21 ans et autonomes d'une façon ou d'une autre car la documentation a été essentielle également dans ce travail.

4.6. Méthodes et outils de collecte des données.

Le choix des méthodes et techniques dépend de la nature de notre étude. Dans le cadre de notre travail, notre méthode de recherche est de type qualitatif. Ainsi la dynamique associative s'explique par des facteurs socioculturels et environnementaux qui sont qualitativement mesurables. A ce titre :

- ✓ le guide d'entretien semi-directif : C'est un document qui regroupe l'ensemble des questions à poser ou des thèmes à aborder lors d'un entretien. (Nang, 2023.)

Aussi appelé entretien qualitatif ou approfondi, l'entretien semi-directif est une méthode d'étude qualitative. Son but est de récolter des informations qui apportent des explications ou des éléments de preuves à un travail de recherche. (Gaspard,2019) L'entretien semi-directif est

une technique de collecte de données qui contribue au développement de connaissances favorisant des approches qualitatives et interprétatives relevant en particulier des paradigmes constructiviste. » Pour obtenir ces données, l'entretien semi-directif se compose d'une série d'interrogations ouvertes. Elles sont préparées en amont par le chercheur et les données recueillies devront être interprétées, afin que vous puissiez rédiger une conclusion argumentée. (Lincoln, 1995). Il a à cet effet servi à recueillir des données relevant des croyances, des pratiques qui sont autant d'éléments qui se cernent par des explications, des rapports d'activités ou des comparaisons d'ordre théorique.

Il existe deux formes d'entretiens semi-directifs :

- L'entretien semi-directif libre
- L'entretien semi-directif centré ou ciblé.

Et dans le cadre de ce travail, il s'agit d'entretien semi-directif ciblé qui se concentre sur une expérience précise (une étude de cas par exemple). Ce qui nous évite de nous sortir du cadre. Ici le chercheur pose des questions ouvertes sur une situation ou un événement en particulier. Et dans notre travail, les trois thèmes ont été subdivisés en deux sous-thèmes chacun puis en items et classés dans un tableau. (Voir Annexe) Et les questions ciblaient l'environnement du CJARC et les activités menées, les formations permettant l'autonomisation.

3.8. Structure du guide d'entretien.

Section 1 : entête : explication de l'objectif du travail.

Section 2 : Identification du répondant.

Thème 1 : Connaissance générale sur la thématique.

Sous-thème 1 : connaissance sur la dynamique du CJARC.

Sous-thème 2 : Connaissance sur l'autonomisation des déficients visuels.

Thème 2 : Dynamiques du CJARC et ses incidences sur les déficients visuels.

Sous-thème 1 : les déficients visuels et les activités menées au CJARC.

Sous-thème 2 : Corollaires de l'environnement du CJARC sur les déficients visuels.

Thème 3 : La dynamique de l'autonomisation chez les déficients visuels.

Sous-thème 1 : les mécanismes (initiatives et politiques) d'autonomisation développés au

CJARC et leur appropriation par les déficients visuels.

Sous thème 2 : l'efficacité de l'autonomie chez les déficients visuels dans leur milieu de vie et de fonction.

Sous-thème 3 : les entraves à cette autonomie.

✓ **L'observation.** Cette technique de collecte consiste à observer directement sur le terrain la situation sociale que l'on cherche à étudier. Elle permet à cet effet au chercheur qui est physiquement sur le terrain de recueillir des données verbales et non verbales sur le comportement des personnes (Émotions, ton, hexis, silences, hésitations...) et de décrire des lieux, des situations ...

Il existe quatre types d'observations :

1. L'observation participante.
2. L'observation non participante.
3. L'observation structurée.
4. L'observation non structurée.

Et dans le cadre de notre travail, nous avons procédé à l'observation participante ; celle-là qui consiste, pour l'enquêteur, à faire partie du contexte dans lequel le comportement d'un individu est étudié. Il est aussi possible d'interagir avec la ou les personnes observées pour poser des questions. (Gaspard, 2019). Elle nous a permis tout au long de notre séjour au CJARC d'observer les interactions des personnes déficientes visuelles dans leur milieu d'évolution, le travail en ateliers et au besoin de poser des questions pour une meilleure compréhension.

✓ **La recherche documentaire.**

Elle a consisté en une relecture des rapports d'activités depuis la création du CJARC en passant par les étapes significatives de la marche vers l'autonomisation jusqu'à nos jours ; ainsi que les ouvrages et les travaux de mémoire dont la richesse a facilité la circonscription du thème de recherche.

3.9. Technique de collecte des données.

Entretien semi-directif. « *C'est une technique de collecte de données qui contribue au développement de connaissances favorisant des approches qualitatives et interprétatives, relevant en particulier des paradigmes constructivistes* ». (Lincoln, 1995).

Il existe deux formes de l'entretien semi-directif :

- Les entretiens à réponse libre où l'enquêteur prépare des hypothèses à l'avance et détient un guide d'entretien. Ici le champ de questions est élargi et les thématiques définies à l'avance. Le chercheur a la latitude de rajouter des questions au cours de la discussion.
- Les entretiens ciblés où le chercheur reste focalisé sur une expérience donnée et oriente ces questions dans ce sens.

Et dans le cadre de notre travail, il s'agit d'un entretien semi-directif ciblé.

3.10. Déroulement de la collecte des données.

- La validation du guide d'entretien à travers les choix des thèmes s'est fait sous l'encadrement du Directeur de recherche.
- Son expérimentation à travers un pré-test sur deux bénévoles et une stagiaire de la population cible a permis de déceler quelques réajustements à établir au niveau de la connaissance générale de la thématique.
- L'enquête proprement dite s'est agi d'aller à la rencontre de la population cible nommément les déficients visuels du CJARC au mois d'Avril, puis en Juin.
- La difficulté a résidé au niveau de la période car la majeure partie était déjà en congés néanmoins nous avons pu compter sur la magnanimité du Directeur Général de la structure M. Coco Bertin qui s'est disposé à répondre à toutes nos préoccupations. Et nous avons exploité les contacts que nous avions déjà pour aller à la rencontre de certains cadres de la structure déjà en vacances
- L'enquête a consisté après les commodités d'usage à poser des questions concernant leur niveau d'autonomisation et leur adaptation dans le CJARC. Le questionnaire était constitué de trois séries composées chacune de 5 questions, ce qui faisait un total de 15 questions par 5 répondants

3.11. Traitement et analyse des données.

Partant d'une approche qualitative, le traitement et l'analyse des données la plus récurrente est l'entrée par les contenus. Elle est la plus utilisée dans l'exploitation des interviews ou les observations qualitatives. (Krippendorff,2003). En effet il s'agit de recueillir les données brutes des entrevues en vue de les transcrire intégralement aux fins de les exploiter au moyen d'une grille d'analyse, d'un codage et enfin du traitement de ces données. Et dans le cadre de notre travail nous allons utiliser l'analyse de contenu par thème et l'analyse chronologique pour la recherche documentaire.

L'analyse par thème est une méthode d'analyse consistant « à repérer dans des expressions verbales ou textuelles des thèmes généraux récurrents qui apparaissent sous divers contenus plus concrets. » (Mucchielli,1996 :259) Il s'agit concrètement d'analyser les données recueillies lors des entretiens d'une part avec la population cible c'est-à-dire les déficients visuels et d'autre part les données sur la recherche documentaire. Il sera question d'apporter des éléments de réponse à la question principale de départ à savoir : quelles sont les dynamiques associatives mises en place pour l'autonomisation des déficients visuels ? Les rapports d'activités du CJARC, les articles, les revues, les entretiens et les ouvrages consultés meubleront cette analyse. La validité externe de notre travail réside donc dans le fait que notre travail de recherche effectué sur un échantillon réduit de déficients visuels peuvent être généralisés et permettre de mieux comprendre la dynamique du CJARC sous l'angle de sa participation au processus d'autonomisation. Autrement dit la première étape consistait à faire l'inventaire des paroles recueillies par écrit pour obtenir le verbatim qui représente les données brutes de l'entretien. Ce que nous avons effectivement fait sans rien modifier du discours verbal des répondants.

3.12. Le codage des informations.

Berg (2003) décrit l'opération comme une exploration minutieuse des textes d'interview ou d'observations en vue de les décrire, les classer et les transformer en fonction de la grille d'analyse.

Tableau : Grille d'analyse des données d'observation

Thèmes	CODES	SOUS –THEMES	CODES	REPERTOIRE COMPORTEMENTAL
Thème 1	A	Sous-thème 1	a1	(o) , (+) , (-) , (+-)
		Sous-thème 2	a	

Thème 2	B	Sous-thème 1	b1
		Sous-thème 2	b2
Thème 3	C	Sous-thème 1	c1
		Sous-thème 2	c2

0 : absent + : très présent - : contraire au discours (+-) : confusion ou moyen

GRILLE D'ANALYSE.

CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET DISCUSSION.

Le présent chapitre s'étend sur les résultats des données recueillies lors des entrevues et de la recherche documentaire.

4.1. Résultats d'ensemble et analyse.

4.1.1. Présentation des résultats.

Cette section déroule les résultats des entretiens obtenus suite aux interviews avec les administrés, qui, rappelons-le, font partie de notre échantillon autrement dit les membres déficients visuels du CJARC, de plus de 18 ans exerçant un emploi.

❖ M. Le Responsable Administratif 1.

Haut Responsable du CJARC, âgé de 58 ans, artiste musicien et écrivain, auteur de l'ouvrage *A la poursuite d'un rêve*, le répondant fait partie de la structure depuis son fondement jusqu'à nos jours.

Il s'exprime sur le sujet à lui présenté. Pour lui, au départ, les dynamiques associatives demeurent un concept difficilement cernable, mais après moult réflexion, il fait référence aux efforts conjoints des membres pour générer leur bien-être. Pour lui l'autonomisation de la personne déficiente visuelle lui confère un statut respectable, de non mendicité, de dignité qui lui permet de s'assumer et s'autogérer comme tous les autres. Telle est la mission première du CJARC et sa vision se poursuit dans les activités menées au sein de l'organisation en vue de permettre à chacun à son niveau de développer ses compétences pour un mieux-être. Et le CJARC s'efforce de créer et de conserver ce climat convivial et chaleureux dans un environnement sain et solidaire. Même si beaucoup reste à faire pour s'arrimer aux normes et standards et que nous restons toujours ouverts aux donateurs et bienfaiteurs.

❖ M.LE Responsable administratif 2.

Responsable adjoint au CJARC, il fait également partie de l'organisation depuis ses débuts. Il est de sexe masculin, âgé d'une cinquantaine d'années. Par dynamiques il parle aussi d'efforts conjoints des membres pour renforcer leurs capacités en vue de s'approprier leur autonomie. Le processus d'autonomisation peut prendre du temps mais bien implémenté, il remédie à plusieurs défaillances dans le quotidien des déficients visuels. C'est pourquoi les activités menées au CJARC qu'elles soient d'ordre pédagogique, culturel ou sportif, œuvrent toutes à

l'épanouissement du déficient visuel. Ambiance conviviale, il y fait bon vivre et travailler. Les déficients visuels sont très réceptifs face aux activités qui leur sont proposées pour participer à leur épanouissement. Elles sont d'ailleurs multiples ces activités. Elles peuvent être d'ordre sportif, culturel, ou de toute autre nature susceptible de créer une émulation entre les membres. C'est une constante évolution et amélioration au quotidien donc nous essayons d'apporter chaque fois un plus soit sur la formation soit sur les contenus des programmes pour un meilleur rendement.

❖ **M. L'encadreur spécialisé :**

Ce troisième répondant est de sexe masculin, doté d'une licence professionnelle en communication, il est encadreur spécialisé en service au CJARC et est âgé de 38 ans.

A travers la dynamique du CJARC, j'entrevois tout ce qui est organisé au Club et est propice à notre évolution, toutes ces rencontres, cet esprit implémenté, ces activités qui permettent notre émulation et indépendance. : Pour moi l'autonomisation est simplement le fait de pouvoir se mouvoir tout seul, de gérer son quotidien comme un fonctionnel et de pouvoir se prendre en charge personnellement. Oui j'apprécie les activités menées ici au CJARC, car c'est un environnement que je partage avec mes semblables parce que je retrouve d'autres personnes qui partagent le même handicap que moi et ça me motive et ça me permet de rencontrer au-delà de moi en tant qu'handicapé d'autres personnes avec la même déficience.

Si l'autonomisation est effective ? L'autonomisation y est effective car aujourd'hui je vis seul, ce qui n'était pas le cas avant. Je me déplace tout seul ; la formation que j'y ai reçue permet de me prendre en charge parce qu'elle facilite ma mobilité .Comment je vais dire ça, elle permet de me sociabiliser ,voilà ...A faire beaucoup de choses de manière autonome .J'ai pu exercer ailleurs qu'au CJARC et actuellement je suis au CJARC comme encadreur spécialisé et chargé de la sonothèque grâce aux formations que j'y ai reçues .Moi je me sens réellement autonome mais ce qui manque pourrait être des adaptations encore plus pratiques , des repères tactiles c'est-à-dire des bandes sonores sur la route , des rampes même s'il est vrai que je n'ai pas de soucis avec des escaliers mais certaines dispositions qui permettraient à moi en tant que déficient de pouvoir me repérer encore plus pour ne pas souvent avoir besoin de recourir à un voyant.

❖ **Institutrice :**

Le répondant est de sexe féminin, âgée de 28 ans et suit des études en cycle licence en psychologie à l'université de Yaoundé I, diplômée de l'ENIEG et exerce comme institutrice à l'école primaire bilingue Louis Braille.

L'autonomisation pour un déficient visuel c'est jouir de son autonomie c'est –à- dire de pouvoir être indépendant de son environnement, pouvoir gérer sa mobilité, suivre ses études sans besoin d'accompagnement, exercer un boulot sans attendre toujours de l'autre, bref s'autogérer. Les activités menées au CJARC sont très intéressantes car elles m'ont redonné un espoir et de savoir que les dirigeants sont eux-mêmes des déficients visuels est encourageant car de les voir évoluer et s'engager pour notre cause, ils comprennent mieux notre situation car ils sont passés par là. : Nous pensons que l'environnement du CJARC travaille au quotidien à résoudre les difficultés sans cesse majeures de ses membres .Et il y prévaut un climat fraternel et convivial qui respecte la dignité de l'être humain et de la personne déficiente visuelle .

Son autonomisation est en bonne marche car c'est au CJARC qu'elle a appris le braille il ya quatre ans ,et elle a aussi suivi une formation à l'ENIEG laquelle l'a menée à la profession d'enseignante ,plus tard j'ai fait une formation en informatique et dans le domaine de l'artisanat ce qui permet d'exposer mes œuvres en plus de mon métier d'enseignante .Grâce au braille ,j'ai pu poursuivre mes études de psychologie à l'université où je suis en cycle licence ,les politiques contribuent aussi au renforcement de nos capacités grâce aux multiples formations comme avec l'IAI dernièrement et enfin grâce à l'orientation mobilité , je peux me déplacer même s'il ya encore des limites .En somme je me sens très autonome car lorsque j'ai perdu la vue ,je ne savais pas que c'était possible pour une personne non voyante de pouvoir se mouvoir ,étudier de pouvoir mener une vie normale en fait parce que pour moi le handicap visuel était une prison parce que la déficience auditive , on a déjà eu à rencontrer ,bon en fait lorsque je voyais ,handicap moteur aussi, donc le handicap visuel en fait ça parait beaucoup plus difficile que les autres handicaps alors que euh ...Une fois qu'on a fait l'autonomisation , on comprend que c'est pas la pire chose qui soit , c'est possible...Il faudrait peut-être plus d'adaptation de l'environnement social.

Diaspora :

Le répondant est un jeune homme de 45ans, vivant et exerçant à Amsterdam ; Aumônier de formation et fonctionnaire municipal depuis 5ans, diplômé de l'université d'Amsterdam et qui

a été pensionnaire du CJARC et initiateur de l'ASAMC au CJARC et chargé du projet FAKKEL 2000.

L'autonomisation pour un déficient visuel est un bien grand mot qui englobe une large signification. Mais je vais essayer de circonscrire son domaine de définition. (Soupirs) J'ai une autre perception, vision de l'autonomie. En tant qu'individu et sur le plan sociologique d'ailleurs, nous dépendons tous toujours les uns des autres. Euh mon professeur de sociologie à l'université d'Amsterdam avait coutume de dire quand il porte une chaussure, il la porte avec respect ; quand il porte un vêtement il le porte avec respect parce que certes, il a acheté cette chaussure mais si quelqu'un s'était pas évertué à fabriquer cette chaussure, cette chemise, ce pantalon qu'il porte, il ne pourrait pas s'habiller. Donc en nous dépendons en tant qu'individus les uns les autres.

Maintenant pour ce qui concerne le fonctionnement d'une personne handicapée comme moi, je fonctionne de manière indépendante donc il faut le dire mais j'ai toujours besoin du coup de main de quelqu'un qui voit. Par exemple quand il faut faire des courses au supermarché, je peux moi-même aller au supermarché, ce n'est pas un problème. Mais quand j'y suis j'ai besoin d'un employé du magasin pour m'assurer de quel produit est en promotion ou la date de péremption des produits. Donc voilà ce qui me fait dire que je ne suis pas totalement autonome. Les activités développées au CJARC concourent en priorité à notre épanouissement et de ce fait nous ont accompagnés dans ce long parcours que nous poursuivons aujourd'hui et c'est grâce à ces activités de mobilité, orientation, les activités socioculturelles, sportives et pédagogiques et la formation en dactylographie acquise que je peux m'adapter sans souci à mon nouvel environnement. Le processus de l'autonomisation est véritablement le fondement même du CJARC.

Au-delà de redonner un espoir aux personnes en situation de handicap, les cofondateurs ont toujours œuvré et continuent de le faire pour l'émulation des capacités et des compétences de ses membres. Moi je suis un exemple vivant de cette autonomisation. J'ai été formée au CJARC et aujourd'hui je travaille comme réceptionniste en Europe. Que ce soient les programmes de formation, de renforcement des capacités, de mobilité et orientation, les modules développés donnent accès à une pleine autonomisation de la personne déficiente visuelle. Maintenant il faudrait aussi que les pouvoirs en place soutiennent et accompagnent véritablement les efforts menés car nous le savons bien, il ya des progrès, mais l'Etat devrait s'impliquer davantage pour redonner à la personne déficiente visuelle sa place dans une société pour tous.

4.1.2. Analyse des résultats.

Au regard des éléments ci-dessus constatés lors de l'analyse documentaire, de l'observation directe et des résultats du guide d'entretien, il s'avère opportun de nuancer les acquis des éléments qui nécessitent une nette amélioration en vue d'un regain d'opportunités. Et pour ce faire, nous avons choisi la technique du SWOT.

Inventée par un groupe de professeurs de Harvard : Learned ,Christensen ,Andrews et Guth destinée à identifier les options stratégiques d'un projet ou d'une entreprise ,il permet de définir les objectifs en se basant sur les facteurs internes et externes pour les atteindre .A cet effet réaliser un SWOT est une démarche qui s'appuie sur l'identification des forces et faiblesses (diagnostic interne) ainsi que les opportunités et menaces du marché (diagnostic externe).(Strenghts , Weaknesses ,Opportunities and Threats-SWOT).(Dufour,2024).Pour ce faire, la matrice SWOT cherche à identifier les facteurs internes et externes jugés favorables ou défavorables pour l'entreprise. La matrice met ainsi en relief les Forces (Strengths), les Faiblesses (Weaknesses), les Opportunités (Opportunities) et les Menaces (Threats). (Bruno Joly,2019)

4.1.3. Forces.

- **Disponibilité et engagement de l'équipe managériale.** Le noyau directeur est la principale force du CJARC à travers son dynamisme à toute épreuve.
- **La création et le développement des activités socio-économiques.**

Le CJARC est au centre de plusieurs investissements d'ordres divers à savoir l'élevage, l'agriculture, l'artisanat qui génère des bénéfices éloquentes.

- **Financements des acteurs nationaux et d'organismes internationaux.** Se référant au cadre légal de fonctionnement d'une ONG, le CJARC, organisation d'utilité publique, reçoit en plus des contributions de ses membres, non seulement des dons et financements des partenaires nationaux tels Promhandicam, ANACA et internationaux tels que la croisade pour aveugles, Mains unies contre la faim, UNAPHAC, MEB ... ; mais aussi des subventions de personnes morales de droit public (MINAS, MINATD ...)
- **Cadre légal de fonctionnement et statut juridique favorable.** Se référant au régime fiscal d'une ONG, le CJARC bénéficie d'exonérations fiscales et douanières ainsi que des droits d'enregistrement relativement au CGI et au code des douanes. En plus du statut spécial ECOSOC/ONU.

- **La création et le développement des structures de formation propres au CJARC pour les déficients visuels.** Le CJARC s'est doté d'une école primaire bilingue inclusive Louis Braille qui accueille des enfants déficients ou non pour une scolarisation de tous pour tous d'une part et d'autre part d'une ENIEG privée inclusive bilingue qui est le vivier des formations et intégrations des instituteurs déficients ou non. De plus un institut supérieur de formation professionnelle Coco Bertin est nouvellement créé dans l'optique d'offrir une formation complète et adaptée aux apprenants à besoins spécifiques à travers des modules suffisamment riches en contenus.
- **Existence d'un règlement intérieur et d'un cahier de procédures.** Ils sont la feuille de route de cette organisation suivie des plans stratégiques quinquennaux et triennaux qui sont la matrice directrice du CJARC.
- **L'action concomitante du gouvernement et du CJARC :** le CJARC travaille en étroite collaboration avec différents ministères particulièrement le ministère hôte qui est le MINAS.

4.1.4. Faiblesses.

- **Inadéquation entre les investissements des différentes antennes.**

Les investissements ne sont pas également répartis car manque de ressources financières à y allouer. Les investissements ont été pour la plupart condensés à l'antenne de Yaoundé et les autres semblent quelque peu délaissées.

- **Fluctuation dans les ressources humaines.** Le personnel du CJARC étant majoritairement bénévole et stagiaire, il s'avère difficile de maintenir les mêmes effectifs. Ce qui crée des insuffisances et de l'engorgement dans différents secteurs de la structure.
- **Incohérence entre l'organigramme et les divers services fonctionnels.**

L'actuel organigramme met en avant une structure détaillée et bien organisée du CJARC sur le papier ; cependant tous les services ne sont pas concrètement fonctionnels.

- **Faible formalisation des procédures techniques.** Une procédure permet d'assurer un mode de fonctionnement identique dans toute l'organisation et minimiser de ce fait le facteur risque au niveau des interfaces. D'ailleurs la norme ISO 9001 dans sa version 2015 a évolué dans ce sens et l'on fait désormais référence à des informations

documentées. Ceci n'est pas le cas dans toutes les antennes représentées sur toute l'étendue du territoire.

4.1.5. Opportunités.

- Gestion de la notoriété : une meilleure stratégie de communication tant nationale qu'internationale serait une clé pour assurer la réussite des campagnes de sensibilisation menées par le CJARC.
- La diversité des antennes : en saisissant et en exploitant la diversité des antennes sur toute l'étendue du territoire camerounais, les actions du CJARC feraient écho et seraient plus retentissantes.
- La diversité des partenariats : les stratégies et les approches dans les relations, accords et partenariats avec les divers acteurs devraient être consolidées, reconsidérées et négociées davantage à telle enseigne que la personne déficiente visuelle se sente au centre de l'action initiée par ces partenaires.

4.1.6. Menaces.

Du point de vue des normes, le Cameroun a commencé à élaborer un cadre légal spécifique pour les personnes en situation de handicap depuis 1983, avec un décret d'application établi en 1990. Cependant, les lacunes constatées dans ces textes (telles que l'absence de mesures incitatives et coercitives) ont conduit à l'adoption d'une loi en 2010 (Loi N°2010/002 du 13 Avril 2010 sur la protection et la promotion des personnes en situation de handicap). Malgré cela, en l'absence d'un décret d'application pour cette loi, l'impact demeure peu retentissant dans la société et auprès des bénéficiaires.

Par ailleurs en ce qui concerne la collaboration avec les parties prenantes, le CJARC entretient des liens étroits avec des partenaires publics, mais ces relations ne sont pas toujours officiellement reconnues par ces partenaires et mieux considérées. Et le CJARC accorde peu d'importance à son image auprès des bénéficiaires, ce qui pourrait entraîner un faible écho si une communication adéquate n'est pas établie avec eux. Le CJARC accueille une variété de Personnes ayant des Besoins Spécifiques (PBS), pas seulement des personnes ayant une déficience visuelle. Des initiatives sont déjà prises en faveur de divers types de PBS, mais sans formalisation dans les documents du CJARC. Certains partenaires du CJARC pourraient suspendre ou mettre fin au financement, ce qui aurait des répercussions sur le fonctionnement de l'organisation et sur la perception qu'en ont les bénéficiaires.

En outre l'inadhésion de certains membres aux valeurs et aux principes du CJARC pourraient être une entorse à l'association. Certains adhérents du CJARC s'en réclament membres mais leurs actes ne corroborent pas toujours avec les valeurs et principes de l'association. Parfois il s'agit des membres dirigeants de certaines antennes.

Enfin l'irrégularité de paiement des cotisations annuelles par certains membres ne facilite pas le suivi des activités.

4.2. Cadre légal du fonctionnement des associations et ONG au Cameroun.

4.2.1. De la création des associations agréées /déclarées ou ONG.

La constitution d'une association déclarée est libre, cependant elle ne devient une entité juridique qu'une fois que ses fondateurs (au moins 3) ont déposé une déclaration à la préfecture de son siège social. En plus des deux exemplaires des statuts requis par la loi, les déclarants doivent également fournir le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, afin de permettre à l'administration et à toute autre personne intéressée de connaître les dirigeants de l'association nouvellement formée. La déclaration doit contenir le nom, l'objet, le siège de l'association, ainsi que les noms, professions et adresses de ceux qui sont chargés de son administration ou de sa direction. Après dépôt de la déclaration et si le dossier est complet, un récépissé est délivré, sauf si les objectifs de l'association sont contraires à la constitution du Cameroun, aux lois en vigueur au Cameroun ou aux bonnes mœurs. Le silence du préfet pendant deux mois après le dépôt de la déclaration équivaut à une acceptation et confère la personnalité juridique à l'association. De plus, toute modification ou changement dans les éléments constitutifs de l'association doit être communiqué au Préfet dans les deux mois suivant la modification.

Une association agréée ou une Organisation Non Gouvernementale (ONG) est une entité reconnue par l'administration pour participer à des missions d'intérêt général. Normalement constituée par une association déclarée ou étrangère, une ONG doit généralement avoir plusieurs membres, mais la loi permet qu'une personne physique ou morale puisse créer une ONG unipersonnelle. Pour obtenir le statut d'ONG, il est nécessaire d'obtenir un agrément. Les conditions cumulatives pour obtenir cet agrément sont les suivantes : être une association déclarée ou étrangère autorisée, et justifier d'une contribution effective d'au moins trois (3) ans à des missions d'intérêt général définies par les autorités publiques, en fonction de leurs

priorités, notamment dans les domaines juridique, économique, social, culturel, sanitaire, sportif, éducatif, humanitaire, environnemental ou de défense des droits de l'Homme. Le processus d'agrément des ONG implique le dépôt du dossier par les fondateurs auprès des services du Gouverneur de la région où l'ONG a son siège principal au Cameroun. Le Gouverneur transmet le dossier à une commission technique chargée d'examiner les demandes d'agrément et de surveiller les activités des ONG. Cette commission émet un avis sur le dossier et le transmet au Ministre chargé de l'Administration Territoriale. Le Ministre ne peut refuser la demande qu'avec un avis motivé et doit se prononcer dans un délai maximum de 75 jours à compter du dépôt du dossier auprès du Gouverneur de la Région. L'agrément est accordé pour une période de 5 ans, renouvelable, et confère la personnalité juridique à l'ONG.

4.2.2.-Organes et missions d'une association /ONG.

Au Cameroun, aucune disposition légale ne spécifie les organes d'une association, qu'elle soit déclarée, autorisée ou agréée. En pratique, il est courant de trouver un organe regroupant tous les membres et un bureau chargé de la gestion quotidienne de l'association. Ces organes sont l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration, ou Bureau dans certains cas, dirigés par un Président. L'Assemblée Générale définit les grandes orientations de l'association telles qu'elles sont prévues dans les statuts, et prend toutes les décisions importantes pour l'association. Le Conseil d'Administration ou le Bureau exécutif, sous la direction de son Président, est responsable de la mise en œuvre de la politique de l'association. Il représente quotidiennement l'association et met en application les grandes orientations définies par l'Assemblée Générale.

Les Objectifs d'une association sont déterminés librement dans les statuts, à condition de respecter les dispositions constitutionnelles, légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne : La sécurité ; L'intégrité territoriale ; L'unité nationale ; L'intégration nationale ; La forme républicaine de l'État. Chaque association définit ses propres objectifs à travers ses statuts, tout en veillant à ce qu'ils ne contreviennent pas aux principes mentionnés ci-dessus.

4.2.3. Ressources d'une association.

Les ressources financières d'une association déclarée se limitent aux cotisations de ses membres, conformément à l'article 11 de la loi de 1990 régissant les associations, qui stipule que : "à l'exception des associations reconnues d'utilité publique, aucune association déclarée ne peut bénéficier de subventions des entités publiques, ni recevoir des dons ou legs de particuliers". Par conséquent, il est interdit pour une association déclarée de mener des activités

dans le but de réaliser un profit, comme le précise l'article 2 de ladite loi. Ce principe devrait également s'appliquer aux associations étrangères et religieuses, étant donné que la loi ne traite pas explicitement de ce sujet. En ce qui concerne les associations déclarées d'utilité publique, en plus des cotisations de leurs membres, elles peuvent recevoir des dons et legs de toute nature, sous réserve de l'autorisation du Ministre chargé de l'Administration Territoriale pour les dons et legs immobiliers. Elles peuvent également bénéficier de subventions de l'État et des collectivités publiques locales, sous réserve que l'État veille à la bonne utilisation de ces subventions. Quant aux ONG, en plus des contributions de leurs membres, elles peuvent recevoir des dons, legs et subventions. Ces dons et legs, ainsi que les financements d'organismes nationaux et internationaux, doivent être autorisés par le Ministre chargé de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation pour les biens immobiliers. Les ONG peuvent également bénéficier de subventions de toute personne morale de droit public, sous réserve que la commission technique vérifie la bonne utilisation de ces ressources.

De plus le traitement fiscal en ce qui concerne les ONG, une fois qu'elles ont obtenu leur agrément, elles bénéficient d'exonérations fiscales, douanières et des droits d'enregistrement, conformément au Code Général des Impôts et au Code des Douanes. De plus, elles sont dispensées de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, comme le stipule l'article 18 de la loi de 1999 régissant les organisations.

4.2.4-Responsabilité civile et pénale de l'association /ONG.

Etant une personne morale, l'association est responsable civilement des actes ou des faits commis par ceux qui parlent ou agissent en son nom et/ou pour son compte, conformément à ses statuts. Ces personnes peuvent être : L'Assemblée Générale ; Le Conseil d'Administration ;Le Directeur ;L'Organe Exécutif, selon les circonstances. Ainsi, tout préjudice causé à autrui par l'un de ces organes expose l'association à une responsabilité. En revanche, tout dommage subi par autrui résultant d'une faute individuelle ou personnelle d'un membre de l'association engage la responsabilité de ce dernier et non celle de l'association. Il s'agit notamment des cas où un administrateur, directeur, gérant, etc., commet une faute personnelle ou dépasse ses fonctions. La responsabilité de l'association est alors engagée lorsque le préjudice est causé par la faute de l'un de ces organes.

La Responsabilité Pénale de l'Association : Il est important de souligner en premier lieu que la personne morale (qui n'est qu'une entité juridique fictive) agit et ne peut agir que par le biais de personnes physiques. Ainsi, toute infraction à la loi pénale commise par une personne

physique agissant au nom et pour le compte d'une association (personne morale) entraîne la responsabilité pénale de cette association, même si c'est la personne physique qui comparait réellement devant la juridiction compétente. Cependant, c'est bien l'association (personne morale) qui est poursuivie devant le tribunal. Par exemple, la falsification de documents par un dirigeant pour obtenir un avantage légal pour l'association constitue une infraction engageant la responsabilité pénale de l'association. En reprenant l'exemple de l'homicide involontaire, si un chauffeur appartenant à une association est impliqué dans un accident mortel avec le véhicule de l'association lors d'une mission, cela engage la responsabilité pénale de l'association. Même si l'individu peut être condamné à une peine privative de liberté à l'issue du procès, c'est l'association qui risque la dissolution. Les fondateurs ou administrateurs de l'association qui maintiennent ou reconstituent illégalement celle-ci après une condamnation sont passibles d'une amende allant de 100 000 à 1 000 000 XAF, d'une peine d'emprisonnement de trois mois à un an, ou de l'une de ces deux peines, les fondateurs ou administrateurs de l'association qui seraient maintenus ou reconstitués illégalement après jugement ou décision de dissolution. (Article 33 loi de 90).

4.2.5. Relation entre l'État, les collectivités territoriales décentralisées.

Aucune disposition légale ou réglementaire ne définit explicitement la nature des relations entre l'État, les collectivités locales et les associations. Il est clair qu'une association ne peut avoir de reconnaissance légale sur le territoire camerounais sans avoir préalablement sollicité et obtenu l'autorisation des autorités compétentes. Dans la pratique, certaines associations apportent leur soutien aux pouvoirs publics dans des domaines nécessitant une expérience et une expertise spécifiques. Ces associations collaborent alors avec l'État pour mener à bien certaines missions dans des domaines particuliers. Il est important de souligner que si une association enfreint les dispositions légales pertinentes, notamment celles liées à l'ordre public et à la sécurité de l'État, l'État peut décider de la dissoudre. Cette dissolution peut être prononcée dès lors que l'association ne respecte pas les lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne l'ordre public, la sécurité de l'État et le non-respect de son objet. Cependant, il est essentiel de noter que la décision de dissolution peut être contestée devant la juridiction administrative compétente. En résumé, c'est à l'État qu'incombe la responsabilité d'accorder à toute association sa reconnaissance légale, tandis que les associations peuvent jouer un rôle d'appui à l'État dans l'accomplissement de ses missions.

4.3. Discussion des résultats.

Cette partie déroule l'interprétation des résultats ; cependant il convient de faire un retour en arrière sur les éléments théoriques.

4.3.1. Rappel de l'objet d'étude et des données théoriques.

4.3.1.1. Rappel de l'objet d'étude.

La présente étude porte sur les dynamiques associatives et l'autonomisation des déficients visuels : cas du CJARC. Elle présente la participation des dynamiques du CJARC dans le processus d'autonomisation des personnes déficientes visuelles dans un contexte où la personne déficiente visuelle peine encore à se frayer et à se trouver une place respectable dans la société actuelle nonobstant les efforts menés. Ce qui a conduit à la question principale de recherche suivante :

✓ Questions de recherche.

Quelles sont les stratégies et politiques mises en place par les dynamiques associatives dans l'optique d'implémenter la socioprofessionnalisation des personnes déficientes visuelles ? A cette question se greffent des questions spécifiques :

- Quelles sont les initiatives et actions entreprises par le CJARC pour l'autonomisation des personnes déficientes visuelles ?
- La collaboration du CJARC avec d'autres acteurs favorise-t-elle l'autonomisation des déficients visuels ?
- Quels sont les outils et ressources mis sur pied par le CJARC pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes déficientes visuelles ?

✓ L'objectif général de l'étude est de présenter la participation du CJARC dans le processus d'autonomisation des personnes déficientes visuelles.

Et les objectifs spécifiques sont :

- Analyser les différentes initiatives (la création d'entreprise, l'accès à l'éducation, le développement des compétences professionnelles) que développe le CJARC pour accompagner l'autonomisation des déficients visuels.
- Examiner en analysant les objectifs, les activités et les réalisations du CJARC.
- Evaluer l'impact des initiatives autonomes mises en place sur les déficients visuels eux-mêmes.

- Explorer le rôle des technologies d'assistance et des innovations dans l'autonomisation des déficients visuels et évaluer leur efficacité dans différentes situations et contextes.
- Proposer des recommandations politiques et sociales pour promouvoir une plus grande autonomisation des déficients visuels, en mettant l'accent sur les mesures gouvernementales et les programmes de sensibilisation et de plaidoyer.

4.3.1.2. Rappel des données théoriques.

Cette étude a pour cadre théorique : la théorie de l'empowerment, la théorie de l'apprentissage sociale et la théorie de la compensation sociale.

4.4. Interprétation des résultats.

Cette section met en exergue les données du cadre théorique d'une part et les données du cadre opératoire d'autre part.

❖ L'incidence des initiatives et actions du CJARC sur l'autonomisation des déficients visuels.

Dans l'optique d'œuvrer pour la réhabilitation, l'épanouissement complète et la socioprofessionnalisation des personnes déficientes visuelles, le CJARC entreprend moult initiatives relevant de l'Education, de la formation professionnelle de ses membres dans une perspective de répondre aux besoins d'insertion scolaire et professionnelle de ces derniers. Et ceci motivé par la situation préoccupante de marginalisation dans laquelle vivent les personnes déficientes visuelles. C'est à suffisance que l'on peut affirmer avec aisance que les actions et initiatives mises sur pied par le CJARC accompagnent la socioprofessionnalisation des personnes déficientes visuelles. Ceci trouve en effet son fondement dans la mise sur pied par le CJARC des structures de formation de ses membres telles que : le projet d'alphabétisation Fonctionnelle des Aveugles (PAFA) qui, lancé en 2005, a permis d'alphabétiser jusqu'en 2008 près de 300 personnes déficientes visuelles et qui continuent de former les apprenants en braille intégral et abrégé, en mobilité et orientation ...Ensuite la FADY qui est une association de 27 membres des Femmes Aveugles Dynamiques appartenant au CJARC qui œuvre dans la formation en locomotion et en informatique , en a formé 17 pour cette année . L'ENIEG bilingue et inclusive qui recrute par an et forme en moyenne une cuvée de 100 enseignants, le centre d'informatique spécialisé, l'Ecole Primaire Bilingue Louis Braille qui forme près de 300 élèves par an , et l'Institut de formation professionnelle Coco Bertin qui dispose des modules de formation appropriée à l'Education spécialisée . De plus la formation et l'insertion socioprofessionnelle d'environ 50 enfants et adultes en moyenne par an , plus spécifiquement

dans les domaines suivants : braille intégral et/ou abrégé (système de communication), Orientation et Mobilité (système d'autonomie), dactylographie braille et ordinaire, accompagnement scolaire, élevage et artisanat , la vannerie, la menuiserie . La création des activités génératrices de revenus n'est pas en reste : une ferme avicole produisant en moyenne 600 à 1000 bandes de poulets par an, trois champs agricoles de productions diverses : goyaves, maïs, banane plantain. (Voir tableau.)

Par ailleurs selon Rapaport (1981) la théorie de l'empowerment est un processus qui repose sur la prise de contrôle par des individus de leur vie, de développer des capacités à agir et de changer leur environnement. (Fauzia et al,2017) Ils développent ainsi leurs capacités dans l'optique d'accroître leur bien-être et d'améliorer leurs conditions de vie. Ainsi le CJARC a mis sur pied différents plans quinquennaux stratégiques en vue de structurer les objectifs à atteindre sur une période de 5ans, puis un plan triennal reposant sur trois années pour les mêmes objectifs .Se reposant sur cette théorie, le CJARC met en commun les différentes énergies et capacités, compétences pour créer une autonomisation certaine de la personne déficiente visuelle. C'est assurément ce qui fait dire à l'enseignante interrogée :

Mon autonomisation est en bonne marche car c'est au CJARC que j'ai appris le Braille, l'orientation et mobilité il y a quatre ans, et j'y ai aussi suivi une formation à l'ENIEG où je suis devenue enseignante, plus tard j'ai fait une formation en informatique et dans le domaine de l'artisanat ce qui permet d'exposer mes œuvres en plus de mon métier d'enseignante. Grâce au braille, j'ai pu poursuivre mes études de psychologie à l'université où je suis en cycle licence, les politiques contribuent aussi au renforcement de nos capacités grâce aux multiples formations comme celle avec l'IAI dernièrement et enfin grâce à l'orientation mobilité, je peux me déplacer même s'il ya encore des limites .En somme je me sens très autonome car lorsque j'ai perdu la vue ,je ne savais pas que c'était possible pour une personne non voyante de pouvoir se mouvoir ,étudier de pouvoir mener une vie normale en fait parce que pour moi le handicap visuel était une prison parce que la déficience auditive , on a déjà eu à rencontrer ,bon en fait lorsque je voyais , handicap moteur aussi, donc le handicap visuel en fait ça paraît beaucoup plus difficile que les autres handicaps alors qu'euh ...Une fois qu'on a fait l'autonomisation, on comprend que ce n'est pas la pire chose qui soit, c'est possible...

Dans la théorie d'apprentissage social d'après Bandura (2004) il propose l'apprentissage comme un processus cognitif se déroulant dans un contexte social et se produisant uniquement par observation ou instruction directe, également en l'absence de reproduction motrice ou de

renforcement direct. Ceci suppose que le sujet apprend par observation , imitation et renforcement dans le milieu où il se trouve .Il favorise l'apprentissage collaboratif dans l'optique de stimuler les performances et l'efficacité des activités de formation et de développement .Et l'homme étant par essence social , les interactions sociales sont donc essentielles à son développement car l'apprentissage se trouve dans toutes les interactions qu'a l'homme à chaque étape de sa vie .De ce fait ces interactions fourniront plus d'informations qui alimenteront les connaissances d'un référentiel conçu pour développer une main-d'œuvre déjà qualifiée et améliorer les performances de l'association .Autrement dit , le CJARC met sur pied des structures de formation dans un environnement favorable au développement pour impulser la socioprofessionnalisation de la personne déficiente visuelle à travers la motivation et les interactions présentes dans cet environnement .Ce qui fait dire à l'enseignante :

L'environnement du CJARC est motivant comme je l'ai dit plus haut c'est très convivial. Je me sens à l'aise au sein du CJARC (hésitation...) parce que tu te sens comprise parce que l'environnement est approprié et tu trouves les personnes qui ont le même handicap que toi, et aussi celles qui sont habituées au handicap visuel bien qu'elles soient fonctionnelles, voyantes .Donc l'environnement est propice. Et j'en profite, une chose qui ne doit pas changer au CJARC, c'est le fait que ce soit tenu par des personnes non voyantes, c'est ça d'abord la plus-value du CJARC car tu te sens directement compris donc les fondateurs mêmes, sont mieux placés pour comprendre les difficultés auxquelles nous faisons face. Et de les voir dans divers projets, ça prouve que tout est possible, ça booste, ça motive malgré le handicap visuel de continuer à vivre, d'avoir des projets et se réaliser en tant qu'être humain.

- **La collaboration du CJARC avec d'autres parties prenantes dans le processus d'autonomisation des déficients visuels.**
Acteurs étatiques, nationaux et internationaux.

Dans le souci de concrétiser et d'accompagner l'initiative du CJARC, les acteurs étatiques tels le MINAS, MINPOSTEL , MINEDUB et bien d'autres œuvrent en collaboration avec cette organisation .Ceci se fait à travers divers projets à savoir le Handiprotect qui lutte pour la protection de l'environnement , la transcription des bulletins de vote en braille pour permettre la participation citoyenne des déficients visuels du pays , la transcription en braille des ODD dans l'objectif d'accompagner l'Etat dans sa mission de lutte contre la pauvreté en poursuivant les objectifs fixés par celui-ci . Les partenariats sont en effet effectifs au CJARC dans le renforcement des capacités tels l'atelier de renforcement des capacités des organisations des personnes handicapées sur les mécanismes de coordination inter-OPH, le renforcement de la

collaboration avec les autorités locales et nationales à travers des actions de plaidoyer, et parmi le plus récent le projet SUPEH qui est la conception d'une base de données numériques destinée à recenser l'ensemble des personnes en situation de handicap dans le pays, le but étant de favoriser leur soutien par l'Etat et les divers organismes d'aide tels les OSC : Selon les principes d'Istanbul, les organisations de la société civile sont efficaces en tant que parties prenantes de la société civile (OSC) et « comme acteurs du développement lorsqu'elles poursuivent des partenariats équitables et solidaires. » Le CJARC entretient de multiples partenariats techniques et financiers avec d'autres parties prenantes dont les dons et subventions accompagnent ses multiples réalisations à l'instar des travaux d'extension des salles de classe pour l'EMPBILB appuyé par l'ambassade du Japon ; la distribution de 40 kits scolaires par l'APIGDA, le préfet et le MINAS ; Ses nombreux partenaires sont : le MEB (Mission Evangélique Braille) , Aveugles de France , PROMHANDICAM ,la fondation LA CAUSE , Centre de Promotion et de Formation des Aveugles et Malvoyants (CPFAM) ; Centre d'Insertion Scolaire et Professionnelle des Aveugles et Malvoyants (CISPAM) ;Association Nationale des Aveugles du Cameroun (ANAC) ; Centre de formation et de productivité des aveugles et malvoyants du Cameroun (CEFPAMAVOC) ; Centre de Réinsertion et Insertion des Aveugles (CERIAV) ; Goodwill-Cameroun ; CNDHL (Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés) à laquelle est affilié le CJARC. Le Réseau Camerounais des Organisations de Droits de l'Homme (RECODH) ; Plateform inclusive society for persons with disabilities ;Le Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA) ; L'Union Nationale des Associations et Institutions de/et pour Personnes Handicapées du Cameroun UNAPHAC ;Et membre de l'Union Francophone des Aveugles , le CBM en Allemagne ;L'association Femme du Soleil .Tous ces partenariats sont au centre de multiples projets et dons en l'occurrence .

Ceci est visible dans le propos de l'institutrice :

Que les politiques et les partenaires continuent de contribuer aussi au renforcement de nos capacités grâce aux multiples formations comme celle avec l'IAI dernièrement.

- **L'incidence des outils et ressources du CJARC sur l'autonomisation des déficients visuels.**

De multiples outils et ressources sont utilisés par le CJARC dans la socio professionnalisation de ses membres.

Le plaidoyer

Foucraut (2023) définit le plaidoyer comme une activité qui consiste à défendre une cause auprès des pouvoirs publics dans le but d'influencer le débat public et d'obtenir des changements concrets de politiques publiques. Ce mode d'action fait partie du répertoire d'actions que peuvent mobiliser les associations et ONG. D'une certaine manière, le plaidoyer peut s'apparenter à du « lobbying à but non lucratif. » : il s'agit de déployer des stratégies d'influence qui sont parfois les mêmes que le lobbying d'entreprises, mais appliquée au service d'une cause d'intérêt général. A cet effet le plaidoyer est nécessaire pour engager les différents ministères dans leurs rôles respectifs et promouvoir la base de données au niveau des mairies afin qu'elle soit largement utilisée. Il vise donc à transformer l'adhésion de principe des acteurs-clés en acteurs concrets. Ainsi des audiences et rencontres protocolaires avec les partenaires à propos de plusieurs projets notamment celui récemment en date SUPEH ont permis de solliciter des appuis additionnels afin de lever certains points de blocages ; ceci grâce à une audience de Vuilleumier et Meunier avec Mme le ministre des Affaires sociales et le Directeur de la Solidarité Nationale dans l'optique de concrétiser le soutien de principe du MINAS par un accompagnement financier .Ce qui permettrait ainsi d'étendre le projet SUPEH qui favorise le recensement de toutes les personnes déficientes visuelles sur tout le territoire national .

La sensibilisation : c'est un outil stratégique dans la divulgation de l'information par le CJARC. Elle permet contextuellement de faire connaître le CJARC à travers le pays et le monde, ses missions, ses axes d'intervention, ses activités, ses réalisations .De plus dans le but de mobiliser les ressources nécessaires pour l'intégration des personnes aveugles, le CJARC organise ces journées de sensibilisation auprès de la population. Ces événements incluent généralement des conférences de presse, la mobilisation des partenaires, des soirées de gala et des manifestations de reconnaissance. Ces initiatives ont permis de sensibiliser des millions de personnes à travers les médias et les institutions religieuses (EEC, Paroisse de Nkol-Eton, Christ-Roi de Tsinga ...).De plus, plusieurs ministères (MINAS, MINTOUL, MINESEC, MINPOSTEL, MINJEC) ont déjà soutenu le CJARC dans la collecte de fonds.

Par ailleurs comme ressources :

- Ressources humaines : le CJARC dès l'entame part de deux membres à son actif à plusieurs dizaines aujourd'hui. Il est à relever que le CJARC emploie en majeure partie des bénévoles (mis à disposition par les nombreux partenaires tels que l'Ecole Américaine, ENAS...) et des stagiaires qui meublent ses effectifs au quotidien. Ce qui réduit entre autre le coût du fichier solde. La secrétaire au départ étant la seule à recevoir une compensation minime. Aujourd'hui le personnel a été subdivisé en départements ce

qui permet une meilleure représentativité des différents secteurs dans l'organigramme, un meilleur suivi et la délimitation des fonctions de chacun en vue d'un meilleur rendement. L'administration centrale compte ainsi 23 cadres et agents dont 16 femmes et 7 hommes ; et les représentants d'antennes : 16 personnes dont 2 femmes et 14 hommes.

- Ressources financières : au regard de l'analyse faite, le CJARC puise ses réserves dans ses propres avoirs et des activités socio-économiques génératrices de revenus mises sur pied par l'organisation et par les cotisations des membres. De plus, il bénéficie de nombreux dons et subventions d'ordre financier des différents partenaires nationaux et internationaux à l'instar :
 - Les organisations confessionnelles : MEB, Fondation LA CAUSE, Fondation Roncalli
 - Acteurs gouvernementaux : MINAS, MINTOUL, CNRPH , MINEDUB ,PAFA, MINJEUN ,PPTE .
 - Entreprises privées : MTN, Orange .
 - Union Européenne : PASOC, PDRPU, PASC ...
 - Institutions parapubliques : CAMTEL, SNI, CSIC...
 - Projets économiques internes du CJARC
 - Autres dons et subventions.
 - Autres structures européennes et Banque Mondiale : Sightsavers ; CORDAID, CBM, Fondation Liliane, Un regard pour le Cameroun, Femmes Du Soleil, Ambassade de Suisse ...

Graphique : Répartition des sources de financement

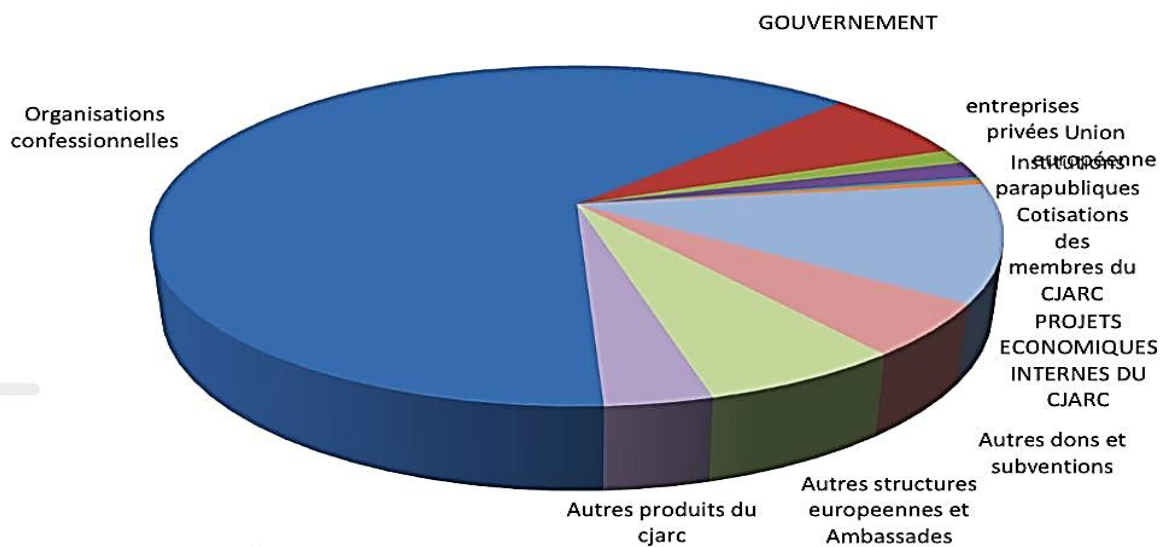


Figure 2: Répartition des sources de financement

- Ressources pédagogiques : le CJARC met en place des ateliers de renforcement des capacités des déficients visuels en produisant des supports pédagogiques adaptés au handicap ; des structures de formation spécialisée et des séminaires de sensibilisation.

De façon spécifique, il s'agit de :

Mesurer la prise en compte des dispositions de loi de 2010 sur la promotion et la protection des personnes handicapées dans les programmes d'études et de formation ;

Renforcer les capacités des concepteurs de programmes dans la conception des supports pédagogiques/outils/ressources adaptés aux apprenants handicapés ;

Elaborer des supports pédagogiques types /outils/ressources adaptés aux apprenants en situation de handicap.

La formation en informatique de tout le personnel enseignant, la formation en mobilité et orientation, en dactylographie, en braille, en menuiserie, vannerie, artisanat, élevage, agriculture, etc.

Et ces formations ont pour outils et supports d'apprentissage : la canne blanche pour l'orientation et la mobilité, la tablette et le poinçon comme principaux supports pédagogiques qui s'accompagnent au quotidien des éléments de l'environnement de l'apprenant tels que les alvéoles d'œufs qui leur permettent de visualiser le braille et distinguer les textures , les bouchons de bouteilles qui les aident également à matérialiser chaque lettre dans la case de l'alvéole comparativement à la tablette du braille .

La cécité et l'amblyopie dans ce contexte ont poussé les déficients visuels à se réadapter en développant d'autres compétences dans des domaines de la mobilité et l'orientation, du sport pour déficients visuels (cécifoot et goal ball) , du braille abrégé et intégral. Pour Lazarus (1980), la profondeur de la théorie de la compensation sociale met en lumière la façon dont les individus font face au stress et aux défis en s'adaptant et en développant des stratégies pour braver les difficultés rencontrées dans leur vie. L'adaptation dans ce cadre précis se fait donc de manière compensatoire. Ce qui signifie que l'apprentissage dans d'autres domaines ou encore l'acquisition de nouvelles compétences provoque en eux un regain de confiance qui les booste et leur permet de ne plus considérer la déficience comme une fatalité. Ce qui se justifie à suffisance dans les propos de l'institutrice qui déclare :

Je me sens très autonome car lorsque j'ai perdu la vue, je ne savais pas que de pouvoir mener une vie normale en fait parce que pour moi le handicap visuel était une prison parce que la déficience auditive, on a déjà eu à rencontrer, bon en fait lorsque je voyais, handicap moteur aussi, donc le handicap visuel en fait ça paraît beaucoup plus difficile

que les autres handicaps alors que euh ...Une fois qu'on a fait l'autonomisation, on comprend que c'est pas la pire chose qui soit , c'est possible...

Plus loin le responsable administratif déclare :

Les déficients visuels du CJARC autant les encadreurs que les apprenants se montrent pour la plupart réceptifs aux initiatives mises en place par le CJARC pour leur autonomisation. Ils comprennent que c'est la porte ouverte à leur indépendance et ce n'est que tout bénéfique pour chacun d'entre eux de s'y arrimer. Que ce soient les programmes de formation ou les séminaires de renforcement des capacités, ces dispositifs participent pleinement de l'autonomisation des membres du CJARC. En tant que responsable dans la structure, je mène une vie professionnelle très riche et une vie de famille paisible.

Dans le même ordre d'idées, le responsable 2 déclare :

Les dispositifs relayés au CJARC répondent à suffisance aux besoins d'autonomisation des déficients visuels même si beaucoup reste à faire, nous pouvons affirmer à travers notre personnel, nos membres à travers le monde que le processus d'autonomisation enclenché 36 ans plus tôt est en marche et en bonne voie.

4.5. Conclusion des discussions.

De la discussion des présents résultats de recherche, il semble opportun de mentionner que la création de l'ENIEG privée inclusive Louis Braille , l'EMPBILB, l'Institut Supérieur de Formation Professionnelle Coco Bertin, les activités créatrices de revenus telles que les fermes avicoles, les ateliers de menuiserie, de vannerie, d'artisanat, les exploitations agricoles, par le CJARC et ses membres révèle leur volonté de remédier aux difficultés inhérentes aux personnes déficientes visuelles principalement le problème d'autonomisation traduit par : l'absence d'infrastructures de formation , de fonds de roulement et d'équipement , des débouchés , de la mise en application des lois encadrant leurs activités et situation ...Ces différentes initiatives reflètent l'effort du CJARC de sortir de la précarité ambiante .Vu dans ce sens , il appert ici que la discussion des résultats met en jeu les deux variables dont l'interdépendance est à relever .

Tout d'abord les dynamiques associatives apparaissent comme une variable significative en ce sens qu'elles servent de cadre référentiel pour circonscrire les efforts conjoints fournis par les déficients visuels au sein du CJARC ; et leur autonomisation présente les initiatives et actions déployées pour s'insérer socio professionnellement.

En s'engageant ensemble pour remédier à leurs problèmes, les déficients visuels à travers le CJARC, expriment leur volonté de s'autonomiser. Ce qui reflète visiblement une double signification. Primo c'est un indicateur manifeste que les déficients visuels ont une vision :se développer en se prenant en charge eux-mêmes et rompre par-là « la politique de la main tendue » qui leur ôtait toute dignité. Autrement dit participer activement et pleinement au processus de développement. Secundo elle répond au principe fondamental même des Associations qui sont, par définition, des organisations constituées librement. (Tayo,2006).

De la mise en exergue de ces deux variables et après leur analyse, il appert donc que les déficients visuels à travers le CJARC identifient leurs insuffisances, les évaluent et y apportent des solutions par l'entremise des diverses initiatives mises sur pied. Le CJARC apparait donc comme le siège, l'instance de prise de décision, d'élaboration des stratégies d'insertion socioprofessionnelle et de réduction de la dépendance des déficients visuels face à leur environnement. D'ailleurs il incombe de relever que ces initiatives sont le fruit d'une action sociale conjointe entre les déficients visuels et le CJARC. En unissant leurs forces, les déficients visuels agissent non plus individuellement mais leurs actions font écho et ont une portée désormais collective. Lesdites actions répondent et obéissent à des normes et valeurs qui régissent et guident leurs actes individuels. Rocher (1968) à ce sujet note que ces initiatives en tant qu'action sociale revêtent la forme d'une « interaction structurée » en ce sens qu'elles poursuivent un objectif dont l'atteinte impose aux déficients visuels une certaine organisation.

En somme il convient d'observer que les déficients visuels par ces initiatives œuvrent pour leur socioprofessionnalisation et sont des acteurs de leur développement. Et le CJARC, à travers ce processus d'action sociale, contribue assurément à leur autonomisation. En fait les stratégies initiées pour l'autonomisation des personnes déficientes visuelles sont la résultante de la mise en commun de leurs propres efforts, leurs capacités, leurs compétences et qui ne sont aucunement imposées par des forces agissantes externes. Ces initiatives reflètent leur identité et surtout leurs réalités quotidiennes. C'est fort de cela que des acteurs externes en l'occurrence le MINAS, Association Aveugles de France, la fondation La Cause, PROMHANDICAM, MEB ... se proposent d'accompagner ces initiatives, ô combien, bénéfiques. Et le CJARC sur le même sillage s'inscrit dans l'atteinte des objectifs plus globaux en traduisant les textes des ODD en braille pour un meilleur accompagnement du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté et le déploiement des forces pour un développement plus durable.

4.6. Les perspectives.

« La science évolue par rupture épistémologique. Elle ouvre en fait d'autres horizons qui sont censés déboucher sur d'autres recherches. » (Seme, 2002). Autrement dit tout travail scientifique est une ouverture vers d'autres explorations de divers ordres. Et dans le cadre de notre étude où nous avons présenté la participation du CJARC dans le processus d'autonomisation des déficients visuels, d'autres orientations pourraient être envisageables. Il s'agira donc de présenter les perspectives théoriques et empiriques.

4.6.1. Perspectives théoriques.

La présente étude a mis en lumière plusieurs théories notamment la théorie de l'empowerment et la théorie compensatoire de l'adaptation. Ces différentes théories ont permis de mettre en exergue l'incidence des dynamiques associatives sur l'autonomisation des personnes déficientes visuelles. Si l'autonomisation est fille de la théorie de l'empowerment, l'adaptation aux dynamiques du CJARC, elle, se justifie par la théorie compensatoire de l'adaptation. L'une comme l'autre, elles ont permis de montrer comment la personne déficiente visuelle se déploie pour se prendre en charge. L'empowerment d'une part a mis en évidence les capacités, les compétences et les efforts conjoints des personnes déficientes visuelles dans l'optique de sortir de la précarité et de s'insérer socioprofessionnellement. Et d'autre part la théorie de l'adaptation compensatoire a relevé une accommodation du déficient visuel aux formations et activités proposées au sein du CJARC en vue de compenser leur déficience. Certains se sont mis à la dactylographie, les uns excellent en informatique et d'autres devenus instituteurs, exercent au sein de nombreuses infrastructures professionnelles du CJARC.

Cependant concernant la théorie sociale, deux conceptions s'affrontent, nous retiendrons celle de Durkheim dont le postulat repose sur le fait que l'action sociale consiste en « des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel elles s'imposent à lui » (Rocher,1968). Autrement dit la société phagocyte l'individu et ses choix sont liés à des valeurs communes et des normes sociales qui finissent par contraindre l'action individuelle. Dans la même lancée ,Lewin(1943) le fondateur de la dynamique de groupe en psychologie sociale et , appartenant à l'école de la Gestalt Theory, prône une approche systémique du changement .Cette théorie pose le postulat selon lequel le comportement des individus est fonction du milieu dans lequel ils se trouvent .Il analyse le champ de forces qui favorise ou freine le changement .Il présente également les

normes sociales qui peuvent être des freins au changement social ou alors des facteurs de changement de comportement social.

De plus Lewin (1943) dans sa théorie de la dynamique de groupe, relèvera que le groupe est une organisation d'individus en relation les uns avec les autres dans un environnement donné, pensé comme un système. Ainsi chaque action individuelle naît d'interactions avec un environnement et explique par là un certain type de comportement inhabituel ou non chez un sujet. Au regard de ces deux théories convergentes qui semblent correspondre à la bonne dynamique de groupe du CJARC, et se référant par conséquent à cette dynamique associative, force est de s'interroger sur le fondement de cette dynamique de groupe. En changeant d'environnement, et en intégrant un milieu différent du CJARC, l'attitude motivée, le rendement des déficients visuels seront-ils les mêmes ? L'accommodation étant une action de l'environnement sur l'apprenant qui provoque des ajustements dans sa manière de réagir, pour prendre en compte ces données nouvelles (Piaget ,1970) ; l'adaptation et l'accommodation seront –elles toujours aussi effectives pour les déficients visuels du CJARC face à un environnement inconnu et loin de leurs semblables ? Le champ des forces dans un nouvel environnement exercera-t- il toujours la même influence sur l'activité des personnes déficientes visuelles ?

4.6.2. Perspectives empiriques.

Au-delà de tout ce qui a été développé, force est de reconnaître que le statut de la personne déficiente visuelle est à reconsidérer pour permettre une plus grande socioprofessionnalisation de celle-ci. Il est à noter que des efforts remarquables ont été fournis jusqu'ici à travers l'effectif visible, grandissant et appréciable des déficients visuels intégrés socioprofessionnellement et d'autres sont en passe de le devenir. Cependant la considération de la personne déficiente visuelle n'a pas encore atteint les hautes cimes envisagées. Ainsi pour une meilleure atteinte de ses objectifs, quelques perspectives sont à envisager. D'abord pour le CJARC :

- ✓ La mise sur pied de tous les services et organes administratifs nécessaires au bon fonctionnement d'une ONG conformément au cadre légal d'une association.
- ✓ La diversification des sources de revenus durables en s'appuyant sur la demande des antennes.
- ✓ Le renforcement des politiques de relations publiques et l'amélioration des stratégies de sensibilisation en vue d'étendre considérablement la notoriété du CJARC et bénéficier des partenariats plus efficaces.

- ✓ Revaloriser l'engagement du personnel en vue d'accompagner leurs efforts, pour un rendement plus efficient.
- ✓ Répondre à la forte demande des bénéficiaires pour mobiliser des ressources durables par le biais de l'engagement du personnel, en renforçant leurs capacités, en boostant leurs efforts et en améliorant la politique de motivation.
- ✓ Renforcer l'expertise du personnel et maintenir la bonne réputation du CJARC afin de bénéficier des services des autres Organisations de la Société Civile (OSC) au sein des réseaux et plateformes.
- ✓ Etendre les activités génératrices de revenus dans les domaines de transformation et pourquoi pas de manufacture.
- ✓ Equilibrer les fonds alloués aux investissements pour toutes les autres antennes afin que leur développement soit arrimé au même niveau d'investissement.
- ✓ Renouveler sans cesse les équipements afin de les arrimer aux nouvelles technologies.
- ✓ Les infrastructures doivent être arrimées aux normes inclusives (construction des rampes, amélioration des voies menant au siège du CJARC).
- ✓ Penser à changer la dénomination de « aveugles » en « déficient visuel » dans l'intitulé de l'acronyme de l'association « CJARC ». Celle-ci est empreinte d'une connotation péjorative.

Les parties prenantes, acteurs étatiques :

- ✓ La mise sur pied des lois et politiques accompagnant efficacement les déficients visuels.
- ✓ Revaloriser les relations avec le CJARC en vue de leur faire bénéficier régulièrement des avantages liés à leur statut d'ONG tels que les donations, legs et subventions des personnes morales de droit public. Ne pas toujours attendre les festivités relatives à la canne blanche, à la personne en situation de handicap, la journée du braille, etc.
- ✓ Les politiques de plaidoyer doivent davantage être soutenues par les acteurs étatiques en vue d'améliorer considérablement le quotidien des déficients visuels.
- ✓ Le renforcement de la communication d'égal à égal entre les partenaires et le CJARC et la prise en compte des besoins des déficients visuels est essentielle avant de procéder à une donation. Car les relations partenariales restent déséquilibrées dans l'accès aux ressources financières, dans la définition des rôles et des responsabilités. Ceci évitera d'imposer un certain type d'aide qui ne répondra pas forcément aux réalités et aux manquements inhérents aux déficients visuels. Ce qui favorisera ainsi une communication fluide entre les parties prenantes conduisant ainsi à l'atteinte des objectifs fixés C'est d'ailleurs le point de vue du Directeur du CJARC :

Il faut dire que certains partenaires semblent mieux maîtriser la problématique que nous-mêmes qui sommes sur le terrain ;

ils décident d'agir en fonction de cela. C'est –à -dire qu'ils n'identifient pas le type d'aide dont on a besoin mais ils viennent parfois imposer le genre d'aide à apporter et parfois ce genre d'aide-là ne répond pas toujours aux besoins de la cible. Donc je pourrai préconiser le renforcement d'une communication et d'une communication d'égal à égal parce que la difficulté dans les relations c'est que d'un côté il y a quelqu'un qui vient donner quelque chose qui vient apporter et du coup pense dicter sa loi et arriver comme un maître qui s'adresse à ses sujets et dans un partenariat gagnant -gagnant c'est difficile .Donc voilà ce que je peux dire. C'est très très important que la communication soit fluide.

Il convient à cet effet de repenser cette relation contractuelle pour mieux installer une logique de co-construction.

CONCLUSION GENERALE.

Depuis plusieurs décennies , la communauté des personnes en situation de handicap et en particulier les déficients visuels font face à plusieurs défis qui les exposent à une précarité quotidienne et surtout à l'inconsidération de leurs droits même les plus fondamentaux .Si l'on s'en tient à la loi Camerounaise de 1983 qui régit l'accompagnement et la protection des personnes en situation de handicap dans son article 3 interdisant toute discrimination liée au domaine de l'éducation, de l'emploi, de l'environnement ,la santé et l'accessibilité , il n'y a pas eu d'avancées manifestes . De plus les dispositions de l'article 24 dans son alinéa 2 du décret de 1990 leur octroient une assistance matérielle ou financière qui n'est pas toujours respectée .Et l'article 23 alinéa 2 dispose des assurances collectives devant être reversées aux groupes et organisations reconnus ainsi que leurs familles. Ce qui semble utopique .Tout ceci demeure une réelle entrave à leur épanouissement. Ce qui les conduit inexorablement vers une réflexion des stratégies de développement des compétences et surtout d'autonomisation des déficients visuels.

Dans l'optique de contribuer à une meilleure prise en main et autonomisation des déficients visuels , nous avons procédé dans le cadre de notre étude à un travail de recherche exploratoire dans une ONG de la place en vue de présenter leur participation dans le processus d'autonomisation des déficients visuels et de déceler les leviers à actionner pour une plus grande prise en charge et insertion professionnelle . Au sortir de notre recherche, nous avons choisi le CJARC qui est le centre des jeunes aveugles réhabilités du Cameroun sis à la commune de Yaoundé 4.Le problème constaté dans cette organisation est une absence d'impact véritable des actions menées par cette entité. Au regard de tout ce qui est déployé pour maintenir véritablement l'autonomisation dans cet organe, tout semble décoller mais le maintien demeure indécis. À cet effet quelles sont les différentes stratégies et politiques implémentées par les dynamiques associatives particulièrement le CJARC pour une socio-professionnalisation de ses membres ?

Cette question essentielle a donné lieu à trois interrogations subsidiaires ; lesquelles ont essayé d'apporter des voies de solutions sur les facteurs d'efficacité de ces différentes stratégies. Dès lors l'objectif de ce travail a été de présenter la participation du CJARC dans le processus d'autonomisation des déficients visuels ainsi que les leviers à actionner pour une plus grande prise en charge et insertion professionnelle au Cameroun .En vue d'apporter des éclaircissements à cet ensemble de questions , nous avons opté , après analyse du contexte , pour l'approche méthodologique qualitative qui repose sur l'approche épistémologique

inductive , partie d'une analyse documentaire et sur observation des comportements et d'un phénomène social en milieu naturel . .Ainsi notre travail s'est donc articulé autour de deux principaux axes à savoir le cadre conceptuel et théorique des dynamiques associatives et de l'autonomisation des déficients visuels puis du cadre méthodologique et empirique.

De ce fait plusieurs articulations ont par conséquent meublé ladite étude .La première nous a permis en premier ressort de répondre à un souci de clarification des concepts clés de cette étude afin de préciser le cadre dans lequel ils ont été utilisés (chapitre I).La seconde en deuxième ressort a décrit de manière globale les dynamiques d'autonomisation des déficients visuels .(Chapitre II).

Plus loin la deuxième partie portée sur le cadre méthodologique et empirique a exploré le CJARC dans ses missions, le diagnostic de son fonctionnement relativement à l'autonomisation des déficients visuels (chapitre III) .Et enfin à la proposition des éléments de solution à la problématique dès l'entame posée suite à la présentation des résultats et discussion (chapitre IV).

Au sortir de cette étude découlent des résultats qui constituent des éléments majeurs de ce diagnostic .Ces résultats collectés sur le terrain indiquent que le CJARC jouit d'une dynamique certaine à travers la diversité de ses activités et l'implication de ses membres .Cependant le problème de gestion des ressources humaines se fait criard. L'absence de rémunération consistante et régulière du personnel met à mal le rendement attendu et les objectifs fixés provoquant ainsi une alternance de la main d'œuvre. Plusieurs autres résultats renseignent sur le non efficience des pratiques utilisées freinant par-là l'atteinte des objectifs fixés :

-L'absence des partenariats en adéquation avec la volonté de travailler en complémentarité sur les enjeux communs.

-L'ignorance par les membres des valeurs et objectifs défendus par le CJARC fragilisant la dynamique du groupe.

-L' inconsideration des lois régies par le ministère en charge des questions des déficients visuels.

- La non application des décrets et l'absence des actions des pouvoirs politiques en place.

- La non implication effective des parties prenantes.

-Le non-respect des normes d'accessibilité dans et en dehors du CJARC.

-L'insuffisance des sources de revenus.

L'ensemble de ces résultats est issu de l'approche qualitative choisie pour mener à bien notre étude. « Le but de la recherche qualitative est de développer des concepts qui nous aident à comprendre les phénomènes sociaux dans des contextes naturels (plutôt qu'expérimentaux),

en mettant l'accent sur les significations, les expériences et les points de vue de tous les participants.» (Mays et Pope .1995, p.43) .Cependant cette approche revêt quelques limites .Sa principale difficulté réside dans le traitement des données non quantifiables (Miles, Huberman et Bonniol, 2003).Ces auteurs stipulent que les mots n'ont de sens qu'en contexte selon l'intention de son producteur. ; entraînant un risque élevé d'une interprétation erronée par rapport aux chiffres .Dans le cas du CJARC, nous l'avons utilisée pour détecter les besoins et améliorer le fonctionnement et les performances de cette entité puis tester des voies de solutions.

Au regard de tout cela, le constat sur l'impact insuffisant de l'action menée par le CJARC pour l'autonomisation de ses membres nous a conduit tout au long de ce travail de recherche à préconiser des voies de solutions propices au meilleur fonctionnement de cet organe. Primo la diversification des sources de revenus durables relativement à la demande des diverses antennes. Ensuite le renforcement des politiques des relations publiques et la mise sur pied des partenariats plus efficaces .Revaloriser l'engagement du personnel en vue de compenser leurs efforts , renforcer l'expertise du personnel et maintenir sa bonne renommée .Les politiques de plaidoyer doivent être davantage soutenus par les acteurs étatiques .Enfin il convient de procéder à une continuelle évaluation du fonctionnement de l'organisme .Et pour l'effectivité de cette évaluation , une cellule d'évaluation doit être mise sur pied pour un meilleur suivi .

En définitive aucun travail n'étant parfait, il a présenté quelques failles relatives à l'objectivité de l'analyse des résultats due à la méthode choisie. Cependant dans la mesure où l'objectif de ce travail n'était pas de procéder à l'analyse des dynamiques associatives mais de présenter la dynamique du CJARC en particulier dans l'arrondissement de Yaoundé IV, cette méthode semble donc suffisamment appropriée pour cette étude de cas .Le CJARC dans sa politique d'empowerment œuvre donc dans la promotion de l'insertion socio-professionnelle de ses membres ainsi que leur participation active à la démocratie inclusive .Il est de ce fait un creuset de l'éducation et de la réhabilitation en devenir et en droite ligne de son plan stratégique préétabli .

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

- Bertin, C.(2018) . *A la poursuite d'un rêve* . Editions CLE .
- Dumez , H.(2011). *Qu'est ce que la recherche qualitative ?* Le Libellio .
- Chottin, M . (2009).*L'aveugle et le philosophe ou comment la cécité donne à penser* .Publications de la Sorbonne .
- Cutsforth, T . (1951). *The blind in school and society*. American Foundation for the Blind.
(Œuvre originale publiée en 1933)
- Cutsforth, T . (2018). *Les aveugles à l'école et dans la société : une étude psychologique*.
(P .Claudel, Trad.) Les doigts qui rêvent.
- Diderot, D. (1972).*Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*. Garnier –
Flammarion.
- GPEAA (2012) . *La déficience visuelle*. Précurseurs et écrits fondateurs –I. Bulletin
pédagogique du GPEAA, hors –série n°4-1 ,4-37.
- Hauy ,V .(1985) . *Essai sur l'Education des aveugles* .Editions des archives
contemporaines. (Œuvre originale publiée en 1786)
- Henri, P . (1948).*La vie des aveugles* . Presses universitaires.
- Henri, P . (1952) .*La vie et l'œuvre de Louis Braille* .GIAA .
- Henri, P .(1984).*Le siècle des Lumières et la cécité* .De Molyneux à Valentin Hauy 1692-
1822 .Première partie .Les savants , les philosophes , les lettrés et les curieux devant
la cécité .GIAA.
- Henri, P . (1984).*La vie et l'œuvre de Valentin Hauy* .PUF
- Husson, T-A, Weygand , Z .,& Kudlick , C.J .(2004).*Une jeune aveugle dans la France
du XIXe siècle* .Eres .
- Keller,H .A.(2001) .*Sourde , muette, aveugle : histoire de ma vie* .Payot .
- Mellor,M.C.(2009).*Louis Braille, le génie au bout des doigts* .Editions du Patrimoine .
- Milligan,M .,&Magee ,B.(2013).*De la cécitude* .Les doigts qui rêvent

- Villey, P . (1954) .*Le monde des aveugles : essai de psychologie* .José Corti.
- Weygand, Z. (2003) .*Vivre sans voir .Les aveugles dans la société française du Moyen âge au siècle de Louis Braille* .Creaphis .
- Griffon , P .(1995).*Déficiences visuelles : pour une meilleure intégration* .CTNERHI .
- Hervé, J.(1990). *Comment voient les aveugles ?* Ramsay.
- Fraiberg,S.(1977) .*Insights from the blind* .Souvenir Press.
- Heller , M .(Ed) .(2000) .*Touch , Representation and blindness*. Oxford University Press.
- Perez-Pereira,M.*Contrasting views on pragmatic abilities of blind children* .Enfance,1,73-88 .
- Portalier,S .(Ed).(2014) .*La cécité du jeune enfant* .Enfance,1 ,5-116 .
- Warren , D.H.(1984).*Blindness and Early Childhood Development*.American Foundation for the blind.
- Warren, D.H.(1994).*Blindness and children* .American Foundation for the blind .
- Ollier , M .(2007) .*Les outils informatiques dans l'aide à la scolarisation des élèves déficients de la vue* .INSHEA
- Ollier , M.(2008) .*Evaluer les élèves déficients visuels : des pistes pour l'adaptation* .La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation .
- Balin,P .(2008).*Voir autrement* .Editions L'Harmattan .
- Bernard,L .(2021) .*Ma vie est un sport d'équipe* .Stock
- Calle,S.(2011).*Aveugles* .Actes du Sud
- Jung , C.(2003).*Tu vois ce que je veux dire .Vivre avec un handicap visuel* .L'Harmattan
- Minana , F.(2016).*Les autres et moi* .Les doigts qui rêvent .
- Mercier ,W.(2003).*Aveugle ,j'ai conquis l'impossible : je suis venu , je n'ai pas vu et j'ai vaincu* .Luc Pire .

- Pelaez Narvaez , A.(Ed) .(2009).*Listening to the children .Testimonies from the world's blind and partiality sighted teenagers* .Cinca .
- Piot ,M .(2004).*Mes yeux s'en sont allés .Variations sur le thème des perdants de la vue* .L'Harmattan .
- Rodenbach, A. (2013) .*Lettre sur les aveugles faisant suite à celle de Diderot*. Les doigts qui rêvent.
- Semelin , J.(2007) .*J'arrive où je suis un étranger* .Seuil .
- Lewi-Dumont ,N. (2016) .*De l'établissement charitable à l'inclusion* .In N.Lewi-Dumont (Ed),*Enseigner à des élèves aveugles ou malvoyants* (pp86-89) .Réseau Canopé ; INSHEA.
- Lewi-Dumont , N. (2016) . *Les parcours de scolarisation des élèves déficients visuels* .In N. Lewi-Dumont (Ed), *Enseigner à des élèves aveugles ou malvoyants* (pp91-111) .Réseau Canopé ; INSHEA.
- Lewi-Dumont , N. (2016) .*Les partenaires de l'enseignant* . In N.Lewi-Dumont (Ed), *Enseigner à des élèves aveugles ou malvoyants* (pp113-136) .Réseau Canopé ; INSHEA.
- McLinden ,M.,Ravenscroft ,J.,Douglas ,G.,Hewett ,R. ,McCann ,E.,&Roe,J. (2020) .*Promoting a balanced early years curriculum for young children with vision impairment : Developing and sustaining personal agency through a bioecological systems perspective* .The british journal of Visual Impairment , 2 (38),248 -264 .
- Olmstead , J . (1991).*Itinerant Teaching : Tricks of the Trade for teachers of Blind and Visually Impaired Students* .American Foundation for the Blind .
- Office national d'information sur les enseignements et les professions. (2017).*Annuaire handicap visuel* .Structures de scolarisation .Onisep .
- Dominguez,B.,&Dominguez,J.(1991) .*Building blocks : foundation for learning for young blind and visually impaired children* .American foundation for the blind .

- Ferrell,K.A.(2011) *.Reach out and teach : helping your child who is visually impaired learn and grow* . American foundation for the blind .
- Jacobson,W.(2013) *.The art and science of teaching orientation and mobility to persons with visual impairments* (2è éd .) American foundation .
- Knott,N.I .(2002) *.Teaching orientation and mobility in the schools : an instructor's companion* .American foundation for the blind.
- Lewi-Dumont , N. (2016) *.Des besoins spécifiques et des capacités à développer pour acquérir l'autonomie* . In N.Lewi-Dumont (Ed), Enseigner à des élèves aveugles ou malvoyants (pp76-82) .Réseau Canopé ; INSHEA.
- Wiener ,W.R.,Welsch , R.L. ,&Blasch ,B.B.(2010) *.Foundations of orientation and mobility : history and theory* (3è éd) .American Foundation for the Blind .
- Castillan , L.,Lemarie ,J.,&Mojahid ,M.(2019) *.L'accessibilité des manuels scolaires numériques : l'exemple suédois , entre édition adaptée et édition inclusive* .La Nouvelle Revue Education et société inclusives ,87 , 149-163.
- McLinden,M.,Douglas ,G.,Hewett ,R.(2017) *.Developing an inclusive learning environment for students with visual impairment in higher Education : progressive mutual accomodation and learner experiences in the United Kingdom*.European journal of special needs education ,32(1),89-109 .
- Heller , M.(Ed).(2000) *.Touch , Representation and blindness*. Oxford University Press.
- Heller , M.A. ,& Gentaz , E (2014) *.Psychology of touch and blindness*. Psychology Press .
- Heyraud , J., & Almendros ,C .(2013). *L'accompagnement au quotidien des personnes déficientes visuelles* .Erès .
- Groupements des professeurs et des éducateurs d'aveugles et d'amblyopes. (2009) *.Communication et déficience visuelle : De Louis Braille à nos jours* .Acte de la 45è journée pédagogique du GPEAA . GPEAA.

Lewi-Dumont, N .(2007) .*Apprentissage de la lecture chez les déficients visuels et littérature jeunesse*. La Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation ,33 ,5-14 .

Lang.M.,Hofer,U . ,& Winter ,F .(2020) .*The Braille reading skills of German –speaking students and young adults with visual impairments* . The British Journal of Visual Impairment , 1(39), 6-19 .

ANNEXES

Guide d'entretien.

Talon sociologique.

Nom de l'enquêté.

Sexe

Age

Niveau d'étude

Profession.

Thème 1 : Connaissance générale sur la thématique.

Sous-thème 1 : connaissance sur la dynamique du CJARC.

Sous-thème 2 : Connaissance sur l'autonomisation des déficients visuels.

Thème 2 : Dynamiques du CJARC et ses incidences sur les déficients visuels.

Sous-thème 1 : les déficients visuels et les activités menées au CJARC.

Sous-thème 2 : le corollaire de l'environnement du CJARC sur les déficients visuels.

Thème 3 : Le fondement de l'autonomisation sur les déficients visuels.

Sous-thème 1 : les mécanismes (initiatives et politiques) d'autonomisation développés au CJARC et leur appropriation par les déficients visuels.

Sous thème 2 : l'efficacité des déficients visuels dans leur domaine d'exercice et de vie.

VERBATIM.

Connaissance générale sur la thématique.

Dynamique associative

.	Verbatim.
Responsable administratif 1	La dynamique associative fait référence à ces efforts conjoints, à toutes les activités et mécanismes mis sur pied par le CJARC pour accompagner les déficients visuels au quotidien.
Responsable 2	je pense qu'il pourrait s'agir des efforts conjoints de tous les membres du CJARC pour une appropriation de leur prise en charge personnelle .
Formateur	A travers la dynamique du CJARC , j'entrevois tout ce qui est organisé au club et est propice à notre évolution, toutes ces rencontres, cet esprit implémenté, ces activités qui permettent notre émulation et indépendance.
Enseignante	Par dynamique je partirai d'une évolution, donc de tout ce qui est susceptible de nous tirer vers le haut au CJARC et ailleurs.

--	--

Autonomisation des déficients visuels

Responsable administratif	L'autonomisation de la personne aveugle lui confère un statut de non mendicité, un statut respectable dans la société comme celui – là qui est en mesure de s'auto-assumer et d'œuvrer pour son bien – être et celui des autres.
Responsable 2	Alors par autonomisation de la personne déficiente visuelle, je comprends la prise en charge personnelle de la personne déficiente visuelle, l'amélioration de ses conditions pour un meilleur quotidien et une meilleure considération de la part des autres.
Formateur	Pour moi l'autonomisation est simplement le fait de pouvoir se mouvoir tout seul, de gérer son quotidien comme un fonctionnel et de pouvoir se prendre en charge personnellement.
Institutrice	L'autonomisation pour un déficient visuel c'est jouir de son autonomie c'est –à– dire de pouvoir être indépendant de son environnement, pouvoir gérer sa mobilité, suivre ses études sans besoin d'accompagnement, exercer un boulot sans attendre toujours de l'autre, bref s'autogérer.
Diaspora	L'autonomisation pour un déficient visuel est un bien grand mot qui englobe une large signification et j'ai une autre vision de l'autonomie. Mais je vais essayer de circonscrire son domaine de définition. Alors pour faire court on dira que le processus d'autonomisation est une étape dans la vie d'un déficient visuel qui part de l'apprentissage du braille qui est le principal moyen de communication avec le monde jusqu'à l'apprentissage d'un métier qui lui confère son indépendance vis-à-vis des autres. Même si je pense qu'on est tous dépendant les uns des autres en tant qu'individus.

Thème 2 : Dynamiques du CJARC et ses incidences sur les déficients visuels.

Sous-thème 1 : les déficients visuels et les activités menées au CJARC.

Responsable 1	Comme vous le savez, l'une des missions du CJARC est de redonner sa dignité à la personne en situation de handicap en général et handicap visuel en particulier. De ce fait plusieurs activités grâce à leurs efforts conjoints sont mis sur pied pour redorer leur statut. Chacun à son niveau œuvre pour son bien-être et celui de tous à travers leurs différentes compétences, à travers l'esprit de solidarité qui y règne.
Responsable 2	Les déficients visuels sont très réceptifs face aux activités qui leur sont proposées pour participer à leur épanouissement. Elles sont d'ailleurs multiples ces activités. Elles peuvent être d'ordre sportif, culturel ou de toute autre nature susceptible de créer une émulation entre les membres.
Formateur	oui j'apprécie les activités menées ici au CJARC, car c'est un environnement que je partage avec mes semblables parce que je retrouve d'autres personnes qui partagent le même handicap que moi et ça me motive et ça me permet de découvrir au-delà de moi en tant qu'handicapé d'autres personnes avec des activités et une vie différente de la mienne tout en partageant le même handicap.

Institutrice	Les activités menées au CJARC sont très intéressantes car elles m'ont redonné un espoir et de savoir que les dirigeants sont eux-mêmes des déficients visuels est encourageant car de les voir évoluer et s'engager pour notre cause, ils comprennent mieux notre situation car ils sont passés par là.
Diaspora	Les activités développées au CJARC concourent en priorité à notre épanouissement et de ce fait nous ont accompagnés dans ce long parcours que nous poursuivons aujourd'hui et c'est grâce à ces activités de mobilité, socioculturelles, sportives et pédagogiques que je peux m'adapter sans souci à mon nouvel environnement.

Sous-thème 2 : le corollaire de l'environnement du CJARC sur les déficients visuels.

Responsable 1	L'environnement du CJARC essaie tant bien que mal de répondre aux besoins des uns et des autres avec le peu de moyens que nous avons .Je pense que chaque membre y trouve son compte et se sent à l'aise. On essaie d'implémenter un esprit de solidarité et de famille entre tous les déficients et les fonctionnels en vue d'œuvrer pour une société plus inclusive.
Responsable 2	Nous pensons que l'environnement du CJARC travaille au quotidien à résoudre les difficultés sans cesse majeures de ses membres. Et il y prévaut un climat fraternel et convivial qui respecte la dignité de l'être humain et de la personne déficiente visuelle.
Formateur	Moi je me sens à l'aise dans cet environnement. Il y règne une dynamique de solidarité ; nous sommes assez solidaires au CJARC entre nous et même entre les personnes fonctionnelles qui n'ont pas de handicap. Oui, le climat, comme je l'ai dit, est un climat favorable, convivial, on ne sent pas trop dans une sorte d'entreprise, on va dire, ou d'organisation, mais beaucoup plus comme dans une grande famille. Voilà , donc il ya vraiment un climat de fraternité je dirai.
Institutrice	L'environnement du CJARC est motivant comme je l'ai dit plus haut c'est très convivial. Je me sens à l'aise au sein du CJARC(hésitation...) parce que tu te sens comprise parce que l'environnement est approprié et tu trouves les personnes qui ont le même handicap que toi , et aussi celles qui sont habituées au handicap visuel bien qu'elles soient fonctionnelles ,voyantes .Donc l'environnement est propice .Et j'en profite , une chose qui ne doit pas changer au CJARC ,c'est le fait que ce soit tenu par des personnes non voyantes ,c'est ça d'abord la plus-value du CJARC car tu te sens directement compris donc les fondateurs mêmes, sont mieux placés pour comprendre les difficultés auxquelles nous faisons face .Et de les voir dans divers projets, ça prouve que tout est possible, ça booste, ça motive malgré le handicap visuel de continuer à vivre , d'avoir des projets et se réaliser en tant qu'être humain .
Diaspora	Le climat au CJARC de mon arrivée jusqu'à mon départ a été toujours convivial et chaleureux. Il avait de la solidarité, du partage, de la confiance .On s'y sentait tout de suite à l'aise. De l'accueil au séjour, l'environnement nous a toujours été favorable telle une famille. De voir et de partager des moments et des activités avec nos semblables, ceux qui comprennent aisément nos difficultés, qui nous aident à les surmonter. Même sans argent pour s'offrir la carte d'adhésion avec le peu de moyens que le fondateur avait, il partageait avec tous sans exception .En partant au CJARC, on savait que nous rentrerions pas de là non sans avoir mis quelque chose sous la dent .Ce qui entraînait en nous une lueur d'espoir .

Thème 3 : Le fondement et limites de l'autonomisation sur les déficients visuels.

Sous-thème : les mécanismes d'autonomisation développés au CJARC et leur appropriation par les déficients visuels.

Responsable 1	les déficients visuels du CJARC autant les encadreurs que les apprenants se montrent pour la plupart réceptifs aux initiatives mises en place par le CJARC pour leur autonomisation .Il comprennent que c'est la porte ouverte à leur indépendance et ce n'est que tout bénéfique pour chacun d'entre eux de s'y arrimer. Que ce soient les programmes de formation, séminaires de renforcement des capacités, ces dispositifs participent pleinement de l'autonomisation des membres du CJARC. En tant que responsable dans la structure, je mène une vie professionnelle très riche et une vie de famille paisible.
Responsable 2	Les dispositifs relayés au CJARC répondent à suffisance aux besoins d'autonomisation des déficients visuels même si beaucoup reste à faire, nous pouvons affirmer à travers notre personnel, nos membres à travers le monde que le processus d'autonomisation enclenché 36 ans plus tôt est en marche et en vue.
Formateur	: L'autonomisation y est effective car aujourd'hui je vis seul, ce qui n'était pas le cas avant. Je me déplace tout seul ; la formation que j'y ai reçue permet de me prendre en charge parce qu'elle facilite ma mobilité. Comment je vais dire ça, elle permet de me sociabiliser, voilà ...A faire beaucoup de choses de manière autonome .J'ai pu exercer ailleurs qu'au CJARC et actuellement je suis au CJARC comme encadreur spécialisé et chargé de la sonothèque grâce aux formations que j'y ai reçues .Moi je me sens réellement autonome mais ce qui manque pourrait être des adaptations encore plus pratiques, des repères tactiles c'est-à-dire des bandes sonores sur la route , des rampes même s'il est vrai que je n'ai pas de soucis avec des escaliers mais certaines dispositions qui permettraient à moi en tant que déficient de pouvoir me repérer encore plus pour ne pas souvent avoir besoin de recourir à un voyant .
Institutrice	Mon autonomisation est en bonne marche car c'est au CJARC que j'ai appris le braille il ya quatre ans ,et j'y ai aussi suivi une formation à l'ENIEG où je suis devenue enseignante ,plus tard j'ai fait une formation en informatique et dans le domaine de l'artisanat ce qui permet d'exposer mes œuvres en plus de mon métier d'enseignante .Grâce au braille ,j'ai pu poursuivre mes études de psychologie à l'université où je suis en cycle licence ,les politiques contribuent aussi au renforcement de nos capacités grâce aux multiples formations comme celle avec l'IAI dernièrement et enfin grâce à l'orientation mobilité , je peux me déplacer même s'il ya encore des limites .Les voies d'accès dans les rues ne sont pas toujours accessibles même à l'université. La présence des rigoles dans toutes les rues ne facilitent pas nos déplacements. En dehors de cela, je me sens très autonome car lorsque j'ai perdu la vue ,je ne savais pas que c'était possible pour une personne non voyante de pouvoir se mouvoir ,étudier de pouvoir mener une vie normale en fait parce que pour moi le handicap visuel était une prison parce que la déficience auditive , on a déjà eu à rencontrer ,bon en fait lorsque je voyais ,handicap moteur aussi, donc le handicap visuel en fait ça paraît beaucoup plus difficile que les autres handicaps alors que euh ...Une fois qu'on a fait l'autonomisation , on comprend que c'est pas la pire chose qui soit , c'est possible...Il faudrait peut-être plus d'adaptation de l'environnement social. Surtout quand on regarde les fondateurs faire, c'est encourageant, on garde espoir .

Diaspora	<p>Le processus de l'autonomisation est véritablement le fondement même du CJARC. Au-delà de redonner un espoir aux personnes en situation de handicap, les cofondateurs ont toujours œuvré et continuent de le faire pour l'émulation de capacités et des compétences de ses membres. Moi par exemple, j'ai été formé au CJARC et aujourd'hui je travaille comme aumônier et employé municipal aux Pays-Bas. Que ce soient les programmes de formation, de renforcement des capacités, de mobilité et orientation, les modules développés ouvrent la voie à l'autonomisation de la personne déficiente visuelle. Cependant sur le plan sociologique d'ailleurs, nous dépendons toujours tous les uns des autres. Mon professeur de sociologie à l'université libre d'Amsterdam avait coutume de dire que lorsqu'il porte une chaussure, un vêtement, il le porte avec respect parce que certes, il a acheté ce vêtement mais si quelqu'un ne s'était pas évertué à fabriquer cela, il ne se serait pas habillé. Donc on ne peut pas dire qu'on est totalement autonome. C'est une chaîne. Et concernant une personne handicapée comme moi, je fonctionne de manière indépendante mais j'ai toujours besoin d'un coup de main de quelqu'un qui voit par exemple quand il faut faire les courses, je m'y rends tout seul c'est clair, mais il me faut un voyant pour lire la date de péremption sur les produits et la promotion de ces derniers. Et pour moi c'est ce qui limite cette autonomisation car je me déplace seul grâce aux dispositifs mis en place ici en Hollande, car la société a prévu des routes pour véhicules, vélos, et un grand trottoir pour piétons et des feux sonores qui s'arrêtent au moment où je dois passer; cela favorise mon autonomisation.</p>
----------	---

Rapports d'activités 1988	<p>Activités : Artisanat : Le tissage des chaises par la COJARY (Coopérative des jeunes aveugles réhabilités de Yaoundé) qui deviendra plus tard CJARC, démarches pour la légalisation de l'association et création d'une ferme avicole.</p>	Quelles sont les initiatives mises en place par le CJARC pour autonomiser les déficients visuels ?	Lancement des activités au moyen de 61.000F chacun Somme perçue au sortir du RIB de Buea.
	<p>SENSIBILISATION : au moyen des médias (poste national, Radio Centre, Emission SOS Solidarité). A la sortie des églises : conférences et levée des fonds à la paroisse de Nkol-Eton .</p>		Montant collecté : 145 .000F CFA
Rapport d'activités 1989	<p>La principale activité demeure l'artisanat dans le tissage des chaises et des paniers. Exposition des objets à la foire promo de Tsinga pour générer des revenus . Sensibilisation continue dans les églises .Levée de fonds à Christ –Roi de Tsinga.</p>	IDEM	<p>Acquisition d'un terrain du côté d'Ahala . Deux autres déficients visuels se joignent à eux :Modeste Afana et Henri Tchatchouing.Assistés par des bénévoles.</p>
	Début de la construction de la ferme avicole sur une superficie de 150m2.	IDEM	<p>Suite aux dons divers : CNPS(1.500.000F) CORON,SAB ,SIFOA (Don de lattes et chevrons) ;Lions Club(don en matériau de 800.000F) ;Main d'œuvre des jeunes du monde et leur aumônier Père Pierre Hillen .</p>
Rapport 1990	<p>Activités : artisanat, Loisirs : activités socioculturelles à la paroisse de Tsinga : Théâtre, jeux et attractions diverses. Sensibilisation à l'EPC de Messa. Exposition foire promo de Tsinga. Le CJARC est officiellement reconnu Association par le MINAT</p>	IDEM	<p>Artisanat délocalisé à Essos à la délégation départementale des affaires sociales .Rencontres continues avec les jeunes de la paroisse de Nkol-Eton .</p>
Rapport 1991	<p>Activités : Noel en famille, Réalisation : achèvement du bâtiment pour la ferme avicole. 'Opération Récupération ' de tous les déficients visuels des différents quartiers.</p>		<p>Déménagement de M .Amahata et sa famille pour la ferme ,Aide technique apportée par une volontaire de France . M.COCO s'occupe des transcriptions en braille lors</p>

	Poursuite de la sensibilisation dans les médias pour présenter l'association et ses activités		des assises de 'Mondial Handicapés '
Rapport d'activités de 1992	L'artisanat se poursuit (Objets de vannerie , de tissage et de cannage ..) Malgré la baisse de vente. Activités liées à l'élevage décolle peu à peu .		Objets vendus à la procure, fête de la jeunesse ; Souci majeur : transport pour la livraison des poulets , transport des poussins et aliments .
Rapport d'activités 1993	Trois bandes de poulets de chair sont produites au CPA chaque année. Renforcement des relations avec l'ANAC et don d'une canne blanche au DG . Confection des fiches publicitaires pour la promotion des produits en vente par le CJARC .	QRS1 QRS2	Appui financier de la fédération suisse des aveugles .
Rapport 1994	IDEM Construction en matériau provisoire du siège local du CJARC dans l'enceinte de la délégation du MINAS. Grâce au partenariat avec ASHOKA, mise sur pied de la première antenne à Njombé. Création de la seconde antenne à Douala .Sensibilisation à travers l'intensification des conférences ,des voyages ,l'intervention dans les médias ; Noel en famille...	QRS1	Recrutement de la première secrétaire
	Recrutement de la première secrétaire	Quelles sont les ressources utilisées ?	
Rapport 1995	Augmentation de la production qualitative et quantitative de la vannerie grâce à l'intervention d'un professionnel. Exposition vente des produits à l'Eglise évangélique de Douala . Session de formation en artisanat des jeunes déficients visuels en vacances à Yaoundé . Exposition à Mbouda , Foire promo à Tsinga , Permanence d'Essos .	QRS1	Augmentation des aveugles actifs dans les diverses antennes ; Montant collecté après les expositions : 25700f . Don du groupe charismatique du riz , savon et des allumettes . Visites des Jeunes du monde au centre agricole,des journalistes de la CRTV,et des divers

	<p>Agrandissement de la ferme avicole grâce à un don de la Fédération suisse des Aveugles de 2 millions. Production avicole de 600 à 1000 poulets par an. Admission de trois aveugles sous le soutien du CJARC au RIB, au primaire adventiste et au primaire de la Retraite. Parution du deuxième numéro du magazine « Bartimée » Vente des paniers à l'Eglise Evangélique de Messa . Conférence sur la vie des déficients visuels à la paroisse Rue Manguiers Reportage sur le CJARC sur MMCentre, Remise des attestations aux déficients visuels formés .</p>		<p>représentants des institutions nationales et internationales (ANAC ,foyer international des sourds ...) Montant collecter 75000f</p>
Rapport 1996	<p>Création de l'ASAMC(Association sportive des Aveugles du Cameroun) Personnel majoritairement bénévole Et occasionnel. Renforcement de l'équipe avec l'arrivée de nouveaux apprenants déficients visuels.</p> <p>-Le Spécial Noël des aveugles, à la salle de mairie de Yaoundé V -Une grande campagne médiatique à la CRTV radio et télé, dans les établissements scolaires. -Poursuite de l'opération de recensement des aveugles dans les quartiers et les églises. -Exposition vente des objets d'arts réalisés par les aveugles aux églises de la ville de Yaoundé. -Amélioration des installations du centre artisanal. -Avec l'appui du MINAS, Séminaire de formation et de sensibilisation sur la vie des déficients visuels, leurs familles, la génération des revenus, la promotion du développement de la femme et de l'enfant.</p>	<p>Quelles sont les ressources utilisées par le CJARC ?</p>	<p>Instauration de la journée d'EPS. Difficultés rencontrées. Souci d'affiliation des membres, non régularisation des cotisations Volonté de stagner dans l'état de mendicité et de dépendance financière. Ignorance des missions relatives au CJARC par certains dirigeants des antennes. Absence des sites pour les réunions et activités.</p>

<p>Rapport 1997</p>	<p>-Une section scolaire qui assure la formation en braille, le placement et le suivi des aveugles dans les établissements scolaires ordinaires. Festivités liées au 9^è anniversaire dans trois paroisses : St Jean d'Essos ; UEENC (Eglise évangélique) ; EEC de Biyem-Asi.</p> <p>Présentation de 11 déficients visuels dont des artisans, musiciens et un lauréat au probatoire. Utilisation de la canne blanche . Lecture de la Bible en Braille. Festivités du Noel en famille organisée à la mairie de Ydé 5 .</p>	<p>Quelles sont les ressources et outils spécifiques développés par le CJARC ?</p> <p>IDEM</p>	<p>La quasi-totalité du personnel du CJARC est bénévole, sauf la secrétaire du siège qui reçoit une subvention. Présence de 200 personnes à l'Eglise Evangélique de Biyem-Asi .</p> <p>Montant des ventes collecté :47500f</p>
<p>Rapport d'activités 1998</p>	<p>Activités : Exposition –vente à la mairie de Ydé 5, au Centre Culturel Camerounais, Foire Promo de Tsinga. La réfection du puits L'électrification L'achat des poussins L'Achat des produits vétérinaires et de la nutrition. Ainsi, la première bande a pu être vendue en décembre 1998 et une seconde sera relancée en février de l'année suivante.</p> <p><u>c) Les formations organisées par le CJARC</u></p> <p>La formation en artisanat</p> <p>La formation en élevage au centre de production avicole.</p> <p>- La formation en braille de quelques voyants pour mieux aider les aveugles.</p> <p>La formation en informatique des voyants par deux bénévoles français envoyés par la croisade des aveugles de France.</p> <p>De fin juin à fin août 1998, un stage de vacance a été organisé à l'intention des aveugles pour les former en dactylographie (ordinaire et braille) ou en langue (anglais, français et espagnole).</p>	<p>QRS1</p> <p>QRS3</p> <p>QRS3</p>	<p>Prix du meilleur exposant. Le CJARC s'est vu accordé un appui financier par l'Ambassade des Pays-Bas pour la relance des activités du centre avicole,</p> <p>Célébration de la première décennie du CJARC en présence du MINAS lors de la fête de fin d'année .</p> <p>Production de 1500 exemplaires et deux cents traduits en braille par la croisade des Aveugles de France .</p> <p>Le CJARC survit grâce aux dons de toutes sortes :</p> <p>Noms Natures MINAS 250.000 F.CFA Ambassade des Pays - Bas 3.608.000 F.CFA pour le centre de production avicole Jacky et Carole Un ordinateur UCB (jeu KING Bière) 175.000 F.CFA La Banque Mondiale 350.000 F CFA</p>

	<p>L'apport du CJARC a été déterminant pour le placement et le suivi des jeunes aveugles dans les établissements scolaires, dans les Universités et les grandes écoles à travers le pays. A cet effet pour le compte de l'année 1998 sept membres du CJARC ont présenté le Probatoire A4 et D et les autres sont promus en classe supérieure.</p> <p>Présence d'une bibliothèque en braille et sonore pour les déficients visuels en vue d'emprunter, lire et écouter des cassettes audio.</p> <p>Parution du numéro 3 de Bartimée. en noir et en braille .</p> <p>Participation au défilé à l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme et de l'Enfant Africain le 16 Juin Séance de travail avec la représentante de Ashoka Cameroun.</p> <p>Partenariats nationaux : Tous les établissements accueillant les déficients visuels .</p> <p>ENS</p> <p>Université de Yaoundé , CESA</p> <p>Université de Dschang , ANAC</p> <p>ENAAS , PROMHANDICAM</p> <p>Appui financier et matériel du CJARC à l'ASAMC</p> <p>Partenariats internationaux :</p> <p>-Croisade des aveugles de France : mise à disposition de deux bénévoles .</p> <p>-Fakkel 2000 : don de matériel spécialisé ,financier et livres .</p> <p>Partenariat Suisse avec la Mission Evangélique Braille de Vevey .</p> <p>-Visites : Député, Attaché militaire de l'ambassade des Etats-Unis ; Administrateur, Journaliste Suisse , Missionnaire Suisse etc.</p>	<p>QRS1</p> <p>QRS1</p> <p>QRS2</p>	<p>Mme Alice NZE Vêtements</p> <p>VIII- DIFFICULTES</p> <p>Le CJARC rencontre plusieurs difficultés :</p> <p>-La vétusté du local de Yaoundé qui entraîne la dégradation du matériel et des livres spécialisés.</p> <p>-Le manque de finance n'aide pas toujours à la satisfaction des jeunes en intégration scolaire, pour les frais de scolarité et de déplacement.</p> <p>Le manque de moyens financiers pour les déplacements au sein de la ville, ou dans le Pays pour suivre les activités des antennes.</p> <p>-Les moyens financiers ne permettent pas de recruter un personnel fixe, nous travaillons essentiellement avec des bénévoles qui ne peuvent que nous accorder quelques heures en fonction de leur disponibilité.</p> <p>-Le CJARC ne vit que des dons ponctuels, ce qui rend difficile la planification des activités.</p> <p>Pour l'amélioration du fonctionnement du CJARC nous suggérons :</p> <p>Qu'il y ait une relation plus étroite entre le ministère en charge des affaires Sociales et le CJARC pour la recherche des solutions aux nombreux problèmes des non voyants.</p> <p>Que le ministère soutienne notre projet de construction d'un nouveau local.</p>
--	--	-------------------------------------	--

	<p>Plusieurs voyages dans l'optique de la création d'éventuelles antennes, visite à la RIB pour rencontrer les Educateurs et pensionnaires.</p> <p>Visite en Espagne pour la coupe du monde des Sports pour Aveugles par M. AMAHATA .</p> <p>Visite de l'antenne de Mbouda et du local affrété pour l'élevage mais non exploité .</p> <p>Relance du dossier de construction du local auprès de la SPNP</p>		<p>Quête de la révision à la hausse de la subvention accordée au CJARC</p> <p>-Besoin du soutien des antennes du CJARC au niveau provincial</p> <p>-Quête d'appui effectif des ONG nationales et internationales.</p>
Rapport 1999	<p>Célébration des festivités marquant le 5è anniversaire de l'antenne Douala .</p> <p>Organisation de la cérémonie de dédicace de l'album de M .Coco Bertin au Hilton couplée de la</p>		<p>Don d'un matériel spécialisé pour déficients visuels par une famille hollandaise.</p>
	<p>journée des personnes handicapées 2 Décembre .</p> <p>Célébration du Spécial Noel avec tous les membres des différentes antennes .</p> <p>Mise sur pied d'un fonds d'appui dénommée « Fakkal » 2000f</p> <p>Visite à Kribi dans l'optique d'y créer une antenne .</p> <p>Participation au festival Mendumba organisé à Bangangté .Participation à l'exposition de la mairie de Yaoundé et lauréat du premier Prix .</p> <p>Exposition Vente à l'Ecole Américaine et à la foire de Tsinga</p> <p>L'activité avicole se poursuit avec la production de trois bandes de poulets de chair</p> <p>Formation</p> <p>.</p> <p><input type="checkbox"/> La formation en artisanat</p>	<p>QRS1</p> <p>QRS3</p> <p>QRS1</p>	<p>Visite des élèves stagiaires de l'ENAAS</p> <p>Délégation provinciale des Affaires Sociales .</p> <p>Non voyant français informaticien .UFC Manguier, Enseignante américaine et ses 5 élèves .</p> <p>Il est à signaler qu'en mai et décembre 1999, sept personnes valides ont reçu des attestations de fin de formation en braille.</p> <p>Il s'agit de Carole DECODIN et Jacky LEMOING. La formation était payée et les frais reversés au CJARC pour son fonctionnement. N'ayant aucun financement</p>

	<ul style="list-style-type: none"> □ La formation en élevage au centre de production avicole □ La formation en braille de quelques voyants pour aider les déficients visuels. □ La formation en informatique des voyants par deux bénévoles français envoyés par la croisade des aveugles. <p>L'apport du CJARC a été déterminant pour le placement et le suivi des jeunes aveugles dans les établissements scolaires, dans les universités et les grandes écoles à travers le pays .(Voir Annexe .)</p> <p>. L'enregistrement d'ouvrages sur cassettes a commencé depuis peu.</p>		<p>permanent le CJARC a fonctionné grâce à des appuis ponctuels et quelques dons en provenance des partenaires, des associations ou des personnes privées . (Voir Annexe)</p>
<p>DE 2000 à 2006</p>	<p>Les formations en artisanat, élevage, informatique et braille se poursuivent.</p> <p>Formation des responsables en animation et gestion ; formation en mobilité-orientation et dactylographie ; formation en résolution des conflits ; cours d'anglais au Centre Pilote du personnel à la Direction Générale</p> <p>Organisation d'un séminaire de renforcement des capacités en informatique .</p> <p>Séminaire de formation à la transcription informatisée des documents en braille</p> <p>Activités.</p> <p>Festivités de la semaine culturelle organisée par le CJARC à Bafoussam en 2000.</p> <p>Journées culturelles des aveugles Buea en 2000.</p> <p>Exposition –vente à Tamdja à la maison du parti. Soirée dédicace de l'album « cécité »</p> <p>Célébration de la journée internationale de la femme ;Défilé, conférences, descente au CNRH ; Confection d'objets du Centre Artisanal ; Participation à la foire promo et à la fête de la Jeunesse.</p>	<p>QRS3</p>	<p>Le CJARC reçoit le prix du Lauréat Camerounais remarquable en développement par la chambre économique .Stagiaires bénévoles de l'ENAAS,</p> <p>Appui financier et matériel spécialisé de l'ASAMC : livres en braille ,ordinateurs , machines braille ,canne blanche ,cubes à rythmer ,papier braille ,</p> <p>Don d'aliments de la ferme par Innerwhell C</p> <p>Don du matériel spécialisé au RIB ;</p> <p>Don et appui financier aux déficients visuels de Douala .</p> <p>Appui à l'achat des machines à moulin pour déficients visuels ;financement du projet informatique ; Don des livres , cannes blanches , tablettes et poinçons ,vêtements , livres en noir ...</p> <p>Visite personnel OIT</p> <p>Mains unies contre la faim ,</p>

	<p>Début du chantier en matériau définitif de l'immeuble Siège Ekie .Puis projet de suivi du chantier ; Augmentation de la production avicole et artisanale ,Champ de maïs à Ebang ,Elevage porcin et fabrication des cadres photos . Parution de Bartimée Révision des statuts du CJARC, Restructuration des activités en départements (5) ; création de l'antenne de Kribi et installation du premier bureau. Test oral pour les candidats déficients visuels pour la formation en informatique. Installation du bureau de Yaoundé ; présentation des médailles obtenues ; Remise des dons (matériel informatique par la coopération). Poursuite du chantier ;Projet d'alphabétisation ; Développement de l'art culinaire par les femmes du CJARC ; pourparlers sur la célébration de la journée de la canne blanche ; Initiation aux jeux de dames,ludo,damier , pyramides pour déficients visuels ;Echanges d'activités avec l'Ecole Américaine ; Fabrication des objets artisanaux et exposition vente à l'antenne de Mbouda , causerie éducative ; excursions au Racing Kart et rencontres ,kermesse, participation au meeting Elise Azar en 2003, au tournoi de l'unité du 19 mai ,</p> <p>Sensibilisation. Conférence de presse sur les NTIC des déficients visuels. Sensibilisation à travers 8églises et 8 mil personnes présentes.</p> <p>.</p> <p>Partenaires . Etablissements et grandes écoles pour le placement et le suivi des élèves déficients visuels , PROMHANDICAM ,Fondation Fakkel 2000,Fonds CED ,CTT,Mains unies contre la faim</p>		<p>Recrutement d'une secrétaire Comptable, d'un accompagnateur scolaire,d'une bibliothécaire , d'un maintenancier ,d'un formateur en informatique , d'un magasinier et d'un agent d'entretien. Aide psychosociale des stagiaires .</p>
--	--	--	--

	,SEP,RELUFA,UNAPHAC,Union modiale des aveugles ,MEB,Dark and light blind care ,Fober ,Voir Ensemble ,SEN 15		
2007-2010	<p>Présentation de l'organigramme de la structure de Yaoundé , Réprésentation du CJARC dans 16 localités du pays . L'alphabétisation à travers le Programme d'Alphabétisation Fonctionnelle des aveugles a sorti une centaine d'aveugles de l'analphabétisme . Le lobbying :le lancement du projet d'appropriation et de vulgarisation des droits des personnes handicapées du Cameroun (VADPHAC). La recherche des financements ,</p> <p>ACTIVITES Promotion de la Femme avec le regroupement FADY très dynamique .</p>		Effectif de 54 personnes dont 20 déficients visuels . Les élèves ayant présenté le CEP ont eu 100% de réussite . Effectif total : 25 élèves à l'école primaire .Et 8 au supérieur .
2011-2015	<p>-Scolarisation, suivi et insertion des déficients visuels : création de l'Ecole Primaire Intégrée Louis Braille, transcription des épreuves et manuels scolaires. -Foyers d'accueil : créé en 2005 - Projets et coopérations. -Plaidoyer, sensibilisation et communication. -Sports pour personnes en situation de handicap et loisirs. -Service d'assistance sociale : accueil ,écoute et accompagnement psycho pédagogique, montage des dossiers pour parrainage .</p> <p>Campagnes de sensibilisation pour le recrutement à l'ENIEG sur tout le territoire camerounais. Organisation du concours d'entrée à l'Enieg . 4200 élèves déficients et non ont été retenus. Les enseignants formés sont destinés aux écoles à besoin spécifique.</p>	<p>QRS1</p> <p>QRS2</p>	<p>Le CJARC mène plusieurs collaborations avec divers établissements publics et privés pour le placement des déficients visuels (27) :lycée d'Ekounou, Lycée d'Etoug-Ebé, collège Petou, Monti, Frantz Fanon, et universités. Le foyer loge les déficients vivant hors de la ville (effectif de 06 à 28 enfants .)</p> <p>4200 élèves déficients et non ont été retenus. Les enseignants formés sont destinés aux écoles à besoin spécifique. Tableau synoptique des effectifs 2014 (Voir annexe.) Y ont pris part à l'hôtel Mansa de Bertoua la</p>

	<p>Tableau synoptique des effectifs 2014 (Voir annexe.)</p> <p>Atelier de formation des jeunes sur l'Initiative pour la Transparence dans les industries Extractives (ITIE) Y ont pris part à l'hôtel Mansa de Bertoua la</p> <p>Banque Mondiale ,la BAD, GIZ ,comité ITIE , la Dynamique Mondiale des jeunes ; 30 apprenants dont 10 femmes .</p> <p>Conférence africaine sur la santé sexuelle et reproductive « Eliminer les vulnérabilités des femmes et des filles à la santé sexuelle et reproductive au Cameroun . » 5 membres y ont pris part donc 4 déficients visuels et un guide au palais des Congrès .</p> <p>Atelier de validation des modules de formation sur la prévention des incapacités .</p> <p>Organisé par le MINAS ; y ont assisté les représentants des ministères , la gendarmerie, sapeurs pompiers,CNPS</p> <p>Atelier d'échanges sur l'accueil et l'organisation d'un chantier de solidarité internationale :techniques d'animations des chantiers . Organisé par l'espace France à la Maison Provinciale de Mvolye .</p> <p>Atelier de formation sur le renforcement des capacités des organisations des personnes en situation de handicap et des travailleurs sociaux sur le management associatif .</p> <p>Organisé par le MINAS, les participants sont dotés d'outils managériales efficaces et pertinents .</p> <p>Exposition sur les agricultures familiales :tableaux sur les activités agricoles développées</p>	<p>QRS2</p>	<p>Banque Mondiale ,la BAD, GIZ ,comité ITIE , la Dynamique Mondiale des jeunes ; 30 apprenants dont 10 femmes .</p> <p>5 membres y ont pris part donc 4 déficients visuels et un guide au palais des Congrès .</p> <p>Organisé par le MINAS ; y ont assisté les représentants des ministères , la gendarmerie, sapeurs pompiers,CNPS</p> <p>Organisé par l'espace France à la Maison Provinciale de Mvolye .</p> <p>Organisé par le MINAS, les participants sont dotés d'outils managériales efficaces et pertinents .</p> <p>Organisé par France Volontaire à l'IFC et valorisant l'agriculture et sensibilisant les familles pour l'adoption de cette activité agricole .</p> <p>La formation en informatique a eu lieu à Bertoua cette année là et non à Yaoundé suite à l'absence du matériel adéquat.</p> <p>Tableau de présentation des formations dans les deux antennes 2014(Voir annexe) .</p> <p>Organisés en partenariat avec Early Childhood Development Cameroon ; Youth for Human right International , CADEG Ressources humaines : Conseil d'administration : 7membres dont 4hommes et 3 femmes ; Une chargée de relations avec l'ONU.</p>
--	--	-------------	--

	<p>par les familles. Organisé par France Volontaire à l'IFC et valorisant l'agriculture et sensibilisant les familles pour l'adoption de cette activité agricole .</p> <p>Réunion entre les Organisations des personnes en situation de handicap et l'Ambassade des Etats-Unis : problématiques sur les défis quotidiens des déficients visuels ,relations avec les ONG chargés de défendre leurs droits et enfin rapports ONG et gouvernement</p> <p>Symposium sur la liberté de réunions et de manifestations publiques au Cameroun organisé par le RECODH. Le Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme a organisé ce symposium à Mvolyé à l'attention de ses membres dont le CJARC ;</p> <p>Atelier National de validation du document de politique nationale d'alphabétisation , de l'éducation non formelle et de la formation en langues nationales . Le CJARC en collaboration avec le MINESEC et l'UNESCO ont élaboré ce document et l'ont présenté ce jour .</p> <p>Voyages d'études . -Présentation du CJARC et montage du projet d'appui institutionnel et technique au développement du CJARC avec l'association CAP SOLIDARITE. Sur invitation de Femmes du Soleil en France .</p> <p>Projet de renforcement institutionnel entre la MEB et le CJARC . A GENEVE</p> <p>Projet en attente depuis l'Onu du statut consultatif de l'ECOSOC .</p> <p>Séances de travail entre la chargée des relations du CJARC avec l'ONU.</p>	<p>QRS2</p> <p>QRS3</p>	<p>Administration centrale :20 cadres et agents dont 13 femmes et 7 hommes. Personnel de l'Ecole Primaire Inclusive Louis Braille :14 enseignants dont 11 femmes et 3 hommes. Représentation d'antennes : 16 personnes dont 2 femmes et 14 hommes.</p> <p>Le CJARC a bénéficié d'une subvention du PNUD dans le cadre du GEF Small Grant Programme.</p> <p>Accueil des volontaires et stagiaires .</p> <p>Après son inauguration le 02 décembre 2020 par Mesdames les Ministres des Postes et Télécommunications et des Enseignements Secondaires, le centre multimédia inclusif du CJARC a ouvert ses portes et ses services aux différents usagers selon les besoins</p> <p>Plusieurs partenaires ont soutenu ce projet à l'instar de : MEB (Mission Evangélique Braille), CSPH (Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures), Grace Church de Philadelphie, CAMRAIL. Outre des activités sportives, culturelles et ludiques, le CJARC a organisé une tournée de distribution des kits alimentaires et des cannes blanches dans le</p>
--	--	-------------------------	---

	<p>Rencontre avec la trésorière de l'UFA (Union Francophone des Aveugles) puis du président de l'association « Tropiques Initiatives. » Don des livres sonores par UFA . Visites reçues (cf Annexe) .</p> <p>Projets réalisés -Inscription du CJARC au répertoire des ONG du MINREX . Suite aux travaux du CJARC avec la Direction Des Nations Unies et de la Coopération Décentralisée .</p> <p>Obtention du statut consultatif de l'ECOSOC Avec l'accompagnement de la chargée des Relations du CJARC avec l'ONU et l'appui de la commission nationale des Droits de l'Homme et du ministère des relations extérieures .</p> <p>Projet politoscope : projet de réalisation d'un ouvrage de référence sur les principaux acteurs du monde institutionnel, politique, administratif, économique et culturel du Cameroun.</p> <p>Ce projet a été initié par le Cabinet Civil de la Présidence sous hautes directives du chef de L'Etat .</p> <p>Mise en place d'un réseau des Acteurs du Volontariat et de solidarité Internationale au Cameroun (RAVSI) Le CJARC occupe le poste de chargé de projet De cette plateforme .</p> <p>Action d'Appui à l'appropriation inclusive et locale du cadre juridique de protection et de promotion des déficients visuels : l'appui à la mise en œuvre et capitalisation de sept cas d'école et d'implémentation du mécanisme défini . Mise en du cadre de</p>	<p>QRS2</p>	<p>Sud et le Grand Nord et une grande tournée de distribution de cannes blanches dans 04 pays de la Sous-région Afrique centrale : Congo, Gabon, Tchad, Centrafrique. Par ailleurs, cette activité a permis d'obtenir divers contacts utiles pour la mise en œuvre du projet SUPEH en 2022.</p> <p>Coco Bertin pourrait occuper le poste de Responsable de projets technologiques pour l'inclusion en Afrique et dans l'espace francophone international</p> <p>Difficulté à maîtriser le cycle des saisons pour les activités agricoles ; Vol des produits agricoles ; Moyens financiers limités ;</p>
--	--	-------------	--

	<p>concertation inclusif. Réalisé et financé par l'Union Européenne et va s'étendre sur 7 communes du Mfoundi .</p> <p>Projet de renforcement Institutionnel : Le renforcement du parc informatique du CJARC, la construction des salles de classe et la formation du personnel et du public à l'utilisation du matériel.</p> <p>Décisions prises par la MEB : acheminement du matériel informatique de la Suisse vers le Cameroun .</p> <p>Alphabétisation fonctionnelle des aveugles : apprentissage du braille intégral et abrégé pour les apprenants. Formation à l'utilisation de la canne blanche , formation pour le tissage des chaises avec du fil Nylon , fabrication du matériel à base du rotin ,fabrication des colliers à base des matériaux de nos forêts .</p> <p>Réouverture du centre d'alphabétisation Fonctionnelle des aveugles (CAFA) . Exposition des objets fabriqués à foire organisée Par la délégation départementale de l'Education de base . Augmentation de l'effectif de la CAFA à 13 Apprenants .</p> <p>Réalisation du projet de construction de 4 salles de classe et équipement de l'Ecole Maternelle et Primaire Intégrée Louis Braille du CJARC par CBM .Puis rénovation du sous-sol du foyer . Le CJARC et deux autres organisations de personnes en situation de handicap à savoir : ESEDA et PROMHANDICAM ont mis en place un cluster dans l'optique de</p>	<p>QRS1</p> <p>IDEM</p>	<p>Faible impact des actions dans les régions ; Insuffisance du personnel ; Rémunération insuffisante du personnel</p> <p>Installation des systèmes d'irrigation au niveau des plantations ; - Recrutement des gardiens et des travailleurs permanents dans les sites de production économique ; - Amélioration du cadre de travail des employés ; - Renforcement des représentations régionales avec le montage des business plans ; - Multiplier des projets sociaux et économiques et des partenariats permettant d'améliorer les revenus du CJARC ainsi l'augmentation et la rémunération du personnel</p> <p>Le CJARC projette de réaliser les actions suivantes dans les prochaines années en tant que ONG :</p> <p>a) Au plan des équipements : Les équipements listés ici seront destinés à l'aménagement des dortoirs, de la cuisine et des bureaux : Lits et literie ; Équipements électroménagers ; Mobilier de bureau. Au plan du matériel didactique spécialisé pour l'encadrement des enfants à besoins spéciaux : Ordinateurs ; Plage braille ; Machine braille Perkins ;</p>
--	---	-------------------------	--

	<p>bénéficiaire d'un appui financier en vue de la réalisation des projets .</p> <p>Coopération</p> <p>-Signature d'une convention de partenariat entre le CJARC et l'ONG 'viens et vois 'du Congo Brazzaville.</p> <p>En présence de Madame l'ambassadeur du Congo Brazza ville, l'ambassadeur itinérant Roger Milla et du ministère des Affaires Sociales .</p> <p>-Signature d'un partenariat entre CJARC et l'association Tropiques Initiatives basée en France .</p> <p>Don de 4 ordinateurs par l'association Tropiques Initiatives .</p> <p>-Coopération CJARC-Ambassade du Japon au Cameroun et JICA : formations annuelles pour des enseignants camerounais au Japon et accueil des bénévoles Japonais au CJARC .</p> <p>-Coopération CJARC-ECDC (Early Childhood Development Cameroun) : projet de formation du personnel.</p> <p>Plaidoyer et sensibilisation .</p> <p>-Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities : Protection et promotion des droits des personnes en situation du handicap .</p> <p>-Inscription des déficients sur les listes électorales .</p> <p>-Renforcement des capacités sur la mobilisation des fonds.</p> <p>-Participation des déficients au développement local .</p> <p>-MINAS ; ELECAM ; Commission nationale des Droits de l'Homme et des Libertés .</p> <p>COMMUNICATION.</p> <p>Mise à jour du site internet</p> <p>Distribution des dépliants</p> <p>Documentaire : une vision qui donne la vie en français et en anglais.</p>	<p>Tablettes et poinçons</p> <p>Papiers braille ;</p> <p>Logiciels de synthèse vocale ;Les jeux éducatifs ;Les pictogrammes avec des images représentant tout sur la vie quotidienne.</p> <p>c) En termes de projets</p> <p>Elaboration des business plans pour la mobilisation des ressources.</p> <p>Le projet de reconnaissance d'utilité publique du CJARC ;</p> <p>-Le projet de construction du collège Bilingue Inclusif Louis Braille ;Le projet de construction d'un bâtiment destiné à la formation des enseignants ;</p> <p>-Projet d'animation éducative et orientation professionnelle des élèves et jeunes à besoins spéciaux ;</p> <p>Le projet d'acquisition d'un minibus de transport pour le CJARC ;</p> <p>-Projets d'envergure avec les ministères et les partenaires internationaux. Projets agricoles pour 6 régions :</p> <p>-Élevage des poulets de chairs et poules pondeuses ;Mise en place des systèmes d'irrigation pour les cultures à contre saison et la réduction des risques agricoles ;</p> <p>-Élevage des porcs ;</p> <p>-Pratiques de l'élevage non conventionnel (cochon d'inde) ;Élevage des bovins ;</p> <p>-Élevages des petits ruminants (lapins) ;</p> <p>-Achat d'un véhicule pour le transport et la distribution des produits</p>
--	---	---

	<p>Rapport du capital social des déficients sorti en 200 exemplaires .</p> <p style="text-align: center;">SPORTS ET LOISIRS</p> <p>Participation au meeting mondial Qatar en Février . Deux médailles dont une en argent et une en bronze</p> <p style="text-align: center;">LOISIRS</p> <p>Excursions de 40 enfants et encadreurs à la base aérienne de Yaoundé.</p> <p>Excursion à Mbalmayo au parc de la Mefou (primates.)</p> <p>Colonie de vacances à Sangmélima.</p> <p>-Défilé du 11 Février à l'occasion de la fête de la Jeunesse à Ydé IV.</p> <p>-Célébration de la journée internationale du 8 Mars : 50 femmes déficientes ont pratiqué la marche, l'échange et le tournoi de goal Ball</p> <p>-Célébration de la 24ème édition de la journée de l'Enfant africain le 16 Juin</p> <p>Célébration du 26ème anniversaire du CJARC</p> <p>-Célébration de la journée du volontariat africain.</p> <p>-Célébration de la 34è journée internationale de la canne blanche .</p> <p>-Journée internationale de la personne en situation de handicap le 03 Décembre.</p>	<p>agricoles (Dina) ;Projets de séchage et transformations des fruits et légumes par les femmes non-voyantes ;Projets de formation des femmes handicapées visuelles aux pratiques agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La démission de plusieurs élèves en cours d'année pour non paiement de la pension ; - Peu d'enseignants pour l'encadrement des EBS dans certaines classes ; - Manque d'eau ; - Problème de sécurité dû à l'augmentation des EBS ; - Mauvais état du car de transport ; - Coût élevé des matières premières pour l'approvisionnement des ateliers ; - Non paiement des frais de formation en atelier par les membres du CJARC ; - Manque de matériel de bureau ; - Manque de matériel de rangement dans les bureaux ; - Manque de personnel. <p>Le Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme a organisé ce symposium à Mvolyé à l'attention de ses membres dont le CJARC ;</p> <p>Le CJARC en collaboration avec le MINESEC</p>
--	---	---

		<p>et l'UNESCO ont élaboré ce document et l'ont présenté ce jour . Sur invitation de Femmes du Soleil en France . A GENEVE Séances de travail entre la chargée des relations du CJARC avec l'ONU. Don des livres sonores par UFA .</p> <p>Suite aux travaux du CJARC avec la Direction Des Nations Unies et de la Coopération Décentralisée . Avec l'accompagnement de la chargée des Relations du CJARC avec l'ONU et l'appui de la commission nationale des Droits de l'Homme et du ministère des relations extérieures . Ce projet a été initié par le Cabinet Civil de la Présidence sous hautes directives du chef de L'Etat . Le CJARC occupe le poste de chargé de projet De cette plateforme . Réalisé et financé par l'Union Européenne et va s'étendre sur 7 communes du Mfoundi . Décisions prises par la MEB : acheminement du matériel informatique de la Suisse vers le Cameroun . Réouverture du centre d'alphabétisation Fonctionnelle des aveugles (CAFA) . Exposition des objets fabriqués à foire organisée Par la délégation départementale de l'Education</p>
--	--	---

			<p>de base .</p> <p>Augmentation de l'effectif de la CAFA à 13 Apprenants .</p> <p>Le CJARC et deux autres organisations de personnes en situation de handicap à savoir : ESEDA et PROMHANDICAM ont mis en place un cluster dans l'optique de bénéficier d'un appui financier en vue de la réalisation des projets .</p> <p>En présence de Madame l'ambassadeur du Congo Brazza ville, l'ambassadeur itinérant Roger Milla et du ministère des Affaires Sociales .</p> <p>Don de 4 ordinateurs par l'association Tropiques Initiatives .</p> <p>-MINAS ; ELECAM ; Commission nationale des Droits de l'Homme et des Libertés .</p>
2016-2020	<p>Formations et voyages d'études : orientation et mobilité, lecture et écriture du braille, informatique, création de l'ENIEG inclusive et bilingue SHILO, renforcement des capacités et recyclage des enseignants sur les notations mathématiques braille, séminaire de formation sur l'approche scolaire et extrascolaire des Droits de l'Homme.</p> <p>Séminaires et ateliers de formation sur la manière de tenir une classe inclusive et sur la préparation de la rentrée. Formation des éducateurs</p>	IDEM	

	spécialisés et des parents pour les enfants à besoin spécifique.		
2021-2023	<p>Activités réalisées</p> <p>1.Prévention du handicap. Accueil et accompagnement psychosocial.</p> <p>Activités de sensibilisation : sur les maladies de la vue et les maladies invalidantes ; Sensibiliser sur l'acceptation de la différence ; Réduire la violence et la délinquance ; Promouvoir la culture d'inclusion. Célébration de la journée internationale du braille et de la femme sous restriction de Covid19.de la canne blanche 15 Octobre. Transcription et accompagnement scolaire.</p> <p>Mise en œuvre du projet d'appui à la sensibilisation des jeunes et des personnes en situation de handicap de Yaoundé et ses environs sur les changements climatiques et la préservation de l'environnement. (Projet Handiprotect). Les objectifs spécifiques étaient : A-Organiser des sessions d'information et d'éducation des jeunes et handicapés sur les thématiques en lien avec l'adaptation au changement climatique et à la préservation de l'environnement, en vue d'une meilleure inclusion sociale ; B-Transcrire les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) en Braille, pour une meilleure appropriation par les déficients visuels et une meilleure inclusion sociale ; C- Renforcer le pouvoir de résilience et d'autonomisation des personnes handicapées dans un cadre inclusif et local dans le Mfoundi.</p>		<p>VII. QUELQUES PERSPECTIVES</p> <p>Le CJARC projette de réaliser les actions suivantes dans les prochaines années en tant que ONG :</p> <p>a) Au plan des équipements : Les équipements listés ici seront destinés à l'aménagement des dortoirs, de la cuisine et des bureaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lits et literie ; - Équipements électroménagers ; - Mobilier de bureau. <p>b) Au plan du matériel didactique spécialisé pour l'encadrement des enfants à besoins spéciaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ordinateurs ; - Plage braille ; - Machine braille Perkins ; - Tablettes et poinçons ; - Papiers braille ; - Logiciels de synthèse vocale ; - Les jeux éducatifs ; - Les pictogrammes avec des images représentant tout sur la vie quotidienne. <p>c) En termes de projets</p>

	<p>Ceci a permis la sensibilisation de 93 personnes hommes et femmes ; La traduction des 17 ODD en braille et organisation d'une cérémonie officielle de lancement National des ODD en Braille au Cameroun en présence de Madame le Ministre des Affaires Sociales, du Haut-commissariat du Canada et du Représentant Adjoint du PNUD ; L'organisation un tournoi de cécifoot impliquant 3 équipes au siège du CJARC ; La réalisation, d'un état des lieux sur l'adaptation des personnes handicapées aux changements climatiques ; La formation de 6 formateurs sur la résilience climatique et le développement de projets économiques ; L'appui de 10 microprojets de gestion rationnelle des déchets portés par les personnes handicapées et leurs proches ; La célébration de la journée mondiale des personnes en situation de handicap avec une remise des dons et matériels à ces derniers ; La réalisation et la diffusion d'un documentaire du projet.</p> <p>2. Emploi et inclusion publique et professionnelle.</p> <p>3.Séminaire de formation sur l'environnement animée par AVODDUC .</p> <p>3.Foire exposition des produits des ateliers (Menuiserie, couture ,agriculture ,transformation des produits agro-alimentaires .)</p> <p>Participation à l'atelier de renforcement des capacités des déficients visuels en production des supports pédagogiques adaptés au handicap.</p> <p>De façon spécifique, il s'agissait de : Mesurer la prise en compte des dispositions de loi de 2010 sur la promotion et la protection des personnes handicapées dans les programmes d'études et de formation ;</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'agrandissement de l'école primaire Louis Braille - Projet de création d'un Centre de formation Inclusif reconnu par le Ministère de la Formation Professionnelle ; - Elaboration des business plans pour la mobilisation des ressources ; - Le projet de reconnaissance d'utilité publique du CJARC ; - Le projet de construction d'un bâtiment destiné à la formation des enseignants ; - Le projet d'acquisition d'un minibus de transport pour le CJARC. <p>d) En termes de Partenariats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer plusieurs partenariats avec les institutions étatiques et les organismes internationaux ; - La démission de plusieurs élèves en cours d'année pour non paiement de la pension ; - Peu d'enseignants pour l'encadrement des EBS dans certaines classes ; - Manque d'eau ; - Problème de sécurité dû à l'augmentation des EBS ; - Mauvais état du car de transport ; - Coût élevé des matières premières pour l'approvisionnement des ateliers ;
--	--	--	---

	<p>Renforcer les capacités des concepteurs de programmes dans la conception des supports pédagogiques/outils/ressources adaptés aux apprenants handicapés ; Elaborer des supports pédagogiques types /outils/ressources adaptés aux apprenants en situation de handicap.</p> <p>La formation en informatique de tout le personnel enseignant durant le mois de juillet 2021 en vague de 2 semaines. Cette formation était centrée sur l'utilisation de Word et l'informatique adaptée aux non-voyants. A l'issue de cette formation les bénéficiaires devraient être capables de saisir leur épreuve effectuer les mises en page nécessaires.</p> <p>Les sorties pour la prospection : A cet effet 5000 flyers ont été distribués.</p> <p>Une réunion préparatoire avec le personnel de la direction générale qui a permis d'adopter des stratégies pour améliorer l'image de l'école et attirer plus d'élèves en 2021-2022 ont a enregistré près de 320 élèves contre 220 l'année précédente.</p> <p>La réouverture de trois ateliers : avec 11 apprenants en atelier de couture, 08 en atelier de menuiserie, et 23 en atelier de musique.</p> <p>Activités pédagogiques.</p> <p>Leçons collectives et modèles</p> <p>Accueil de 32 stagiaires de l'ENIEG louis braille du 1^{er} au 30 novembre 2021.</p> <p>La tenue du comité d'inclusion le 08 octobre 2021 pour la prise en charge des EBS l'élaboration de leur plan individuel et la coordination des différentes interventions du personnel enseignant et personnel d'appui.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cours de soutien en langue de signe et en braille à l'attention des parents d'EBS. <p>Quelques réalisations</p> <p>Construction d'une aire de jeu</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Non paiement des frais de formation en atelier par les membres du CJARC ; - Manque de matériel de bureau ; - Manque de matériel de rangement dans les bureaux ; - Manque de personnel. <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'extension de l'école maternelle et primaire Louis Braille - Projet de mise en place d'un forage ; - Projet d'installation des panneaux photovoltaïques ; - Projets acquisition du matériels informatiques pour l'école louis braille ; - Elaboration des business plans pour la mobilisation des ressources ; - Le projet de reconnaissance d'utilité publique du CJARC ; - Le projet de construction d'un bâtiment destiné à la formation des enseignants ; - Le projet d'acquisition d'un minibus de transport pour le CJARC.
--	---	--	---

	<p>Acquisition du matériel didactique Carrelage des salles de classe Equipement des salles de classe en armoires de rangement (8) Equipement de la classe spéciale en chaises individuelles et tables Recrutement de 3 personnels d'appui pour le suivi des EBS Activités du centre Multimédia Inclusif</p> <p>: Transcription de documents en Braille, formation en informatique spécialisée. Formation des instituteurs de l'enseignement général. Développement et mise en œuvre des activités agricoles : La plantation d'Ekanga ; Travaux champêtres dans la plantation de Bikok. Tournée de sensibilisation et de distribution des cannes blanches et des kits alimentaires et sanitaires. Parrainage des enfants. Voyages de plaidoyer et d'échanges d'expériences A l'invitation de l'Association Internationale des Maires Francophones, le CJARC a participé au Sommet du Numérique en Belgique (Bruxelles et Namur). Il s'agissait d'un partage d'expérience des mairies et organisations dans le numérique.</p> <p>Atelier sur le numérique pour une ville inclusive et durable</p> <p>Du 06 au 09 juillet à l'hôtel Départemental de Mbalmayo, s'est tenu un atelier de renforcement des capacités des concepteurs de programmes d'études et de formation à la production des supports pédagogiques adaptés au handicap organisé par l'UNESCO, sous la supervision des Inspecteurs Généraux du MINESEC et du MINEDUB, en collaboration avec les Ministères des Enseignements Secondaires, de l'Education de Base et des Affaires Sociales.</p>		
--	--	--	--

	<p>L'élaboration des outils de suivi pour les nouveaux projets ;</p> <p>Suivi des enfants à besoins spéciaux dans dix écoles ordinaires et accompagnement des familles touchées par le handicap</p> <p>Le renforcement de la collaboration avec les autorités locales et nationales à travers des actions de plaidoyer ;</p> <p>L'adoption d'un nouveau plan stratégique ;</p> <p>La mobilisation des ressources pour la sensibilisation et la prévention de la COVID-19 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'établissement des contacts avec des pays de la sous-région pour des projets futurs. La formation et l'insertion socioprofessionnelle d'environ 250 enfants et adultes, plus spécifiquement dans les domaines suivants : braille intégral et/ou abrégé (système de communication), Orientation et Mobilité (système d'autonomie), dactylographie braille et ordinaire, Accompagnement scolaire, élevage et artisanat ; - 2 champs agricoles de production du maïs et de la banane plantain ; - Une extension des activités dans différentes régions du Cameroun. - L'acquisition de plusieurs ressources matérielles grâce à l'appui des partenaires pour l'Internat, l'école et les PBS ; 		
--	---	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - 01 Ecole Primaire Bilingue Inclusive Louis Braille fonctionnelle ; - Une école normale des instituteurs de l'enseignement général fonctionnel - 01 foyer pour les enfants non- voyants toujours fonctionnel ; - 16 antennes à travers le Cameroun. <p>Les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROMHANDICAM ; <p>Centre de Promotion et de Formation des Aveugles et Malvoyants (CPFAM) ; Centre d'Insertion Scolaire et Professionnelle des Aveugles et Malvoyants (CISPAM) ; Association Nationale des Aveugles du Cameroun (ANAC) ; Centre de formation et de productivité des aveugles et malvoyants du Cameroun (CEFPAMAVOC) ; Centre de Réinsertion et Insertion des Aveugles (CERIAV) ; Goodwill-Cameroun ; CNDHL (Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés) à laquelle est affilié le CJARC.Le Réseau Camerounais des Organisations de Droits de l'Homme (RECODH) ; Plateform inclusive society for persons with disabilities Le Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA) ; L'Union Nationale des Associations et Institutions de/et pour Personnes Handicapées du Cameroun UNAPHAC ;Et membre de l'Union Francophone des Aveugles . La Mission Evangélique Braille , le CBM en Allemagne La Fondation La CAUSE L'association Femme du Soleil La Fondation La CAUSE. Le renforcement de la collaboration avec les autorités locales et nationales à travers des actions de plaidoyer ;</p>		
--	---	--	--

	<p>Le renouvellement du statut d'ONG du CJARC par le Ministère de l'Administration territorial; L'établissement des contacts avec des pays de la sous-région pour des projets futurs. Le renforcement de la collaboration avec les autorités locales et nationales à travers des actions de plaidoyer ; Le renouvellement du statut d'ONG du CJARC par le Ministère de l'Administration territorial; L'établissement des contacts avec des pays de la sous-région pour des projets futurs.</p> <p>2. Au plan opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation et l'insertion socioprofessionnelle d'environ 50 enfants et adultes, plus spécifiquement dans les domaines suivants : braille intégral et/ou abrégé (système de communication), Orientation et Mobilité (système d'autonomie), dactylographie braille et ordinaire, Accompagnement scolaire, élevage et artisanat ; - 1 champ agricole de production des goyaves; - Une extension des activités dans différentes régions du Cameroun notamment l'Extrême-Nord, le Sud (Ebolowa, Meyomessala, Mvangan), Est. <p>3. Au plan international</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapport quinquennal ECOSOC : Comme prévu, toute organisation ayant le statut spécial consultatif de l'ECOSOC auprès de l'ONU doit présenter un rapport quinquennal de ses activités pour maintenir son statut au courant du mois d'aout que le deuxième rapport quinquennal du CJARC a été transmis ; - Participation aux réunions de l'ONU : au courant de l'année, en qualité d'organisation avec le statut de l'ECOSOC, nous avons été invités à participer à deux réunions organisées par l'ONU. De e fait, nous avons été représentés par le Directeur Général, Coco Bertin MOWA à la conférence Stockholm +50 qui était 		
--	---	--	--

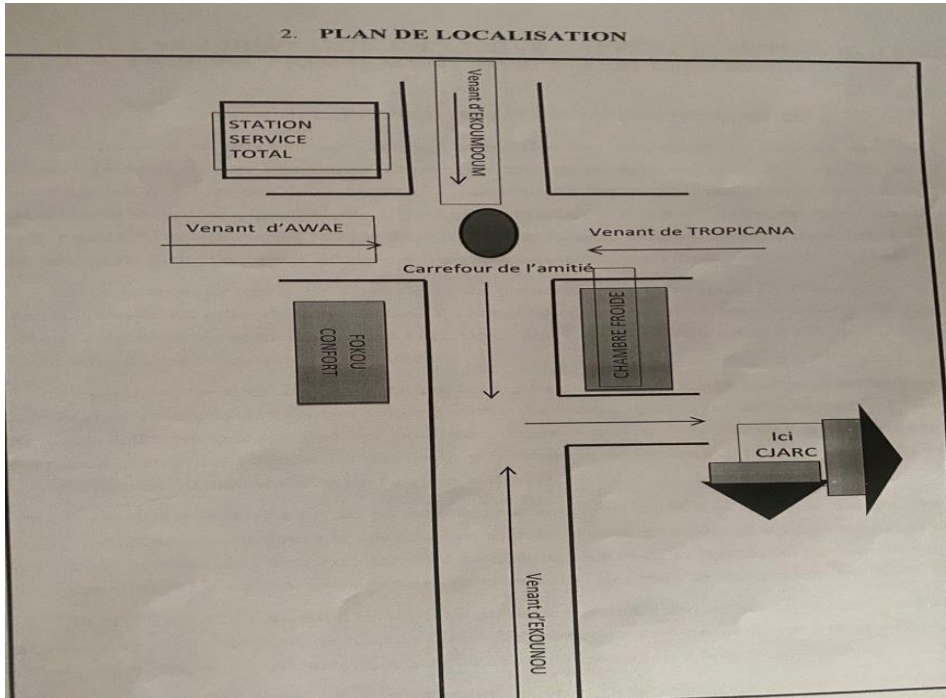
	<p>la commémoration des 50 ans sur l'environnement humain ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service civique : cette année, nous avons rempli les formalités administratives, sous la tutelle de Impact international et avec l'accord de France Volontaires pour l'accueil des volontaires français au courant de l'année 2023. <p>4. Au plan organisationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'acquisition de plusieurs ressources matérielles grâce à l'appui des partenaires pour l'Internat, l'école et les PBS ; - 01 Ecole Primaire Bilingue Inclusive Louis Braille fonctionnelle ; - Une école normale des instituteurs de l'enseignement général fonctionnel ; - Un centre multimédia Inclusif fonctionnel - 01 foyer pour les enfants non- voyants toujours fonctionnel. <p>L'impact de ces résultats est perceptible à travers les témoignages satisfaisants reçus des bénéficiaires aux plans nutritionnel, éducatif, autonomie et insertion professionnelle.</p> <p>Projet de réalisation d'une plateforme numérique de suivi géolocalisé des personnes en situation de handicap (SUPEH)</p> <p>2.1.1. Suivi des écoles dans le cadre du CCCP</p> <p>2.1.5. La tenue du comité d'inclusion</p> <p>2.1.6. Sensibilisation à l'école sur les violences</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une salle de classe en matériaux provisoire ; - Recrutement de 08 enseignants ; - Organisation de la foire ; - Réfection des sanitaires ; 		
--	---	--	--

	<p>- Acquisition du matériel didactique.</p> <p>2.2. Activités du centre Multimédia Inclusif Transcription de documents en Braille, formation en informatique spécialisée.</p> <p>2.2.1. Les formations en informatique spécialisé</p> <p>2.2.2. Les activités de sensibilisation et d'accompagnement du CMI</p> <p>2.2.3. Les transcriptions</p> <p>2.3. Formation des instituteurs de l'enseignement général (ENIEG Bilingue Louis Braille)</p> <p>2.3.2. Renforcement des capacités du staff de l'ENIEG</p> <p>2.4. Institut de formation professionnelle inclusive Coco Bertin</p> <p>2.5. Célébration du 35ème anniversaire du CJARC</p> <p>Formation en locomotion Randonnée inclusive. Compétition sportive</p> <p>Cérémonie de coupure symbolique du gâteau de 35ème anniversaire</p>		
--	---	--	--

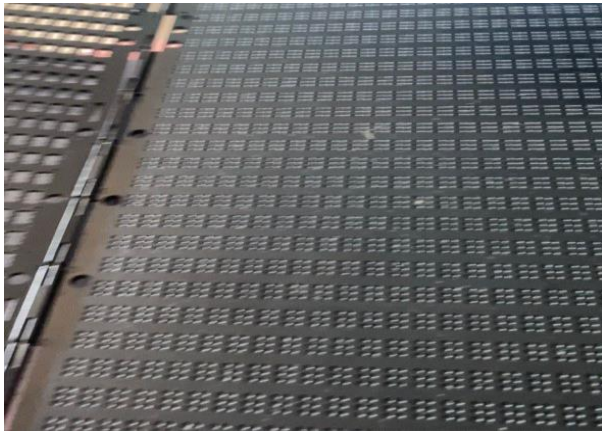
Annexes



Carte géographique des antennes du CJARC au Cameroun.



Plan de localisation du CJARC.



Tablette pour braille .



Tablette + poinçon

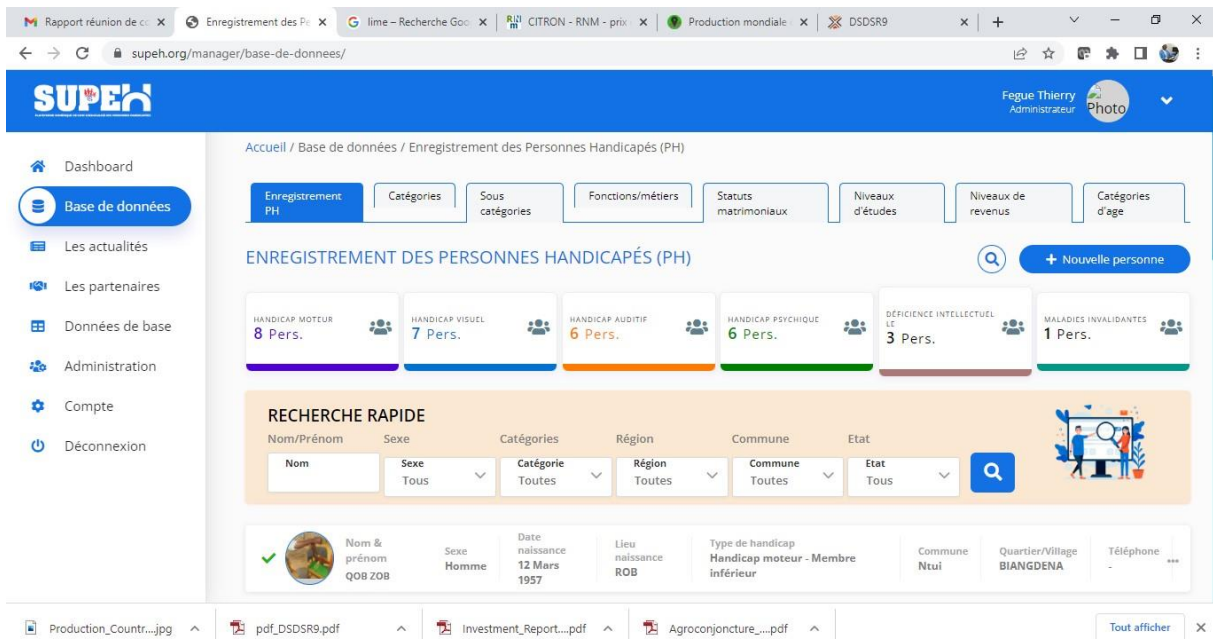


Produit de l'atelier couture



Sac en perles.

Organigramme du CJARC



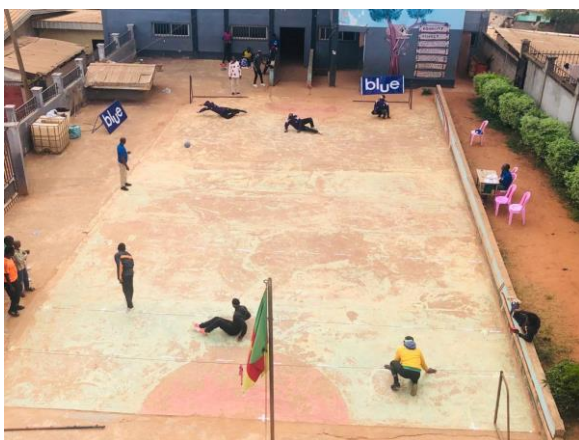
Projet SUPEH Plateforme numérique de suivi géolocalisé des personnes handicapées au Cameroun.



Exposition des produits de l'atelier d'artisanat.



Produits de l'atelier menuiserie.



Activité sportive : Goalball



Activité sportive : randonnée .

Table des matières

SOMMAIRE	1
DÉDICACES.....	2
REMERCIEMENTS	3
LISTE DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	4
LISTE DES TABLEAUX	Erreur ! Signet non défini.
LISTE DES FIGURES	5
RESUME.....	6
ABSTRACT	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	8
0.1. Contexte et justification de l'étude.....	8
0.2 Formulation du problème / problématique.....	11
0.3 Questions de recherche.....	11
0.4 Objectifs de l'étude.	11
0.5 Intérêt de l'étude.....	12
0.5.2. Le plan social.....	12
0.6. Présentation du travail	13
PREMIERE PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE DES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES ET DE L'AUTONOMISATION DES DEFICIENTS VISUELS.....	14
CHAPITRE I : CONCEPTUALISATION DES CONCEPTS ET RÔLE DES ASSOCIATIONS POUR LES DÉFICIENTS VISUELS.....	15
1.1. Clarification des concepts.	15
1.1.1. Dynamiques associatives.....	15
1.1.2. Déficience.....	18
1.2. De la genèse du mouvement associatif lié au handicap.....	19
1.3. Missions et activités des associations liées au handicap visuel.....	22
1.4. Soutien et accompagnement des déficients visuels.	25
1.5. Sensibilisation et représentation (plaidoyers) des dynamiques associatives.	27
1.6. Développement des services d'aides techniques.	29
CHAPITRE 2 : DYNAMIQUES D'AUTONOMISATION.....	31
2.1. Développement des compétences d'autonomie.....	31
2.1.1. Mobilité et orientation.	34
2.1.2. Gestion du quotidien.....	35
2.1.3. Insertion socioprofessionnelle.	37
2.2. Rôle des associations dans le renforcement des capacités.	39
2.2.1. Formation et ateliers.	39

2.2.2. Groupes de parole et d'entraide.....	40
2.2.3. Dispositif de soutien individualisé.	41
2.3. Théories explicatives.....	42
2.3.1. Théorie de l'empowerment. (1981).....	42
2.3.2. Théorie compensatoire de l'adaptation (années 1980).	43
2.3.3. La théorie de l'apprentissage social de Bandura (1980).....	43
DEUXIEME PARTIE : CADRE METHODOLOGIQUE ET EMPIRIQUE	45
CHAPITRE 3 : ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES.	46
3.1. Vue synoptique du CJARC : De la germination à l'édification.	46
3.1.1. Présentation géographique du site.	46
3.1.2. Historique.	46
3.1.3. Organisation interne.	48
3.1.4. Fonctionnement et Missions.....	48
3.2. Méthodologie de recherche	49
3.2.1. Formulation de la méthode de recherche.....	50
3.2.2. But de la méthode qualitative.	50
3.2.3. Raisons du choix de la méthode qualitative.	50
3.2.4. Etude de cas.....	51
3.3. Définition des variables /modalités/ indicateurs.....	52
3.3.1. Les variables.....	52
3.3.2. Les modalités.....	53
3.3.3 Les indicateurs.....	53
3.4. Rappel du problème et de la question de recherche.	54
3.4.1. Rappel du problème.....	54
3.4.2. Rappel de la question de recherche.	54
3.5. Population d'étude.....	54
3.6. Population cible.....	54
3.6.1. Critères d'inclusion.	55
3.7. L'échantillonnage.....	55
3.7.1. Taille de l'échantillon.....	55
3.8. Structure du guide d'entretien.	56
3.9. Technique de collecte des données.....	58
3.10. Déroulement de la collecte des données.....	58
3.11. Traitement et analyse des données.	59
3.12. Le codage des informations.....	59
CHAPITRE IV : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET DISCUSSION.	61

4.1. Résultats d'ensemble et analyse.	61
4.1.1. Présentation des résultats.....	61
4.1.2. Analyse des résultats.	65
4.1.3. Forces.	65
4.1.4. Faiblesses.....	66
4.1.5. Opportunités.	67
4.1.6. Menaces.....	67
4.2. Cadre légal du fonctionnement des associations et ONG au Cameroun.	68
4.2.1. De la création des associations agréées /déclarées ou ONG.	68
4.2.2.-Organes et missions d'une association /ONG.....	69
4.2.3. Ressources d'une association.	69
4.2.4-Responsabilité civile et pénale de l'association /ONG.	70
4.2.5. Relation entre l'État, les collectivités territoriales décentralisées.	71
4.3. Discussion des résultats.....	72
4.3.1. Rappel de l'objet d'étude et des données théoriques.....	72
4.4. Interprétation des résultats.....	73
4.5. Conclusion des discussions.	80
4.6. Les perspectives.	82
4.6.1. Perspectives théoriques.	82
4.6.2. Perspectives empiriques.	83
CONCLUSION GENERALE.	86
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.	89